

YVELINES ENVIRONNEMENT

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

Assemblée Générale 2025

Rapport Moral pour l'Année 2024

Sommaire

1	<u>Avant-propos</u>	p.5
1-1	Le Grand Paris et les transports	p.5
1-2	Sur le territoire de Versailles Grand Parc	p.5
2	<u>Réalisations pendant l'année 2024</u>	p.6
2-1	Cycle d'Education à l'Environnement 2023-2024 « <i>nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins</i> »	p.6
2-2	Exposition à la Bergerie Nationale été 2024	p.8
2-3	Journées de formation dans le cadre du Cycle d'Education à l'Environnement 2024-2025	p.8
2-4	Conférence sur le Nucléaire 10.24	p.9
2-5	Brèves	p.9
2-6	Commissions et Comités	p.10
3	<u>Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2024</u>	
	<i>3/A – les Dossiers</i>	p.11
3-1	La Plaine de Versailles	p.11
3-2	L'OIN de Saclay – l'EPAPS	p.13
3-3	Le SDRIF-E	p.14
3-4	Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	p.18
3-5	Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO) - HAROPA	p.20
3-6	L'Eolien dans les Yvelines	p.22
3-7	Le Tram 13 Express	p.23
3-8	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)	p.23
3-9	Le SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent - Pollutions industrielles)	p.24
	<i>3/B – les Commissions et Comités départementaux</i>	p.25
3-10	Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay-Villepreux	p.25
3-11	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole	p.26
3-12	Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Toussus-le-Noble	p.27
3-13	Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay	p.31
3-14	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – HYDREAULYS	p.32
3-15	Commission Consultative des Services Publics Locaux – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC	p.38
3-16	Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur	p.39
3-17	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.39
3-18	Commission Départementale d'Implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile	p.39
3-19	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.39

3-20	Commission Départementale de Conciliation en matière de SCOT, SS, PLU et CC	p.39
3-21	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)	p.39
3-22	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	p.40
3-23	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation CARRIERES	p.41
3-24	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – Formation PUBLICITE	p.41
3-25	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	p.41
3-26	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.42
3-27	Commission Locale d’Information (CLI) des Installations nucléaires du Plateau de Saclay	p.42
3-28	Commission Locale de l’Eau (CLE) de la Mauldre - CO.BA.H.MA	p.43
3-29	Commission de Suivi de Site de l’installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt	p.46
3-30	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel Limay/Gargenville/Porcheville	p.47
3-31	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Guerville	p.47
3-32	Commission de Suivi de Site Lafarge Granulats à Sandrancourt	p.47
3-33	Commission de Suivi du Site Seine Aval – SIAAP	p.47
3-34	Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIAR de Saint-Germain-en-Laye	p.48
3-35	Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières	p.49
3-36	Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex SIDRU)	p.49
3-37	Commission de Suivi de Site pour l’usine d’incinération « CRISTAL » à Carrières-sur-Seine Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU	p.49
3-38	Commission de Suivi de Site du site STORENGY - stockage souterrain gaz naturel de Beynes	p.49
3-39	Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs et Rigoles d’Yveline	p.51
3-40	Comité Consultatif Scientifique de la Forêt de Rambouillet	p.51
3-41	Comité de la forêt domaniale de Bois d’Arcy	p.52
3-42	Comité de la forêt domaniale de Marly	p.52
3-43	Comité de la forêt domaniale de Port-Royal	p.53
3-44	Comité de la forêt domaniale de Saint Germain en Laye	p.53
3-45	Comité de la forêt domaniale de Versailles	p.54
3-46	Comité de Pilotage Sites Natura 2000	p.54
3-47	Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine	p.54
3-48	Comité technique départemental de suivi des espaces classés Natura 2000	p.55

4 Projets d’Yvelines Environnement pour 2025 **p.56**

4-1	Le Cycle d'Education à l'Environnement 2024-2025 « <i>nos amis les amphibiens</i> »	p.56
4-2	Exposition à la Bergerie Nationale été 2025	p.57
4-3	Brèves	p.57

5 Résolutions et conclusions **p.58**

5-1	Résolutions	p.58
5-2	Conclusions	p.62

6-1	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.64
6-2	Association Avec Richard Mique	p.64
6-3	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.64
6-4	Association De Bange-Houdon	p.65
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.67
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.76
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.77
6-9	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.83
6-10	Comité 21	p.85
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.86
6-12	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.87
6-13	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.90
6-14	Sauvons la Tournelle	p.91
6-15	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.96

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.

Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année **2024** approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 3 juin 2025.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France, comme l'aménagement du Plateau de Saclay et de Satory, la ligne 18, le Tram 13 Express et les aménagements programmés en Vallée de Seine dans le cadre du Grand Paris défini par la loi du 3 juin 2010, le SDRIFe,....

Yvelines Environnement a participé aux concertations et enquêtes publiques de plusieurs projets, et déplore toutefois d'avoir été dans l'obligation de recourir et poursuivre des actions en justice contre des projets qui portent atteinte à l'environnement, en particulier contre des projets de construction d'éoliennes.

NB : comme précisé dans nos statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

1-1 Le Grand Paris et les transports

Sur les transports

Ø Sur la ligne 18 de la SGP on doit toujours constater que les prévisions de fréquentations n'ont pasq été actualisées. On attendra fin 2026 pour situer les premiers chiffres. L'absence de prise en compte des besoins de liaisons Nord Sud pourtant majeurs sont toujours sans réponses précises. Nous constatons par ailleurs aucun progrès connus sur les plans de déplacements des établissements (entreprises ou collectivités publiques) présents sur le territoire de l'OIN.

Sur Satory

Manque de perspective sur les étapes des aménagements de la ZAC Ouest en relation avec implantations éventuelles d'entreprises.

Les préparatifs de la ZAC Ouest par l'aménageur EPAPS se sont déroulés avec une seule réunion bien peu dense en novembre 2024. L'aménageur n'apporte aucune information vers les acteurs locaux.

La liaison de Satory avec le centre de Versailles ? Qui est hors ZAC vient en mai 2025 de faire l'objet d'une relance d'étude d'aménagement. Ces derniers ne seraient réalisés que pour mi 2029.

Les difficultés actuelles de circulation, les zones écologiques sensibles, les paysages à protéger, les impératifs industriels de la défense imposent une clarification sur l'enchaînement raisonné du faisable. L'implication des acteurs locaux entreprises, associations, élus doit être mieux organisée par l'aménageur EPAPS afin de permettre des concertations réelles entre les différents acteurs. Les promesses qui avaient donné lieu à certains échanges avec l'aménageur en juin 2022 n'ont pas fait progresser l'approfondissement du dossier. L'année 2024 fut quasi blanche en concertation sur ce dossier.

1-2 Sur le territoire de Versailles Grand Parc

L'énorme garage des Bus de Phébus installé sur les Mortemets à Versailles sur une zone du parc du Château est toujours présent. IL apparait enfin un calendrier pour la création d'un nouveau garage dans la boucle de St Cyr sur territoire de Versailles. Date visée mi 2029 semble t'il.

2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2024

2-1 Cycle d'Education à l'Environnement 2023/2024

Sous le haut patronage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et du Ministère des Solidarités et des Familles, le **Cycle d'Education à l'Environnement** organisé par Yvelines Environnement, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, et le Conseil Départemental des Yvelines, a comme thème pour l'année scolaire 2023-2024 : *« nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins »*.

La Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines, la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline, la Ferme du Manet, la Bergerie nationale de Rambouillet, le Parc et Château de Thoiry, la LPO, l'OPIE, l'ONF, l'INRAE, le RTE, SEOP/SEVESC, SEQUOIA, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, « Toutes les Nouvelles », et bien d'autres..., sont nos partenaires.

Ce Cycle d'Education à l'Environnement était destiné aux scolaires de 3 à 15 ans du département des Yvelines et également aux foyers d'hébergement et instituts pour enfants handicapés. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition sur le site internet d'Yvelines Environnement et à l'accueil des sites partenaires tels que la Réserve naturelle des étangs et rigoles d'Yveline à Saint-Quentin-en-Yvelines, la Bergerie nationale de Rambouillet, l'ONF avec la Maison de la Forêt et l'Ecole de la Campagne, le Parc et Zoo de Thoiry, la Ferme du Manet, l'INRAE, le Domaine de Madame Elisabeth, la Serre aux Papillons, l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, l'Espace Rambouillet, EBS Le Relais Val de Seine, etc....

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.

Ce cycle a débuté par une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes en octobre 2023 :



À la maison de la
Réserve Naturelle
ETANGS ET RIGOLES D'YVELINE

- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 11 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, de Florence ALLORA, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, Circonscription de Beynes et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le jeudi 12 octobre de 14h à 17h, en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, Benoît CORDIN, chargé de mission jeunesse, Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES78) et Joanne ANGLADE, Garde-Conservatrice

Interventions scientifiques

- Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 :
« Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer...en découvrant les oiseaux de nos parcs et jardins »
- Cyril FLEURY, Animateur à la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline :
« Protection des oiseaux en réserve »
- Gérard GROLLEAU, Ingénieur de recherche à l'INRA et Ornithologue, en retraite :
« Diversité des espèces d'oiseaux de nos parcs et jardins ; abondance des individus »
Puis une visite de proximité avec Cyril FLEURY :
« Découverte des oiseaux de la Réserve naturelle par un sentier de 1,5 km et 2 observatoires »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-oiseaux-de-nos-parcs-jardins/> grâce à un mot de passe dès le 19 octobre, et pour tous à **partir de 9 janvier 2024**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Le lancement du jeu-concours s'est déroulé à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux, le 9 janvier 2024 grâce à Bruno BOUSSARD, son Président et Pierre-Henri MORIN, Directeur de la Ferme du Manet, en présence, malgré la neige, de Martine PLAISANCE, Conseillère pédagogique à Versailles et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, représentant Madame Florence ALLORA, Inspectrice de l'Education Nationale des Yvelines, Référente du GT EDD Sciences et Technologies, M. GOURARI, trésorier adjoint de la CCI Versailles-Yvelines, Laurence BOUGARD-GORYL, Responsable de la Ferme Ouverte de Gally, et Bruno GANSEL, Responsable communication de la Ferme de Gally, Caroline WIDMER, Animatrice nature à la LPO, Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique en retraite de la DSDEN 78, et Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation à la Bergerie Nationale de Rambouillet, qui nous a proposé un buffet de produits pour clôturer notre réunion.



Le jeu-concours s'est déroulé du 9 janvier (date du lancement) au 5 avril 2024.

Tous les participants devaient remplir **une grille de mots** (sur les bulletins de participation), support de leur réflexion, et pour les départager, **illustrer le thème** « nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins ». Comme chaque année, pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des indices ont été donnés dans les colonnes du journal *Toutes les Nouvelles* chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet.

La réunion du jury a eu lieu le 22 avril 2024 au siège d'Yvelines Environnement en présence de Maître Magali BARIANI, Commissaire de justice à Versailles, et en présence de Maître Xavier BARIANI, Président de la Chambre Régionale des Commissaires de Justice près la Cour d'Appel de VERSAILLES, lors de la remise des prix le mardi 21 mai 2024 à 17h30 au Palais des Congrès de Versailles, loué grâce à notre partenaire la SEOP-SEVESEC :

<https://www.yvelines-environnement.org/remise-des-prix-2024/>

Les lauréats ont été récompensés par des sorties pédagogiques à thèmes environnementaux, des livres, et un diplôme pour le travail réalisé. Tous ceux dont la candidature n'a pas été retenue par le jury ont reçu un diplôme de participation.

Une réunion a eu lieu le 27 juin 2024 pour choisir le thème du Cycle d'Éducation à l'Environnement 2024-2025 (cf. § 2-3 ci-dessous).

2-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2024

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement ont pu à nouveau organiser durant l'été 2024, du 6 juillet au 1^{er} septembre, l'**exposition des œuvres** du Cycle d'Éducation à l'Environnement sur « *nos amis les oiseaux de nos parcs et jardins* ».

<https://www.yvelines-environnement.org/exposition-ete-2024/>

2-3 Journées de formation 2024 : Cycle d'Éducation à l'Environnement 2024-2025

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2024-2025 a eu lieu fin juin 2024 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « **nos amis les amphibiens** ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes s'est déroulée les 9 et 10 octobre 2024 à



pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 9 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, de Brigitte TEINTURIER, Responsable Marketing et Commercial et Pascale VITOUX, Inspectrice de l'Éducation Nationale (DSDEN) 78, en charge du Groupe Sciences, et le jeudi 10 octobre de 14h à 17h pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs et les éducateurs. Une visite pédagogique de proximité puis le verre de l'Amitié ont clôturé la formation.

Interventions scientifiques

-> Aurélie **UGOLINI**, Conseillère pédagogique et membre du groupe de travail EDD, sciences et technologie, DSDEN78 : « **Quelques repères pour aborder ce projet en classe à travers un enseignement des Sciences fondé sur l'investigation** »

-> Anthony **REMANT**, Responsable pédagogique à l'Espace Rambouillet : « **Une promenade pédagogique dans la forêt des cerfs pour présenter l'écosystème forestier, évoqué l'intérêt des zones humides, et présenter les amphibiens présents sur le parc** » (1h15/30)

-> Bernard **PRIOUL**, Conseiller pédagogique Sciences, en retraite, DSDEN78 : « **Se questionner, observer, expérimenter, débattre, communiquer... en découvrant les amphibiens** »

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-vers-de-terre/> grâce à un mot de passe dès le 17 octobre, et pour tous à **partir de 7 janvier 2025**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

2-4 Conférence sur le Nucléaire

Une conférence sur le nucléaire « **Energie nucléaire : quels atouts pour l'Environnement ?** » a été organisée à l'automne 2024 à la Ferme du Manet de Montigny-le-Bretonneux, qui a très aimablement mis à notre disposition la salle "Claudel" dans les Écuries.



 **CONFERENCE**
Energie nucléaire 

Quels atouts pour l'environnement ?
Le mercredi 16 Octobre 2024 à 20 heures 30
Ferme du Manet - Salle "Claudel" dans les Écuries - 61 Avenue du Manet
78180 Montigny-le-Bretonneux 

Accès : [cliquer ici.pdf](#)

Le consensus scientifique est clair : Les émissions de CO2 et autres gaz à effet de serre conduisent au réchauffement climatique avec de nombreuses conséquences délétères.

Ces émissions sont majoritairement causées par l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz).

A l'inverse, le nucléaire est une source d'énergie qui émet peu de gaz à effet de serre, et qui a d'autres avantages trop souvent oubliés.

Quels sont les atouts et les risques du nucléaire pour l'environnement ?

POUR REpondre à cet enjeu sociétal, venez écouter et échanger avec :

Gérard BONHOMME, Professeur émérite, physicien des plasmas, Président de la commission énergie et environnement de la Société Française de Physique

François-Marie BREON, Physicien climatologue, chercheur au sein du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA Saclay, auteur du 5^{ème} rapport du GIEC.

Spécialistes chacun dans leur domaine **énergie et climat**, ils partageront avec nous leur savoir et nous feront participer à leurs échanges scientifiques.

Les intervenants étaient :

- Monsieur Gérard BONHOMME, Professeur émérite, physicien des plasmas, Président de la commission énergie et environnement de la Société Française de Physique ;
- Monsieur François-Marie BREON, Physicien climatologue, Chercheur au sein du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA Saclay, auteur du 5^{ème} rapport du GIEC.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/conference-sur-le-nucleaire/>

2-5 Brèves

Des "Brèves" sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

2-6 Commissions et Comités

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les forêts, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000, etc... : les commissions de suivi de sites (CSS), les commissions consultatives de l'environnement (CCE), les comités de gestion, de suivi ou techniques, etc...

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines et/ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

3- Dossiers, Commissions et Comités suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2024

3/A --- les dossiers

3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre à l'ouest de la Région Ile-de-France

Par Patrick Menon.



Voir Rapport Moral 2021 et 2022, avec l'historique de l'Union des Associations pour la protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

La Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles, définie en 1975, s'étend du Domaine de Versailles, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'est jusqu'à Septeuil, aux confins de l'Eure à l'ouest, de l'autoroute A13 au nord à la RN12 au sud.

Elle comporte un riche patrimoine naturel, agricole et bâti qu'il est nécessaire de conserver et de protéger de l'urbanisation urbaine, en conservant une économie rurale.

Les lois de décentralisation et la création des communautés de communes n'ont malheureusement pas permis de conserver cette unité régionale, basée sur une économie rurale nécessaire à la « respiration » des francilliens et protectrice du Patrimoine.

Toutefois, Yvelines Environnement demande depuis de longues années la création d'un Parc Naturel Régional de la Plaine de Versailles, afin de protéger le Patrimoine rural, agricole, paysager et bâti de la Plaine dans son étendue de Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) telle que définie en 1975, bien qu'amputée par la vaste zone commerciale de Plaisir.

D'autres ZNE voisines ont été transformées en PNR, tels le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, qui ne cesse de s'étendre au risque de perdre son identité, et le PNR du Vexin français qui a une vocation agricole et rurale comme la Plaine de Versailles.

Cette zone rurale est protégée d'abord par les agriculteurs depuis plus de mille ans, qui l'ont défrichée puis lui ont permis de devenir une terre céréalière pour nourrir les habitants de la région.

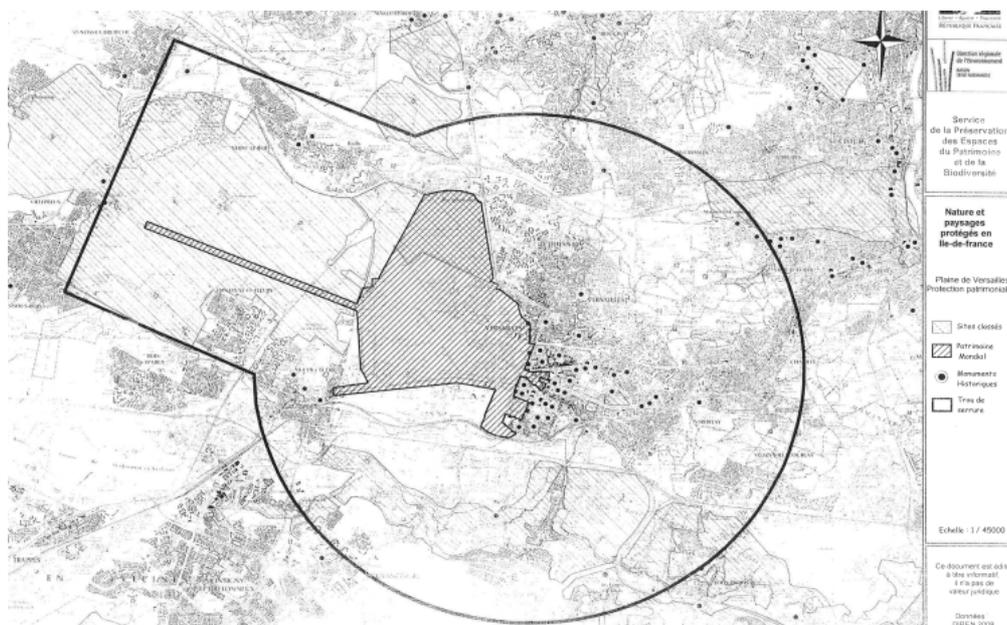
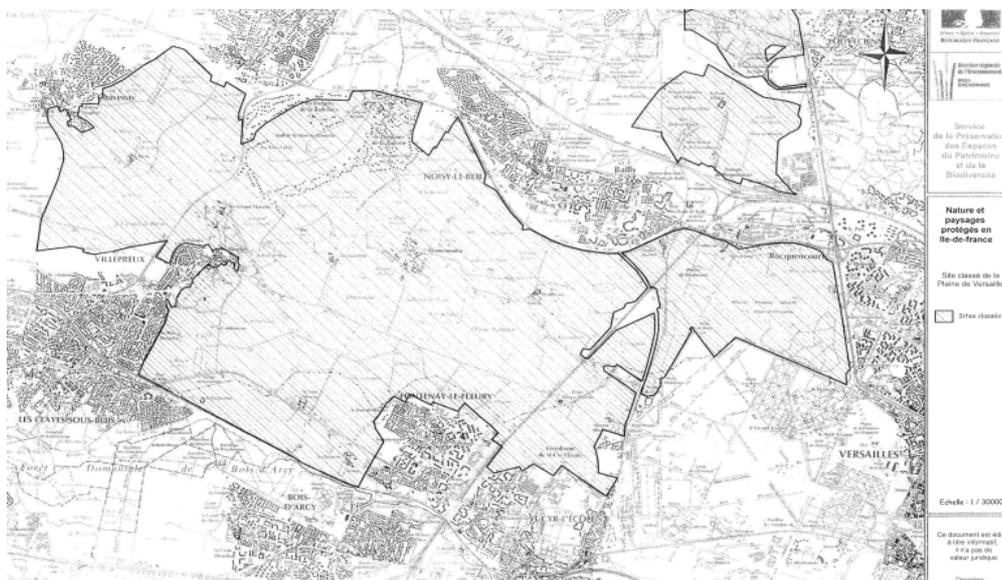
Bien que les cultures se soient diversifiées, au bonheur des populations locales, cette activité est restée majeure.

« Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent le maintien de l'activité agricole contre l'extension urbaine.

La Plaine de Versailles comprend deux zones de protection spécifiques au voisinage du Domaine de Versailles (cartes ci-dessous) :

- Le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » selon décret du 15 octobre 1964 (Malraux)

- La « Plaine classée », du Domaine de Versailles jusqu'à Chavenay, selon décret du 7 juillet 2000. Ces protections obligent l'examen des projets par L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et/ou l'Inspection des sites pour accord du Ministère.



Extrait du Mémoire de l'ingénieur AgroParisTech en 2022

«Pour tous, la perspective historique du Château de Versailles doit être préservée, et beaucoup souhaitent une vraie dynamique entre le Château et sa Plaine. Enfin, certains voudraient, en plus d'instances fédératrices, **un lieu fédérateur sur la Plaine de Versailles et, pour eux, il s'agirait de Grignon.** »

Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent les actions de l'association Grignon 2000 pour protéger le Domaine de Grignon, lieu de formation de l'élite des ingénieurs agronomes français pendant près de 200 ans, contre un démantèlement et pour la création d'un **Centre International de Transition Ecologique pour l'Agriculture et l'Alimentation – Grignon/campus.**(Voir le site Internet de l'association Grignon 2000).

Après des années de travail de plusieurs ingénieurs, anciens de l'Agro, pour établir un projet viable de gestion du Domaine de Grignon, et la décision de l'Etat de conserver la propriété du Domaine, le Premier Ministre a validé en juin 2024 la constitution d'un organisme mixte public/privé pour créer la structure de gestion permettant de commencer la réalisation du projet.

Malgré tous les soutiens, en particulier des élus locaux et nationaux, et des contacts ministériels, Grignon 2000 et ses partenaires sont toujours dans l'attente de la nomination par l'Etat d'un « coordinateur » pour mettre en place cette structure et enfin réaliser ce projet de dimension internationale porté par l'image « Grignon ».

Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » refusent le morcellement effectif et l'artificialisation des terres agricoles par des routes et voies rapides qui servent en fait à urbaniser toujours plus les villages ruraux et à imperméabiliser de bonnes terres agricoles, contrairement à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

De même pour les « échangeurs » qui, au lieu de fluidifier la circulation, drainent des flux toujours plus importants sur les routes, en fonction de la densification urbaine dans la Plaine et les villes environnantes, et apportent aux riverains toujours plus de nuisances de pollutions et de bruits.

En particulier, Yvelines Environnement et « Les Amis de la Plaine de Versailles » soutiennent les actions de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN) contre l'implantation d'une « bretelle de raccordement » de la RD7 et de la RD307 à l'A12 à Bailly, en site classé jouxtant le Domaine de Versailles, présentée comme utile pour délester la circulation dans Saint-Cyr-l'École, où l'on continue de construire des centaines de logements, mais qui reportera sur les habitants de Bailly, déjà cernés de routes et autoroutes, toutes les nuisances.

Une telle liaison avait été refusée par l'Etat en 1994 lors du projet de raccordement de l'A86 ouest à l'A12.

Une pétition internationale a été lancée : <https://chng.it/Fw8jF4wscW>

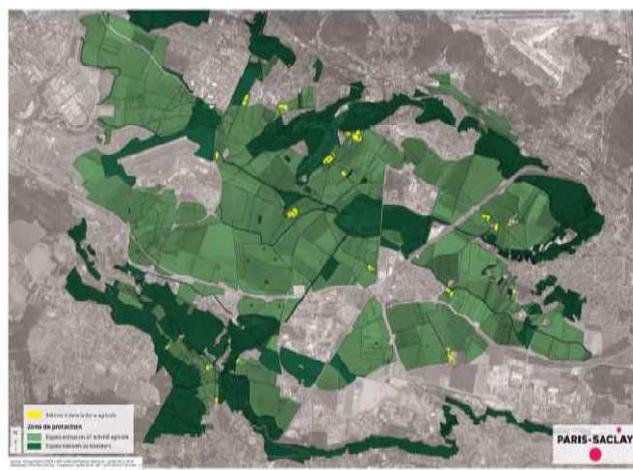
3-2 L'OIN du Plateau de Saclay – L'EPAPS

Yvelines Environnement a beaucoup œuvré pour la création de la ZPNAF. Il n'y a pas eu de réunion en 2024.

Rappel : La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.

Après les milliers d'hectares prélevés à l'agriculture par l'urbanisation, cette zone instituée par décret de l'Etat doit impérativement être protégée et dédiée principalement aux activités agricoles (2436 hectares).

Elle nécessite une véritable protection et un statut qui assure sa pérennité au-delà de la Charte.



Carte de la ZPNAF

Cette zone est régie par une Charte signée le 11 octobre 2018.

Le texte de cette Charte est sur le site web d'Yvelines Environnement

Il est nécessaire que l'Etat informe régulièrement les associations, à l'origine de la création de cette ZPNAF, du respect de cette Charte par les acteurs signataires.

La révision du SDRIF, appelé SDRIF-E, jusqu'en 2040, a été un moment fort de 2024, auquel Yvelines Environnement a participé, en particulier par son courrier à la Commission d'enquête où figurent ses remarques.



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

ENQUETE PUBLIQUE SDRIF-e

Du 1^{er} février au 16 mars 2024

Demandes de l'Association Yvelines Environnement & de ses associations membres

L'annonce d'un SDRIF-E avec un E comme Environnement a été accueilli avec un grand optimisme par les associations dont Yvelines Environnement.

Avec des têtes de **chapitres** encourageantes :

- Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens.
- Terres agricoles, forêts, gisements de matériaux : des ressources locales stratégiques à protéger et valoriser.
- Préserver les espaces agricoles franciliens et faire progresser l'autonomie alimentaire
- Protéger les forêts franciliennes de l'urbanisation, y renforcer la biodiversité et mieux valoriser la ressource en bois.
- Accompagner la préservation et la transformation des paysages et des patrimoines urbains et ruraux.

Ils doivent, à ce titre, contribuer à sa **valorisation paysagère** et à forger l'**identité francilienne**.

Beaucoup de sites paysagers d'importance se situent dans des espaces d'intérêt écologique majeur.

Le rapport moral de l'association Yvelines Environnement rappelle par ces résolutions l'importance du respect des sites classés et inscrits ainsi que les éléments du patrimoine.

L'association réclame également l'ouverture de nouveaux sites identifiés en précarités par une grosse pression foncière.

➤ Informés du projet du département des Yvelines de **liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12** sur le territoire de la commune de Bailly, en site classé par décret du 7 juillet 2000, et dans le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret Malraux du 15 octobre 1964), qui définit un périmètre de protection à partir de la chambre du Roi et de l'axe du grand canal jusqu'à Villepreux, dit « trou de serrure », les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à ce projet et à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé : au Patrimoine mondial pour le Domaine de Versailles, au périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons par décret du 15 octobre 1964 et aux sites classés par décret du 7 juillet 2000.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
e-mail :
yvelines.environnement
@orange.fr

N° Siret : 400 047 802 00016
Code APE : 9101Z

Association Yvelines Environnement – ENQUETE PUBLIQUE SDRIF-e – mars 2024

Page 1

✚ *Yvelines Environnement soutient le courrier de l'APEBN, association membre, du 24/02/2024 adressé au Président de la commission d'EP le 27/02 par courrier électronique et par courrier R/AR avec ses PJ (cf. ANNEXE 1)*

- Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années pour que le site classé de la Plaine de Versailles soit débarrassé des **caravanes, bâtiments et bétonnages des sols**, principalement à Saint-Cyr-l'Ecole et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales polluent et défigurent les paysages et le rû de Gally, objet de coûteux travaux.
- Yvelines Environnement rappelle ses demandes depuis plusieurs décennies concernant le site de la **Plaine de Versailles** appelé Grand Parc des Chasses de Louis XIV, dont une partie a été classée par décret du 7 juillet 2000 :
 - Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes sur les zones rurales et agricoles, dont le Patrimoine doit être protégé ;
 - Restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
 - Mise dans le périmètre du site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000 de la partie qui avait été réservée pour le raccordement de l'A86 à l'A12, à Bailly.
 - Limiter l'urbanisation dans tout le « Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » selon décret du 15/10/1964.

✚ *Yvelines Environnement ajoute son soutien à la lettre de l'APEBN, association membre, du 03/03/2024 adressé au Président de la commission d'EP le 04/03 par courrier électronique et par courrier R/AR avec ses P.I. (cf. ANNEXE 2)*

- Yvelines Environnement demande à nouveau le **classement en ZAP** (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa **demande de classement**, sous la forme la plus appropriée, des **territoires de la Plaine de Versailles**, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de **classement en Parc Naturel Régional** de tout le territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles en 1975.

✚ *Yvelines Environnement soutient la lettre de l'association pour la protection de l'environnement de la Plaine de Versailles (APEPV), membre d'YE, du 04/03/2024 adressé au Président de la commission d'EP le 05/03 par courrier électronique et par courrier R/AR (cf. ANNEXE 3).*

- Yvelines Environnement demande que les **sites de stockage** ne consomment plus de terres agricoles, et qu'ils fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.
- Yvelines Environnement réaffirme son **opposition à la vente du Domaine de Grignon** à des promoteurs immobiliers, et à tout démembrement.
- Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de **classement de la forêt de Marly et ses extensions** en forêt de protection.

- Yvelines Environnement demande que le **classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain** en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.
- Yvelines Environnement soutient la demande de *Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui* : ce SDRIF-E prétend bien protéger l'environnement avec ses multiples recommandations et code de l'urbanisme, mais pour le **classement de la plaine de Neauphle**, ce dossier est en cours depuis longtemps, et en application sur le terrain, le problème est de faire respecter les zones classées en zone naturelle.
- Yvelines Environnement réitère sa demande de **classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucoleurs** au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

✚ Contribution de *Sauvons la Tournelle* au projet de SDRIF-E incluant le Projet de fin d'Etudes d'étudiants de l'ENSA-Paris Belleville* portant sur « La Vallée de la Vaucoleurs : Rééquilibrer le Pays Mantois dans la transversalité de la Seine ».

* Toute publication et partage de ce document devra faire l'objet de la mention suivante :

"Transmis par l'Association Sauvons la Tournelle ayant obtenu l'autorisation de l'ENSAPB. Les documents produits dans le cadre de Projet de Fin d'Etudes sont la propriété intellectuelle de l'ENSAPB. Toute reproduction des documents réalisés par l'ENSAPB doit mentionner l'école. Les étudiants peuvent utiliser individuellement ces documents afin de valoriser leur activité et illustrer leurs compétences, en s'engageant à toujours citer les partenaires locaux. »

- Yvelines Environnement réitère sa demande de **classement de la Plaine des Essarts-le-Roi** en Zone Agricole Protégée (ZAP).
- Yvelines Environnement, aux côtés de Sites & Monuments (SPPEF), réitère son **opposition à la vente du Pavillon du Butard**, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes.

Pour un maintien définitif de ce chef-d'œuvre d'Ange-Jacques Gabriel dans le domaine public, son inclusion dans un domaine national et son animation par le Centre des monuments nationaux.

(cf. article du 10.02.24 de Sites & Monuments : <https://www.sitesetmonuments.org/Le-pavillon-du-Butard-renaitra-t-il-enfin>)

- Yvelines Environnement demande que **l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage** ne s'implante pas aux Essarts-le-Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale).
Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.
- Le projet de **liaison RN12-RN10** n'apparaît plus au SDRIF. Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de **classement de la forêt**.
- Yvelines Environnement réaffirme son opposition à **l'implantation d'éoliennes** dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

- Sur le projet **OIN-Paris-Saclay** porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement :
 - demande que les dispositions de compensations pour les **transferts d'espèces protégées**, concernant la ZAC de Satory-ouest, indiquées dans l'Enquête Environnementale, soient portées officiellement à la connaissance des habitants des communes d'accueil de ces espèces, ce qui n'a pas été fait lors de l'enquête publique.
 - déplore que le principe « éviter, réduire, compenser », appliqué à la **destruction de zones humides** sur le plateau de Satory - mais également ailleurs, y compris et surtout pour les équipements publics - ignore systématiquement les deux premières étapes pour se contenter d'une compensation qui évite de remettre les projets en cause. L'Etat devrait être le premier à se montrer exemplaire en matière de conservation des zones humides existantes et qu'aucune autre mesure que l'évitement de la destruction ne compensera vraiment.
 - attend un respect strict et total de l'intégrité et de la nature de tous les terrains inclus dans le périmètre de la ZPNAF.
- Yvelines environnement demande que toutes les **parcelles naturelles, forestières et agricoles** qui pourraient changer de classement soient systématiquement contrôlées sur les aspects classement, hydromorphie, rendement,..... afin d'éviter les clauses de compensation.
- **Jeux Olympiques Paris 2024** : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements.
- Yvelines Environnement demande que la Commission départementale d'installation des **antennes de radiotéléphonie mobile**, qui a rédigé la Charte signée par les élus et les opérateurs, mais qui n'a pas été réunie depuis 15 ans, soit convoquée rapidement afin :
 - d'obtenir un avis concernant la décision de VGP d'organiser sa propre instance de décision en la matière,
 - de régler les litiges qui opposent populations, élus et opérateurs en plusieurs endroits des Yvelines.
- Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des **commissions consultatives**, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.
- Concernant les Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations de **fermes photovoltaïques** sur le territoire (alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas assez accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement). De même concernant l'implantation de **fermes éoliennes** au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.
- Concernant les **terres excavées** du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

Le projet de SDRIF-E, arrêté en juillet 2023, définit une enveloppe régionale afin de donner aux communes et intercommunalités les moyens de permettre les projets.

Toutefois, Yvelines Environnement note que les modifications majeures de l'avant projet pendant la phase de concertation sont principalement des demandes supplémentaires de consommation de terres agricoles sans réels projets définis réclamées par les communes ou les intercommunalités dans la prévention de la loi ZAN.

Yvelines Environnement demande que ces consommations d'espaces soient limitées aux projets validés et nécessaires pour le mieux-être des Franciliens.

Exemples :

- ❖ La construction d'un stade de 60000 places sur la réserve naturelle de St Quentin, espace classé et poumon d'air dans ce secteur déjà très densifié, est une aberration. (cf. ANNEXE 4 _ document : [POURQUOI FAUT-IL PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES SITUÉES AU NORD DE L'ÉTANG DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ?](https://www.yvelines-environnement.org/non-au-stade-de-60000-places/) <https://www.yvelines-environnement.org/non-au-stade-de-60000-places/>)
- ❖ La création et l'extension des ZAC dont l'unique but est d'un intérêt financier car très souvent c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul donc pas de créations.

Autre exemple :

Le projet de SDRIF-E prévoit l'urbanisation possible de 13 hectares sur le secteur de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse alors que seules 3 communes sont soumises à la loi SRU (Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis), sans que la localisation de ces 13 hectares soit précisée.

Or, cette urbanisation serait en contradiction avec la Charte du PNR (en cours de révision), les principes de la loi ZAN et ne correspond nullement à la volonté des communes. Ces 13 hectares doivent disparaître de la rédaction définitive du SDRIF-E.

L'AAVRE rappelle de l'interview de 2014 de Philippe Saint-Marc, créateur du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, qui est encore plus d'actualité aujourd'hui "la vallée de Chevreuse est le poumon vert de St-Quentin et de Paris, il suffit de voir le nombre de cyclistes et de promeneurs en fin de semaine. Si on construit trop, on détruira ce que les gens viennent chercher en vallée de Chevreuse".



Association Yvelines Environnement – ENQUETE PUBLIQUE SDRIFe – mars 2024 Page 5

<https://www.registre-numerique.fr/sdrif-e>

3-4 Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

<https://www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/CODERST#:~:text=Le%20conseil%20d%27%20la%20C3%A9partemental%20de%20l%27%20Yvelines,133%2D1%20%20C3%A0%20R.>

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la

protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Il est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques. Il se réunit environ une fois par mois

Nota bene : Ci-après les sujets à l'odj qui ne comportent pas de commentaires sont réputés ne pas avoir rencontré de débats significatifs, à contrario ceux qui questionnent sont développés.

2024-01-12_odj :

Travaux miniers et permis d'exploitation d'un gîte géothermique au Dogger dit « Grand Parc Nord 1 » et « Grand Parc Nord 2 » sur la commune du Chesnay-Rocquencourt

2024-02-26 au 03-01 _ coderst dématérialisé _odj :

Bilan de campagne d'irrigation et de la mise en œuvre du plan annuel de répartition

2024-04-02 au 5 avril _ coderst dématérialisé _odj :

_Arrêté complémentaire _Société HGP Prestige au Tremblay sur Mauldre.

_ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL relatif à l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les

Eaux (RSDE) sur la station de traitement des eaux usées d'Ollainville

2024-05-02 au13- dup- captage Seraincourt

Projet d'arrêté inter-préfectoral arrêté inter préfectoral au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de L'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) relatif :

- au captage d'eau destiné à la consommation humaine dite "source de l'eau brillante" à Séraincourt
- à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines des périmètres de protection,
- à l'autorisation au titre de l'art. R.214-1 et suivants du code de l'environnement,
- à l'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

2024-05-22-_odj :

_Lutte Anti-vectorielle –moustique tigre--Présentation du bilan départemental des Yvelines - Saison 2023

_ARRÊTÉ PRÉFECTORAL de prescriptions complémentaires à la Société SNC RENAULT FLINS, Usine de Flins à AUBERGENVILLE et FLINS-SUR-SEINE (78410)

_PROJET D'ARRÊTE PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES SIAAP ACHÈRES

2024-07-02-_odj :

_IKEA – Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale plateforme logistique-zone portuaire de Limay

_Demande d'autorisation environnementale pour le projet de construction d'une station de traitement des eaux usées de La Verrière / Le Mesnil Saint Denis présentée par le S.I.A.H.V.Y.

_Arrêté portant autorisation préfectorale par dérogation d'autorisation d'utiliser des eaux non conventionnelles traitées pour l'alimentation d'un réseau intérieur au sein du centre aquatique Castalia situé à Maurepas (78310)

2024-09-10-au 09-13-coderst dématérialisé _odj :

Arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre l'ambrosie

2024-10- coderst dématérialisé _odj :

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION DES OPÉRATIONS DECENNALES DE DRAGAGE DE HAROPA PORT PARIS

2024-11-19-_odj :

_présentation du rapport sur la qualité de l'air 2023 dans les Yvelines

_Arrêté inter-préfectoral portant autorisation environnementale pour SNCF réseau et Île-de-France Mobilités concernant l'aménagement du Tram T13 Phase 2 sur les communes de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Achères.

_ARRÊTÉ préfectoral de prescriptions complémentaires Société TRIEL GRANULATS (GROUPE SARTORIUS) à TRIEL-SUR-SEINE (78 510)

3-5 Le Schéma de Services Portuaires d’Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest (PSMO)

PSMO, un port de nouvelle génération

Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de port BTP de haute qualité, dans la plaine d’Achères (Yvelines). Paysagé, ouvert sur la ville et concerté avec ses parties prenantes, PSMO est conçu comme un port de nouvelle génération.



<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>

Port Seine-Métropole Ouest est un projet de plateforme multimodale (eau, fer, route) – à l’ouest de l’agglomération parisienne - destinée au transport de matériaux bruts ou préfabriqués pour la construction.

Porté par HAROPA - Ports de Paris, le projet verra le jour sur une emprise de **100 hectares**, située en rive gauche en face de la Confluence Seine-Oise, sur les communes d’Achères, d’Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement de ce port, compatible avec le réseau routier existant, présente une occasion unique permettant à la fois un développement économique durable du territoire, et le réaménagement qualitatif du site.

Le projet participera au développement des modes fluvial et ferré, ainsi qu’au développement du Grand Paris, et créera de nouveaux emplois (500 à 1000 à termes) pour le territoire.

Chiffres clés :

- 100 hectares** environ d’emprise portuaire ;
- 52 ha** dédiées aux activités économiques orientées BTP et travaux publics ;
- 19 ha** d’espaces paysagers (soit 19 % du projet végétalisés) ;
- 1 darse** (bassin intérieur) ;
- 1 quai** à usage partagé ;
- 1 plateforme** ferrée partagée ;
- 1 km** de berges renaturées ;
- 110 M€** d’investissements publics ;
- Environ **750 emplois** directs à terme.

Début janvier 2021, la commission d’enquête publique a rendu des avis favorables sur la déclaration d’utilité publique de PSMO, l’autorisation environnementale, la création d’une zone d’aménagement concerté (ZAC) et l’enquête parcellaire. Les autorisations administratives ont été délivrées sur cette base à l’été 2021.

1.1 **À la confluence de la Seine et de l’Oise**

Le réseau portuaire d’Ile-de-France est un outil indispensable pour développer des modes de transport plus écologiques que la route. Dès les années 2000, des études de faisabilité sont menées par HAROPA PORT | Paris sur la **plaine d’Achères** (Yvelines - 78), dans le but d’y implanter une plateforme portuaire multimodale pour le transport de marchandises. A la suite du débat public volontaire organisé fin 2014, HAROPA PORT | Paris a précisé son projet de développement : un port tri-modal d’environ 100 ha destiné à accueillir des activités BTP et en lien avec le secteur de la construction.

Le site identifié accueille une carrière en cours d'exploitation qui, au fur et à mesure de la remise en état du site, permettra la mise en œuvre des phases travaux du futur port.

1.2 Une triple desserte : fluviale, ferroviaire et routière

Fleuve : la plaine d'Achères est bordée au nord par un méandre de la Seine et au sud par la forêt de Saint-Germain-en-Laye et la ville d'Achères. La confluence de la Seine et de l'Oise est donc un territoire stratégique pour l'implantation de nouveaux équipements portuaires et particulièrement adaptée pour accueillir des entreprises des secteurs de la construction et des travaux publics, qui utilisent principalement les modes de transports massifiés : fluvial et ferré.

Fer : situé sur le faisceau ferroviaire du RER A et du transilien (ligne L) à quelques centaines de mètres des gares d'Achères Ville et de Conflans fin d'Oise, le site bénéficie d'un embranchement ferroviaire logistique à l'abandon depuis plusieurs années. Le projet va permettre sa remise en service et compléter l'offre modale.

Route : PSMO est situé à l'intersection entre la RN184 et de la RD30. Ces axes permettent de rejoindre le réseau primaire de l'Ile-de-France :

- au nord l'A15, l'A104 et l'A16 ;
- au sud, accessibles via la RD30, l'A13 et l'A14.

1.3 Les perspectives du canal Seine-Nord Europe

Par ailleurs, le futur canal Seine-Nord Europe, qui doit relier l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, de Compiègne à Aubencheul-au-Bac, débouchera également à la confluence de la Seine et de l'Oise, en complémentarité au futur site PSMO.

Le canal Seine-Nord Europe pourra permettre à HAROPA PORT d'étendre son hinterland naturel.

Source : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/un-site-davenir>

Un port respectueux de l'environnement et intégré dans son paysage :

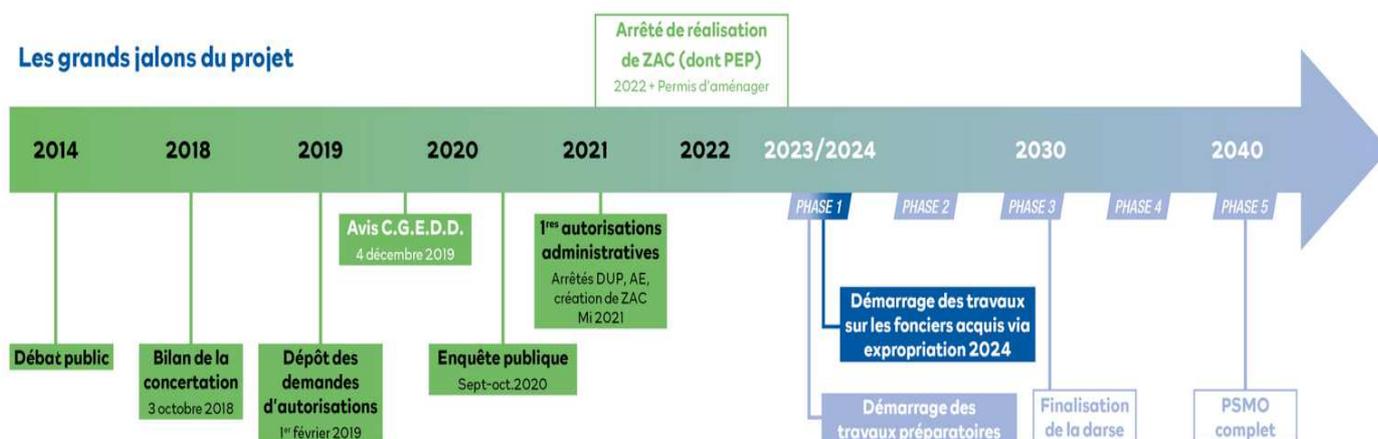
En aménageant de nouvelles plateformes portuaires, dont le projet PSMO, HAROPA PORT enrichit le maillage de ses ports franciliens pour permettre davantage de transport fluvial. Il participe ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le changement climatique.

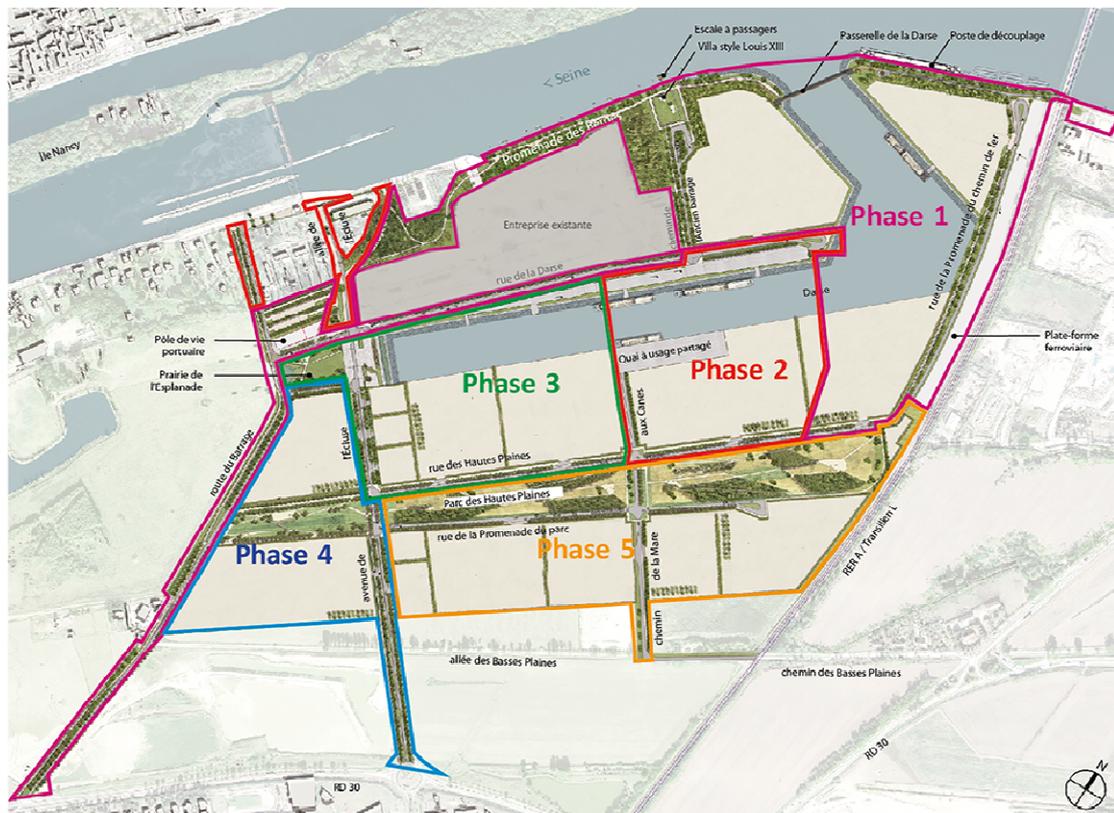
Avec le projet PSMO, HAROPA PORT entend répondre à **trois objectifs** :

- **Objectif #1** : augmenter durablement le report modal du transport de marchandises de la route vers la voie d'eau et le fer dans les secteurs de la construction et des travaux publics
- **Objectif #2** : mettre en place une logistique "propre" pour les chantiers du Grand Paris et du reste de l'Ile de France
- **Objectif #3** : contribuer à la dynamique économique du territoire

Source : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/un-port-respectueux-de-lenvironnement-et-integre-dans-son-paysage>

Les travaux seront divisés en cinq phases, selon le rythme moyen d'exploitation et de libération progressive des terrains par le carrier GSM. Chaque phase de construction durera en moyenne deux ans tous les cinq ans, jusqu'en 2040.





➤ Pour plus d'informations : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/le-calendrier>

Deux réunions de l'instance de concertation ont eu lieu : 21/12/2023 et 24/04/2024.

La phase de concertation est terminée et les travaux ont débuté. Ces travaux sont divisés en 5 phases dont la dernière s'achèvera en 2039. Le projet s'étend sur 100 hectares dont 19 seront des espaces verts. Une partie de ces 100 hectares est actuellement occupée par une carrière encore en activité. Le futur port sera juste à côté de la future carrière de St-Germain. Il y a une véritable volonté d'Haropa de faire accepter ce projet par la population en aménageant au maximum les modes de circulation douce pendant les travaux, en maîtrisant les nuisances sonores, en offrant aux habitants des péniches des réseaux de raccordement aux normes ...

Information et échanges autour des travaux :

Alors les travaux de construction de la phase 1 ont démarré début 2025, l'année **2024 a été marquée par plusieurs temps forts autour de la concertation** avec de **nombreuses actions terrain** et des **rencontres avec les riverains** actées lors de la réunion de lancement de l'Instance Permanente de concertation de décembre 2023 :

- 5 février : réunion d'information travaux à Andrésy
- 29 mars : lancement du réseau des sentinelles travaux au plus près du chantier
- 24 avril : atelier en marchant sur le site PSMO
- 15 juin : rencontres avec les visiteurs du Pardon de la Batellerie
- 9 juillet : 2^e réunion de l'IPC
- 9 décembre : 3^e réunion de l'IPC

De nouveaux outils d'information ont fait également leur apparition, avec la publication d'un **dépliant explicatif sur le futur port** et de **panneaux d'information**.

Source : <https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr/la-concertation>

3-6 L'Eolien dans les Yvelines

Yvelines Environnement en liaison avec la FED (Fédération Environnement Durable) rappelle, comme de nombreuses associations qui ont le souci de protéger l'environnement et en particulier les paysages qui font partie du Patrimoine de la

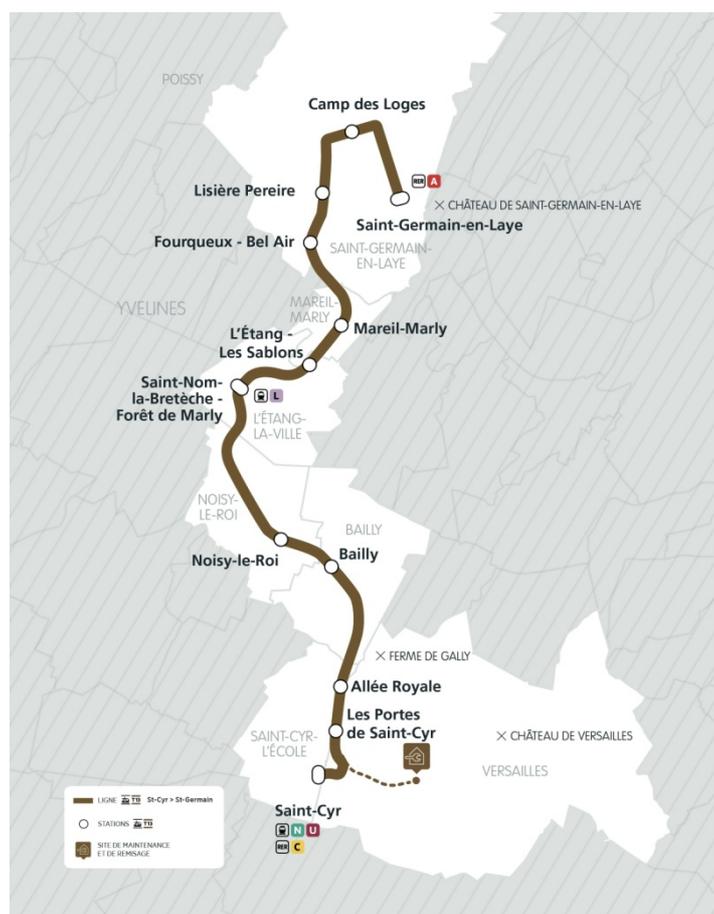
France, qu'elle déplore que les institutions aient fait le choix du développement important de l'éolien, qui n'est de plus pas un moyen « productif, actif et rentable », qui pollue les paysages, apporte des nuisances aux habitants riverains et à la faune sauvage.

De plus, ce n'est pas une technologie de pointe qui peut apporter des atouts notables à l'économie française.

3-7 Le Tram 13 Express

Bruit du Tram13 à Bailly et Noisy-le-Roi : demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville. Point à suivre quant à son exécution.

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/projets/tram-t13>



Nous regrettons que la portion Poissy-Achères traverse la forêt de St Germain-en-Laye, ce qui a sacrifié des arbres, sans desservir pour autant une zone qui présente une forte activité.

3-8 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de GPS&O (Grand Paris Seine et Oise)

La première modification générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de GPS&O a été approuvée lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2023. Conformément au code de l'urbanisme et à son article L153-23, le PLUi modifié est exécutoire depuis le 20 janvier 2024, après accomplissement des mesures obligatoires (publication sur le portail national de l'urbanisme et transmission à la Sous-préfecture).

<https://construireensemble.gpseo.fr/le-plui-%C3%A9t%C3%A9-modifi%C3%A9>



3-9 SPI Vallée de Seine (Secrétariat permanent – Pollutions Industrielles)

<https://www.spi-vds.org/>

Structure d'information et de concertation sur les pollutions et risques industriels dans le nord des Yvelines.

Le SPI Vallée de Seine, comme les autres SPPPI, a pour objectif de favoriser, par l'information et la concertation, les actions tendant à :

- Maîtriser les pollutions et nuisances de toutes natures,
- Prévenir les risques technologiques majeurs des installations classées.

Afin de répondre à cet objectif, les missions du SPI Vallée de Seine sont doubles :

- Constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels,
- Contribuer à l'échange et la diffusion de bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels.

SPI-Associations 2024

Ce rendez-vous annuel fort attendu réunissant les associations de protection de l'environnement et l'UD 78 des installations classées devait se dérouler en février 2024. D'annulation en report il s'est finalement déroulé en 2025

2024-11 SPI-Commission risques-présentation NATECH : "Intensification des risques NATURELS et TECHnologiques et nécessité de la prévention".

3/B --- les Commissions et Comités départementaux

3-10 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux

Rappels : Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :
www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf

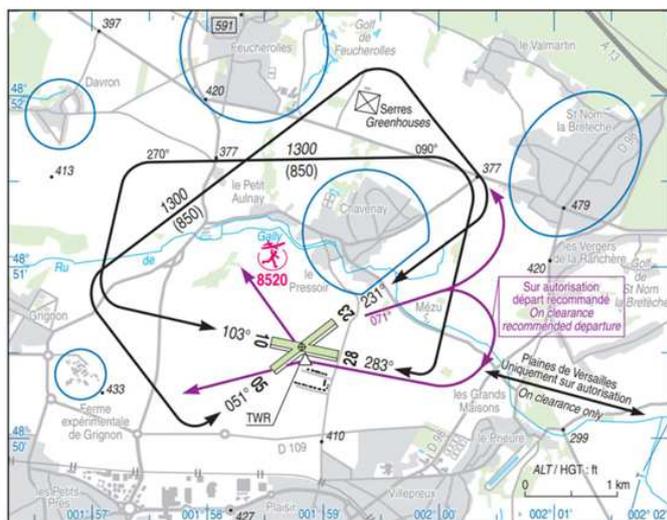
Réunion du 17 octobre 2024

Relevé des débats et des décisions :*

- Approbation du compte rendu de la réunion du 27 septembre 2023
- Validation de l'arrêté portant renouvellement de la composition de la CCE de Chavenay
- Bilan de l'activité de l'aérodrome : Le trafic de 2023 retrouve son activité de 2019



- Avions 60500 mouvements, principalement par des avions basés, en tours de piste
- ULM 12500 mouvements
- Hélicoptère quasi nulle
- 120 à 130 appareils sur la plateforme
- Convention RégionIdF / ADP pour le financement des équipements réducteurs de bruit
- Bilan à 6 mois des demandes de subventions
- 5 dossiers, concernant 5 aéronefs dans 2 Aéroclubs ← Total des subventions 30 k€, financés à 1/3 par ADP, et 2/3 par la région IDF
- Promotion des avions Elixir silencieux et basse consommation
- Extension de la piste 10/27 prévue pour 2027
- Utilisation de la piste secondaire 05/23 pendant les travaux occasionnera une gêne pour les riverains
- Bilan des plaintes enregistrées par la DGAC
 - 30 signalements enregistrés entre octobre 2023 et septembre 2024
 - Actions pédagogiques par la DGAC lors des AREX avec les clubs
 - Sanctions et lettres de rappel
 - Mise à jour de la carte VAC prévue en mars 2025



- Demande d'augmenter l'angle de déviation vers la droite de la piste 05/23
- Deux signalements de vols d'affaires en provenance de Toussus-le-Noble
- Bilan des contrôles (Brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble)
 - Contrôles renforcés pendant les J.O.
 - Nombre d'aéronefs contrôlés

	2022	2023	2024 (Jusqu'au 30 sept)
Chavenay	14	42	18
St Nom la Bretèche	99	68	39
Feucherolles	15	30	0
Divers	38	6	14
Total	166	146	61

- Points divers
 - L'activité voltige représente moins de 1% de l'activité de la plateforme ; deux constructeurs travaillent sur un avion de voltige électrique.

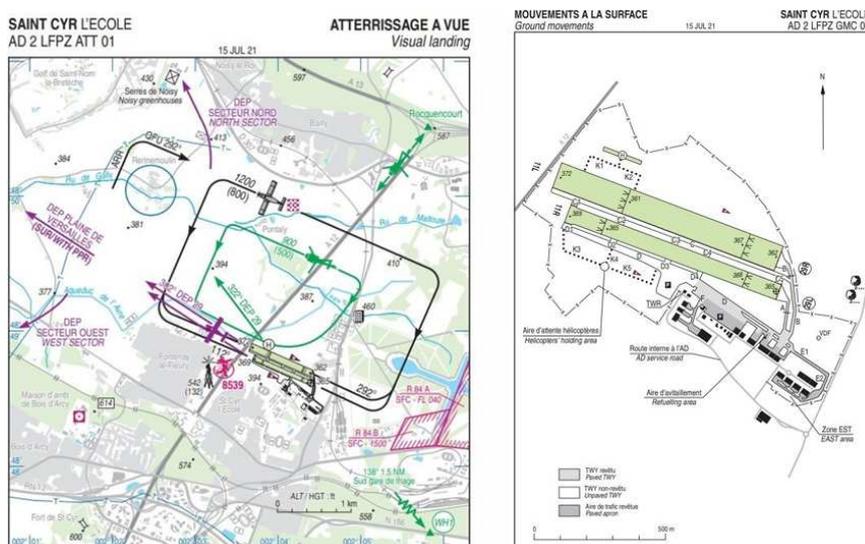
3-11 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole

Rappel : Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif :
 Voir « <http://rumeur.bruitparif.fr/>

Réunion du 5 avril 2024

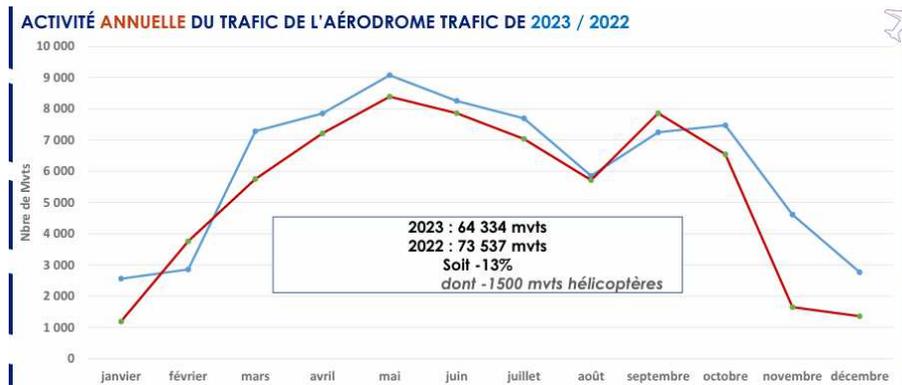
Relevé des points traités

- Approbation du procès-verbal de la CCE du 23 mars 2023
- Bilan de l'activité 2023 de l'aérodrome



- ADP
 - Activité 2023 en décroissance : - 13%, qui touche toutes les activités
 - Chute de l'activité hélicoptères après le départ d'une société qui réalisait principalement des vols touristiques

- Légère progression des ULM



- Travaux du Vertiport pour accueillir le e-Vtol, le Vélis Electrique Tour,
- Financement (500 KE) pour les atténuateurs de bruit des avions des aéroclubs
- LeGUAS regrette le manque d'investissement d'ADP, tel des pistes en dur
- Le GUAS regrette le report de l'audit aéro-biodiversité et la fermeture du Musée Farman
- Le GUAS précise que les consignes concernant le respect des plages de moindre bruit ont été redonnées à l'ensemble de ses membres
- DSAC-Nord
 - Bilan des signalements et des actions engagées
 - 56 signalements concernant principalement Rennemoulin
 - 2 dossiers en Conseil de discipline, 2 dossiers en commission de discipline suivis de sanction
 - Classement CALIPSO
 - 50 avions classés sur 74 avions d'aéroclubs, principalement en catégories A et B
 - Le GUAS précise que tous les avions des aéroclubs faisant de la formation sont classés CALIPSO
- Présentation du bilan de l'activité du Comité de Suivi de la Charte (CSC)
 - Deux réunions le 22 septembre 2023 et le 26 mars 2024
 - Nécessité d'avoir une visibilité sur l'évolution du PEB
 - Une meilleure information par ADP sur la réalisation d'un Vertiport
 - Prévision de réunion tous les six mois
- Présentation par la DSAC du bilan des survols de certaines communes
 - Présentation sur une période de 7 mois des chevelus de plusieurs secteurs à proximité du tour de piste
 - Bailly et Noisy-le-Roi : survols en dehors des trajectoires, importants dans la partie ouest de Noisy-le-Roi et dans le secteur Harmonie ouest à Bailly
 - Le CSC devra étudier cette situation et faire des propositions à la CCE*
- Impact de l'organisation des J.O. sur le fonctionnement de l'aérodrome
- Points divers
 - Problème de l'installation du projet Chaponval à Noisy-le-Roi à l'emplacement des serres Moreux, sous la sortie Nord-ouest des aéronefs basés à St-Cyr-l'Ecole. Demande d'une réunion.
 - Projet Vertiport et e-VTOI par ADP
 - Travaux bien avancés*
 - Volocopter travaille pour obtenir la certification
 - A quoi ça sert ???

3-12 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble

La nouvelle appellation est : Aérodrome de Paris-Saclay-Versailles

Rappel : Guide – DSAC – Communication du 13 juin 2023

Dans le cadre du plan d'actions environnementales sur l'aérodrome de Toussus-le-Noble, la DSAC Nord a élaboré un guide à destination des usagers de l'aérodrome portant sur les règles environnementales applicables et le circuit de piste. Ce document est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.ecologie.gouv.fr/aeroports-restrictions-environnementales>

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret_pilotes_toussus_le_noble_dispositions_environnementales.pdf

Il est également sur le site Entrevoisins :

[Toussus-le-Noble - Groupe ADP - Entre voisins](#)

Réunion de la CCE du 23 octobre 2024

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2023,
- Présentation du bilan 2023 de l'ACNUSA, et premiers éléments pour 2024,
- Bilan de l'activité de l'aérodrome : DSAC, ADP,
- Dossiers soumis à la CCE pour avis et information :
 - o Avis de la CCE sur la modification de la procédure IFR,
 - o Avis de la CCE sur le rehaussement du circuit de piste (pilier 4 du plan d'actions),
 - o Information de la CCE sur la modification de la procédure VFR de nuit,
- Bilan des indicateurs et des contrôles (plan d'action – pilier 1 et 2)
- Avancement du plan d'actions :
 - o Pilier 2 – Respect des trajectoires et restrictions
 - Feux à éclat (ADP),
 - o Pilier 3 : Modernisation des flottes
 - Information sur la révision de l'arrêté CALIPSO,
 - Bilan de la campagne d'équipement 2023 (UAT),
 - Campagne financée par IDF-ADP,
 - Modulation des redevances / baux,
 - Bilan de l'utilisation de l'essence sans plomb.
 - o Pilier 4 : Rehaussement des trajectoires : remontée de la pente ILS.
 - o Information de la CCE sur la modification VFR de nuit
- Questions diverses

RAPPEL DES PILIERS DU PLAN D' ACTIONS

- PILIER 1 -OBJECTIVATION DES NUISANCES ET MESURES DES RESULTATS
- PILIER 2 –RESPECT DES TRAJECTOIRES ET RESTRICTIONS
- PILIER 3 –MODERNISATION DES FLOTTEES
- PILIER 4 -ETUDE D'IMPACT DU REHAUSSEMENT CIRCUIT DE PISTE
- PILIER 5 –MAITRISE DE L'URBANISATION

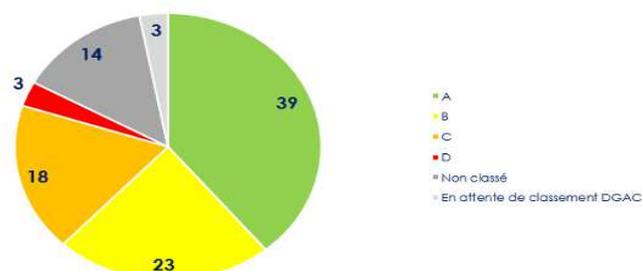
Compte-rendu

- Bilan de l'ACNUSA 2023 et premiers éléments pour 2024
 - o Eléments de contexte de l'année 2023
 - o Les manquements relevés
 - o Les recommandations principales de l'ACNUSA
 - o Les chiffres clés de la gestion de l'ACNUSA
 - o Après la publication en 2020 sur son site d'un rapport sur l'aviation légère, l'ACNUSA, en concertation avec la FFA a réalisé une fiche pédagogique de prévention des risques
 - o Résultats des jugements rendus pour 2023/2024 et des poursuites engagées pour l'aéroport de PSV, soit plus de 50 dossiers
 - o Rappel : le Président de l'ACNUSA est nommé par le Président de la République après avis ndu Sénat et de l'Assemblée nationale.
- Bilan de l'activité de l'aérodrome
 - o Stabilité du trafic en 2023 / 2022

	2022	2023
Trafic Avion VFR	96 293	97 217
Trafic Hélico VFR	12 267	11 316
Trafic ULM	833	1 370
Total Trafic VFR	109 393	109 903
Total Trafic IFR	9 531	8 907
Total VFR + IFR	118 924	118 810

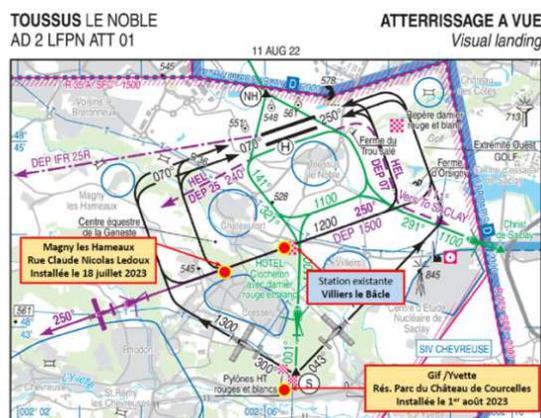
- Le trafic de l'aérodrome est essentiellement constitué de vols avions VFR (à vue)
La baisse de trafic concerne les vols de formation IFR.
Le trafic hélicoptère enregistre une baisse de -9%
- Observations :
 - Augmentation du trafic depuis 2008,
 - Utilisation des vols de simulation, en hausse
 - Question sur la répartition du trafic par type de vol et selon la classification CALIPSO.
- Dossiers soumis à la CCE pour information
 - Avis de la CCE sur la modification de la procédure IFR
 - Utilisation des trajectoires satellitaires au lieu des moyens de navigation au sol,
 - Créer des repères GPS sans modification des précédentes trajectoires
 - Projet sans incidence sur les populations survolées
 - Présentation des cartes des trois procédures modifiées.
 - Vote sur le projet après discussion : majorité (1 abstention)
 - Avis de la CCE sur le rehaussement du circuit de piste (pilier 4 du plan d'action)
 - BruitParif présente les résultats avec des données corrigées de chacun des 6 points de mesure de bruit
 - La DSAC présente les paramètres pouvant influencer le niveau sonore perçu par les riverains
 - Les facteurs essentiels sont le régime moteur, l'altitude et les « écrans »
 - Les effets sont différents selon les points de mesures (exemples à Magny-les-Hameaux et Villiers-le-Bâcle
 - Les résultats de l'expérimentation sont jugés globalement contrastés
 - Après discussion, le Président propose à la commission de se donner un temps de réflexion avant de procéder à un vote. Proposition adoptée.
- Bilan des indicateurs et des contrôles (plan d'action – piliers 1 et 2)
 - La DSAC rappelle les indicateurs retenus et souligne que parmi les 100 avions réalisant le plus de mouvements, la proportion d'avions classés A+, A et B progresse

Classement CALIPSO des 100 avions effectuant le plus grand nombre de mouvements



- BruitParif montre le suivi du niveau de bruit avec les résultats des trois points de mesures

DÉPLOIEMENT DE 2 NOUVELLES STATIONS DE MESURE EN 2023



- BruitParif présente un projet de nouvel indicateur de gêne lié aux bruits du trafic aérien et son étude de faisabilité COGENAIR
- Questions et observations sur les sujets traités
 - Sur le suivi de l'évolution des flottes (Classement CALIPSO)
 - Sur l'étude de faisabilité COGENAIR
- Avancement du plan d'actions
 - Pilier 2 : Respect des trajectoires et des restrictions
 - La DSAC souligne la baisse de tous les manquements en 2024 / 2023
 - Amendes de l'ACNUSA – sanctions prononcées de décembre 2020 à juillet 2024

Type de manquement	Nombre de sanctions	Amendes		
		Total	Fourchette	Moyenne
Non respect des plages de silences	26	32 750 €	250€-8000€	1 260 €
Non respect des restrictions CALIPSO (expérimentation 2019-2020)	21	15 750 €	250€-2000€	852 €
Non respect des restrictions CALIPSO (Arrêté 11 juin 2021)	22	35 250 €	500€-10000€	1 602 €
Vol circulaire hélicoptère	2	2 500 €	500€-200€	1 250 €
Total	71	86 250 €		

- Contrôles de la BGTA de Toussus-le-Noble
- Contrôles de la DSAC : efficacité de l'outil ; nombre de signalements de 240 en 2022 à 76 en 2024
- Le trafic hélicoptères est globalement en baisse
- 3 Feux à éclats : efficacité
- Demande de communication de « chevelus »
- Challenge Kristal : respect des tours de piste
- Pilier 3 : Modernisation des flottes
 - Information sur la révision de l'arrêté CALIPSO du 17 juillet 2024
 - Bilan de la campagne d'équipement 2023 (UAP)
 - 30 dossiers de subventions déposés
 - Campagne financée par IDF-ADP : 3 dossiers pour un équipement combiné silencieux plus hélice tripale
 - Les associations de riverains jugent les mesures inefficaces
 - Modulation des redevances / baux, en fonction du respect de l'environnement
 - Bilan de l'utilisation de l'essence sans plomb / nouveaux aéronefs des aéroclubs : positif
- Pilier 4 : Rehaussement des trajectoires – remontée de la pente ILS
 - Opérationnelle depuis juin 2024
- Information de la CCE sur la modification de la procédure VFR de nuit
 - La DSAC fait le point de l'expérimentation
 - Bilan positif
- Questions diverses
 - Rénovation de la piste O7R/25L
 - Où en est-on du PEB ?
 - Disparition du point HOTEL
 - Projets retenus dans le cadre du challenge YourAirfield

3-13 Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Vélizy-Villacoublay

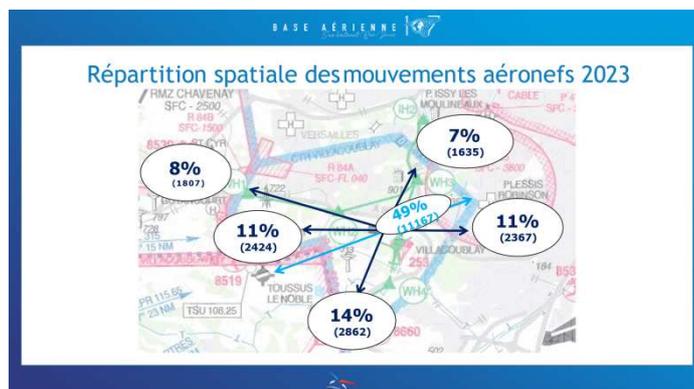
Rappel : Voir les résultats de l'étude menée par BruitParif accessibles sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR

Compte-rendu de la réunion de la CCE le 26 avril 2024



- Le bandeau en bleu foncé, tout en bas, représente l'activité de vols de nuit, propre à la base aérienne. On voit qu'on a quelque chose de relativement stable. Je vais vous livrer les dernières données chiffrées. En 2022, on était à 1 980 heures de vol de nuit, et en 2023, on est à 2 000 heures. C'est donc une activité vraiment stabilisée, qui est propre à notre souhait de maîtriser notre activité nocturne.
- Le bandeau en bleu clair, c'est l'activité BA 107 de jour. Là, on parle de toute l'activité en journée, au départ de la base ou à destination de la base. De la même manière, on a quelque chose de stable. En 2022, on avait 15 290 heures de jour, et on en a un peu moins en 2023, soit 15 000 heures. Encore une fois, on a ces deux lignes propres à la base qui sont stables.
- Le bandeau vert, c'est l'activité de Toussus-Le-Noble. Elle est également relativement stable. On avait comptabilisé 11 400 heures en 2022 et 11 200 heures en 2023.

Le bandeau supérieur, en jaune, représente les transits hélicoptères. Ces transits hélicoptères représentaient 1 400 heures de vol en 2022, et 1 480 heures en 2023. Encore une fois, on a un plateau qui montre une certaine stabilité depuis l'an dernier, qui montre cette volonté de maîtriser notre activité aérienne



NB On constate une augmentation de 50% du trafic en 10 ans

Utilisation du SAF (Sustainable Aviation Fuel)

Synthèse des demandes d'informations
Entraînements - exercices

Demandes émanant de toutes communes	Réponse
<p>Une dizaine de demandes d'informations recensées suite à des survols fréquents, des hélicoptères en stationnaire et des passages basse altitude.</p>	<p>Pour l'ensemble il s'agit soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'exercices particuliers, • d'une nécessité opérationnelle (flagrant délits). <p>L'ensemble des exercices sont exécutés conformément aux règles d'utilisation de la plate-forme.</p>

Bilan des demandes d'informations

- 12 demandes d'informations reçues par la BA 107 en 2023
- Chaque demande d'informations relative à l'activité aérienne fait l'objet d'une réponse, le délai moyen étant de 4 jours.
- Information des élus locaux dès connaissance d'une activité particulière sur des zones ciblées ou d'un regain d'activité afin d'en informer les riverains → 5 mails d'information transmis par la base aérienne aux communes et aux associations contre les nuisances sonores afin d'annoncer des entraînements et/ou démonstrations de capacités opérationnelles.

Bilan du comité de Suivi de la Charte

- CSC réunie le 09 novembre 2023 sur la BA107
- C/R publié le 11 décembre 2023
- Ordre du jour :
 - Bilan de l'activité de l'aérodrome en 2023
 - Demandes d'informations
 - Focus sur les accueils Patrouille de France et communication préalable

3-14 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - HYDREAULYS

Voir rapport moral 2023

Retrouvez toutes les informations concernant HYDREAULYS sur : www.eauxseineouest.fr

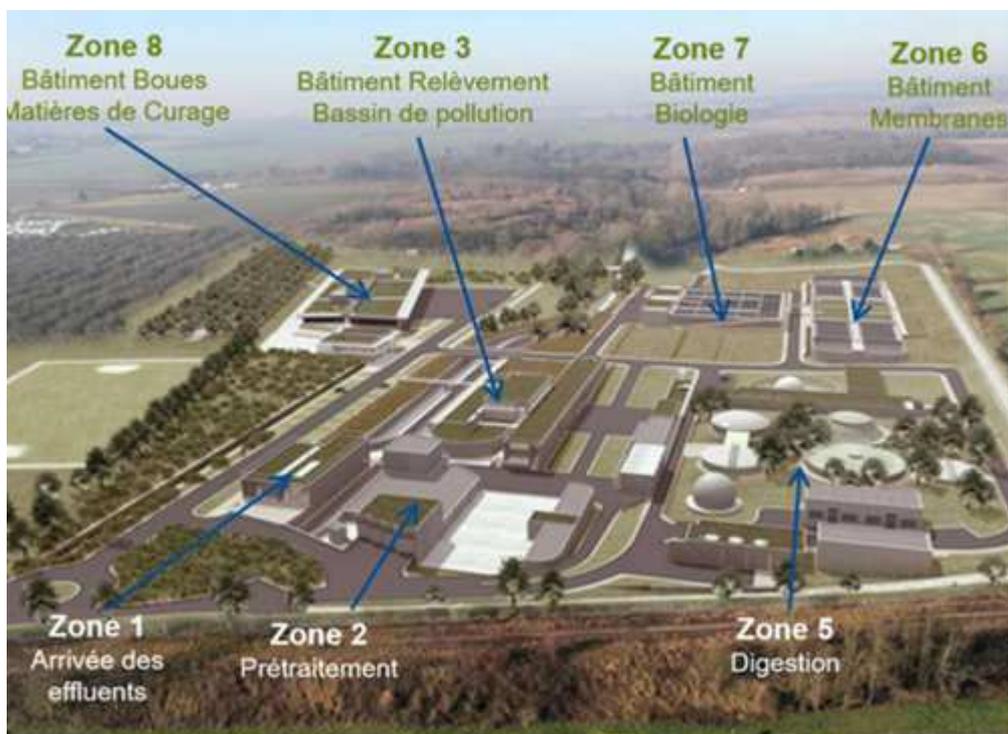
Hydreaulys est un syndicat à la carte. Il exerce en lieu et place de ses membres les compétences qui lui ont été transférées parmi lesquelles :

2 usines d'épuration des eaux usées

- Carré de réunion traite les eaux usées de 340000 habitants
- Val de Gally traite les eaux usées de 45000 habitants

463000 habitants raccordés aux réseaux

GEMAPI : 22 km de cours d'eau entretenus



L'usine d'épuration Carré de Réunion - en site classé de la Plaine de Versailles

- Capacité 340 000 EH
- Capacité hydraulique 96 700 m³ ; 13,7 millions de m³ d'eau traités par an.
- 6 collecteurs d'arrivées : • Unitaire Saint-Cyr-l'Ecole • Unitaire Versailles Sud • Unitaire Versailles Nord • Pluvial Rocquencourt • Séparatif Saint-Cyr-l'Ecole • Séparatif Bailly
- Bassin d'orage de 16 300 m³ /j
- Traitement par Boues Activées et membranes creuses : 216000 m² de surface membranaire (1^{ère} en Europe)
- Valorisation des boues (9000 t): Compostage
- Production d'énergie : biométhane (550000 m³) & électricité
- Distribution d'eau de REUT : 148101 m³ vendu en 2023

Concentration des rejets en sortie de station :

Concentration des rejets en sortie de station (A concurrence du débit de référence)				
Paramètres	Norme de rejet arrêté d'autorisation (mg/l)	Concentration moyenne annuelle * (mg/l)	Rappel 2022	Concentration maximum ^(†) (mg/l)
MES	< 15	2,4	2,8	16,4
DCO	< 50	16,7	15,8	45,2
DBO ₅	< 15	3,1	3,3	10,1
NTK	< 5	3,0	2,7	9,25
NGL	< 10	7,4	7,7	16,2
PT	< 1	0,5	0,6	1,9

* Concentrations calculées sur la somme des flux à concurrence du débit de référence de 72 737 m³/j.
 (†) valeur de la journée où la concentration observée sur le paramètre est la plus élevée.

Le système d'assainissement Carré de Réunion (collecte, transport et traitement) est déclaré conforme en 2023 aux exigences imposées par la réglementation nationale et par la réglementation locale

Développement du photovoltaïque • Puissance totale installée : 1 288 modules pour 461,8 kW crête. (Secteurs 7, 5, 3 équipés en 2023)

Espace pédagogique sur l'usine d'épuration Carré de Réunion

- Reprise des visites scolaires avec 2.241 élèves accueillis en 2023
- Création d'un parcours pédagogique
-



L'usine d'épuration Val de Gally - en site classé de la Plaine de Versailles

- Capacité 45 000 EH
- Capacité hydraulique 11 800 m3 ; 2210800 m3 d'eau traitée par an
- 2 arrivées : Bâche Eaux Usées + Bâche Unitaire
- Bassin d'orage de 3 000 m³ /j
- Traitement par Boues Activées et clarificateurs
- Valorisation des boues (730t) : Compostage

Les travaux de réhabilitation de la Station d'Épuration Val de Gally ont été entrepris avec pour objectif premier de sécuriser et garantir la pérennité des infrastructures existantes et projetées. Un accent particulier a été mis sur la remise en état de l'atelier de traitement des boues, afin de réinstaurer l'épandage comme solution privilégiée et d'éviter les surcoûts associés au compostage.

A compter de l'automne 2023 les boues déshydratées et chaulées produites par le nouvel atelier ont été dirigées vers l'aire de stockage des boues couvertes pour être épandues à l'été 2024. A cet effet, le délégataire a déposé en préfecture un dossier de déclaration pour la reprise des épandages directs en agriculture.

Concentration des rejets en sortie de station :

Concentration des rejets en sortie de station (A concurrence du débit de référence local de 13 502 m ³ /j)				
Paramètres	Norme de rejet arrêté d'autorisation (mg/l)	Concentration moyenne annuelle * (mg/l)	Rappel 2022	Concentration maximum ⁽¹⁾ (mg/l)
MES	< 15	11,4	10,4	33,88
DCO	< 50	28,7	28,8	60,35
DBO ₅	< 15	5,6	4,8	22,90
NH ₄ ⁺	01/05 au 31/10	< 1	1,11	5,38
	01/11 au 30/04	< 2	1,66	
NTK	< 5	3,0	3,1	7,44
NGL	< 10	6,1	4,8	9,73
PT	01/05 au 31/10	< 1	0,83	1,81
	01/11 au 30/04	< 1,5	1,05	

* Concentrations calculées sur la somme des flux à concurrence du débit de référence de 12 792 m³/j.
⁽¹⁾ valeur de la journée où la concentration observée sur le paramètre est la plus élevée.

Le système d'assainissement Val de Gally (collecte, transport et traitement) est déclaré non-conforme en 2023 aux exigences imposées par la réglementation locale pour le paramètre ammonium NH exigences de la réglementation nationale.

Biodiversité

- Création d'un éco pâturage
- Mise en place de ruches
- Mise en place de nichoirs dans les arbres dédiés aux espèces protégées
- Mise en place d'un hôtel à insectes

COMPÉTENCE GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

À la source du ru de Gally, le débit par temps sec est faible (environ 0,01 m³/s), mais quelques centaines de mètres plus en aval, il reçoit les eaux résiduaires urbaines épurées par l'usine de dépollution Carré de Réunion.

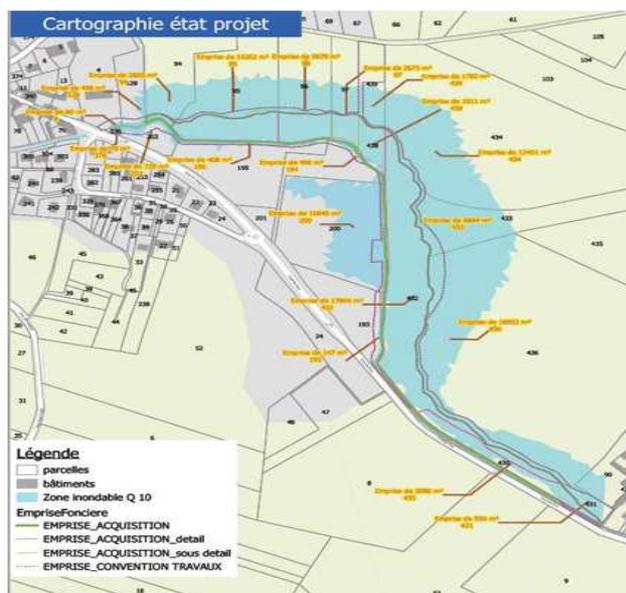
Le ru de Gally poursuit son cours en site classé jusqu'à Chavenay, puis rejoint la Mauldre



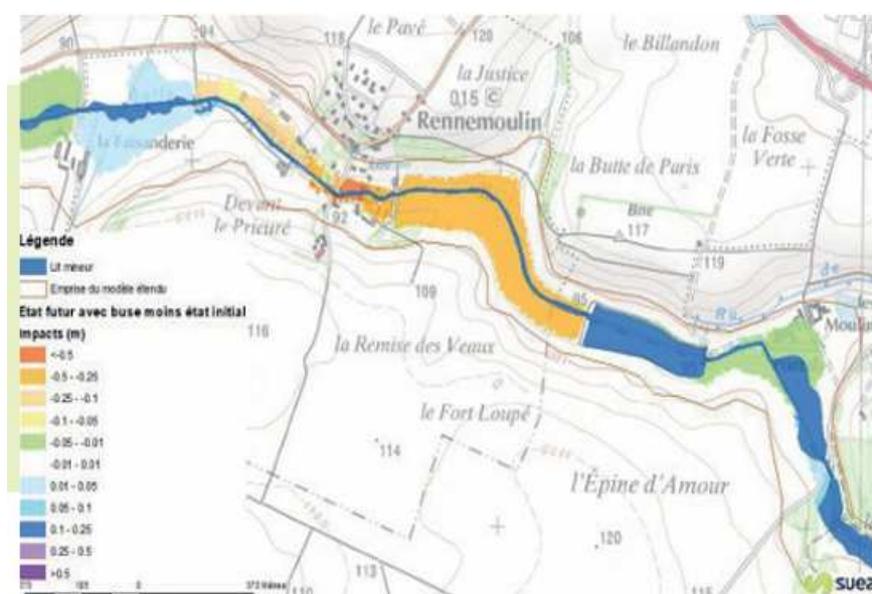
- Restauration (renaturation) du ru de Gally et de ses affluents et création de zones d'expansion de crue
- Ouvrage de stockage de Rennemoulin
- Prévention des inondations : la buse de Rennemoulin
- Opérations d'entretien pour le bon écoulement de la rivière

Reméandrage du ru de Gally

- Site de Villepreux/Rennemoulin : • Entretien de la végétation
- Site de Chavenay



Prévention des inondations : la buse de Rennemoulin



Rappels :

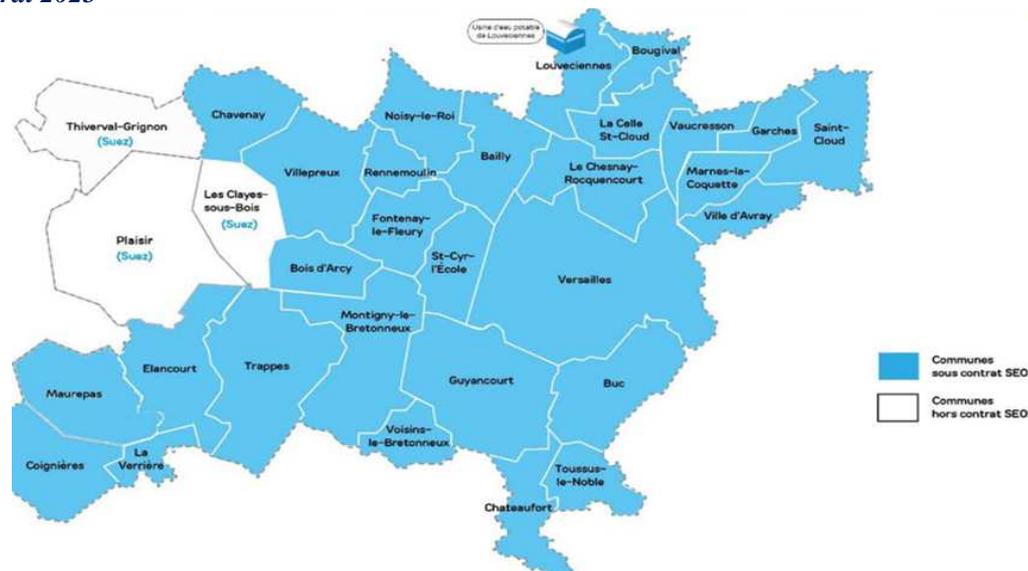
Ru de Gally : Cours d'eau de 22 km qui prend sa source à la surverse du Grand Canal dans le parc du Château de Versailles et se jette dans la Mauldre (affluent de la Seine) à Beynes :

- Dont le débit provient des rejets de la station d'épuration, et son augmentation provoque de multiples problèmes en aval
- Question : Quelle est l'augmentation des rejets depuis la mise en service de la station ?, quelle est l'augmentation du débit du ru de Gally ?, quelle est l'évolution de la qualité biologique ?
- **NB** Concernant l'irrigation des cultures avec les eaux usées traitées dans la station, il faut savoir qu'actuellement aucun système de filtration n'arrête les résidus médicamenteux contenus dans les excréments, Il en est de même avec les boues qui sont épandues dans les champs !
Le retour de ces résidus dans le milieu naturel peut être source de perturbations endocriniennes par les aliments.
Qu'en disent les autorités sanitaires ?
Les Pouvoirs publics devraient être vigilants dans ce domaine.

NB Peut-on implanter des panneaux photovoltaïques dans la perspective du Château de Versailles, en site classé ?
Le dossier n'est pas passé en Commission des sites.

3-15 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) - AQUAVESC

Voir rapport moral 2023



Réunion du 26 juin 2024

Rapport d'activités 2023

TERRITOIRE D'AQUAVESC	3
L'ÉQUIPE DU SYNDICAT	4
LES MOYENS FINANCIERS	5-8
LA GOUVERNANCE	9-10
PATRIMOINE ET MODE DE GESTION	11
NOS OPÉRATIONS	12-17
NOS ACTIONS	18-19
LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	20
COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTS	21-25
NOS CHIFFRES CLÉS	26

AQUAVESC regroupe 32 communes situées dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

- Nombre d'habitants approvisionnés : 520000
- 10 forages de captation de l'eau brute
- 1 usine de production d'eau
- 1 usine de décarbonatation
- Capacité de production d'eau traitée décarbonée à l'usine de Louveciennes : 105000 m3/j
- 25 millions de m3 distribués par an
- 1458 km de longueur des canalisations
- 36 réservoirs d'eau potable : 89571 m3 de stockage
- Rendement > 92% (700 capteurs de détection de fuites)
- Une eau distribuée à 8°C en période de gel
- 4000 tonnes de calcaire par an extraites par l'unité de décarbonatation
- 100% du service piloté et contrôlé par un logiciel.
- AVIZ'eau : nouveau système d'alerte en cas de fuite
- « Fond de préservation et de valorisation du patrimoine historique et environnemental » créé en 2020
- Association des Jardins familiaux de Versailles
- Visites d'usines.

3-16 Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base d'une réunion par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoit tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 37 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines en 2024-2025.

3-17 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2024.

3-18 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Nous n'avons reçu aucune information ni convocation depuis plusieurs années, malgré notre participation active à la rédaction de la Charte pour les Yvelines. Il apparaît que la législation a changé. Il serait souhaitable qu'Yvelines Environnement reçoive une information officielle de la Préfecture.

3-19 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Cette commission s'est réunie 4 fois durant l'année 2024.

C'est une commission consultative, Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales ;
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

3-20 Commission Départementale de Conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale (SCOT), de schémas de secteurs (SS), de plans locaux d'urbanisme (PLU) et de cartes communales (CC)

Cette commission de conciliation urbanisme a pour objet de recueillir l'avis sur l'attribution de la dotation globale de décentralisation (DGD). Comme le collègue auquel appartient le représentant d'Yvelines Environnement n'a pas droit de vote, il ne participe pas sur ce seul sujet.

3-21 Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

<https://www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Chasse/La-chasse-dans-les-Yvelines>

La chasse dans les Yvelines

Encadrement de l'exercice de la chasse 2024-2025

[Télécharger note de synthèse](#) ↗

Arrêtés préfectoraux relatifs à l'encadrement de l'exercice de la chasse pour la saison 2024-2025

Arrêté préfectoral fixant la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

[Télécharger arrêté préfectoral composition CDCFS](#) ↓
PDF - 0,24 Mb - 18/12/2024

Arrêté préfectoral fixant la composition des formations spécialisées en matière d'indemnisation de dégâts de gibier et d'animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

[Télécharger arrêté préfectoral mai 2023](#) ↓
PDF - 0,19 Mb - 06/01/2025

Arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00002 autorisant le tir de jour de l'espèce sanglier (sus scrofa) autour des parcelles agricoles en cours de récolte ou de broyage

[Télécharger Arrêté préfectoral PDF - 0,33 Mb - 13/06/2024](#) ↗

Arrêté préfectoral n°78-2024-05-17-00002 portant ouverture et clôture de la chasse et instaurant des plans de chasse pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département des Yvelines

[Télécharger arrêté préfectoral mai 2024](#) ↓
PDF - 0,68 Mb - 06/01/2025

Arrêté préfectoral n° 78-2024-05-21-0001 fixant le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux d'espèces de grand gibier soumises à plan de chasse à prélever durant la saison de chasse 2024-2025 dans le département des Yvelines

[Télécharger arrêté préfectoral - nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse - mai 2024](#) ↓
PDF - 0,16 Mb - 06/01/2025

Arrêté préfectoral n° 78-2023-05-15-00024 relatif aux règles de sécurité applicables lors de la pratique de la chasse et de la destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

[Télécharger SE-FCMN_AP_78-2023-05-15-00024 relatif aux règles de sécurité destruction des espèces d'occasionner des dégâts PDF - 0,30 Mb - 23/05/2023](#) ↗

Arrêté n° 78-2024-05-23-00004 relatif aux modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse individuels grand gibier attribués pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département des Yvelines

[Télécharger arrêté préfectoral - plans de chasse individuels grand gibier - mai 2024](#) ↓
PDF - 0,27 Mb - 06/01/2025

Arrêté n° 78-2024-05-23-00005 relatif aux modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse individuels petit gibier attribués pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département des Yvelines

[Télécharger arrêté préfectoral - plans de chasse individuels petit gibier - mai 2024](#) ↓
PDF - 0,21 Mb - 06/01/2025

Arrêté préfectoral n° 78-2024-05-17-00002 portant ouverture et clôture de la chasse et instaurant des plans de chasse pour la saison cynégétique 2024-2025 dans le département des Yvelines

[Télécharger arrêté préfectoral - ouverture et clôture de la chasse instaurant des plans de chasse - mai 2024](#) ↓
PDF - 0,68 Mb - 06/01/2025

3-22 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Pour mémoire :

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers. Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel les membres de la commission doivent donner leur avis après, aussi, audition des pétitionnaires.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur les projets dont certains font l'objet d'observations tendant à améliorer le dit projet mais hélas sans vérification a posteriori.

En parallèle se réunissent les Commissions « Nature », « Carrières » et « Publicité ».

Membre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, Yvelines Environnement reconnaît tout l'intérêt de ses travaux et tente depuis longtemps d'apporter une valeur ajoutée à cette instance préfectorale chargée d'éclairer les décisions ministérielles relatives à la protection des sites et au respect des paysages.

Nous sommes d'autant plus à l'aise, sans être les seuls d'ailleurs, pour revendiquer plus de rigueur et de transparence dans le suivi de ces décisions qui reprennent, le plus souvent, des avis et préconisations de la CDNPS utilement éclairés par la qualité des rapports de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspection des sites des Yvelines.

Nous avons souvent évoqué cette problématique de la traçabilité des dossiers présentés en Commission, et particulièrement celle des préconisations ou conditions émises en séance puis transmises par le préfet à l'administration centrale.

Les autorisations émises sur cette base par les ministres reprennent dans la quasi-totalité des cas ces préconisations mais la question demeure : comment sont-elles mises en œuvre sur le terrain ?

Nous ne disposons d'aucun retour quant à leur application sur le terrain, ce qui nous semble contre-productif au regard de l'exemplarité en matière d'environnement et préjudiciable au regard du droit tout simplement.

Certes, si le pétitionnaire est respectueux des dites recommandations, l'impact de cette négligence est indolore. Dans le cas contraire, si ledit pétitionnaire n'en tient aucun compte, la Commission préfectorale reste démunie.

Jusqu'à ce qu'elle constate, hélas, à l'occasion d'une inacceptable saisine "de régularisation", que ledit pétitionnaire se situe toujours dans l'illégalité au mépris de l'autorisation ministérielle !

3-23 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites –*Formation CARRIERES*

2024-06-26-odj :

Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation pour l'exploitation d'une installation de carrière par la société PIGEON GRANULATS Centre Île de France sur la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt.

2024-12-17-odj :

_Calcia-Guitrancourt-Gargenville-Issou : demande de prolongation de la durée d'autorisation d'exploiter la carrière Calcia.

_Chapet-Terreil : demande de prolongation de la durée d'autorisation d'exploiter une carrière.

3-24 Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites –*Formation PUBLICITE*

Pas de réunion en 2024.

3-25 Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

La CDPENAF donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières, avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

6 réunions plénières CDPENAF et 1 en visio se sont déroulées en 2024 ; et 4 consultations écrites ont permis l'analyse de 5 PLU et 35 permis de construire hors zone urbaine. La CDPENAF est aussi consultée pour l'implantation Agrovoltaïque.

La majorité des projets a reçu un avis motivé de la CDPENAF. L'avis motivé a un but pédagogique et propose des solutions alternatives permettant une économie d'espace naturel, agricole ou forestier : meilleure densification du tissu urbain existant et augmentation des densités sur les extensions d'urbanisation et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'ordre de 20 logements/ha, cohérence des objectifs démographiques et justification du projet.

Ces recommandations conduisent à limiter le recours aux extensions urbaines et à supprimer les zones d'extension non nécessaires.

Concernant le plan de zonage, la CDPENAF a préconisé de l'adapter à l'utilisation des sols et a demandé en particulier un classement en zone A de toutes les surfaces agricoles exploitées notamment lorsque celles-ci sont zonées N sans justification et inversement. Elle a souhaité que les zonages Ap inconstructibles soient réduits au strict minimum des cônes de vue afin de ne pas empêcher le bon fonctionnement des exploitations agricoles et l'installation de nouvelles activités. Elle demande également le repérage conforme des boisements et lisières dans les documents graphiques.

En zones humides ou potentiellement humides, elle a recommandé la réalisation d'une étude préalable à toute opération pour permettre leur délimitation et leur caractérisation plus précises.

Concernant la délimitation de nouveaux STECAL, la CDPENAF a vérifié la justification des nouveaux périmètres et s'est opposée aux projets dont la nécessité n'était pas justifiée, le périmètre n'était pas suffisamment limité ou situé en massif boisé de plus de 100 ha.

Concernant les possibilités d'extension et d'annexes d'habitations existantes en zones A et N, la CDPENAF a vérifié le respect de l'article R151-12 du code de l'urbanisme (précision des conditions de hauteur, emprise et densité ainsi que la zone d'implantation). La CDPENAF n'a pas relevé de possibilités de construction excessives mais a toutefois constaté que le règlement était souvent incomplet sur les points réglementaires.

3-26 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

- Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises)

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

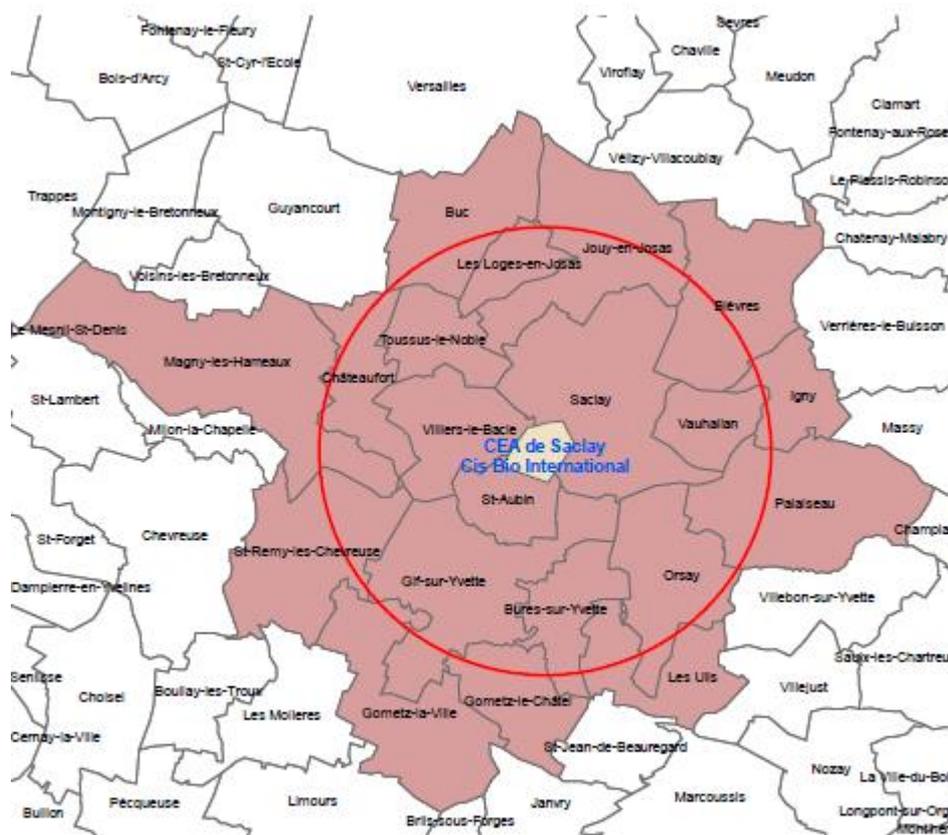
3-27 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay

Il y a eu une réunion de "redémarrage" en novembre 2024. La vraie reprise a commencé en 2025.

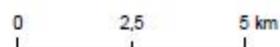
Voir www.cli.essonne.fr



Périmètre de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay



-  Périmètre CLI de 5 km défini par arrêté du Président du Conseil départemental de l'Essonne
-  Communes membres de la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay



3-28 Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)

Assemblée Générale de la CLE – 01/03/2024 – Montfort-l'Amaury –

ORDRE du JOUR

1. Bilan du SAGE actuel et sa mise en œuvre.
2. Perspectives pour l'année 2024 et 2025.
 1. Etat des données disponibles
 2. Aspects manquant du SAGE au regard des évolutions réglementaires et d'autres documents
3. Modification des règles de fonctionnement de la CLE
4. Validation du rapport d'activité annuel de l'année 2023
5. Actualités relatives au SAGE :

<https://mauldre-cobahma.fr/le-sage/la-commission-locale-de-l-eau>

- Réunion de la CLE de la Mauldre – 04/10/2024 à Aubergenville
Proposition d’engager la CLE de la Mauldre dans une démarche diagnostic territorial de vulnérabilité au changement climatique.

Voir le compte-rendu :

4 groupes thématiques ont été créés avec une première réunion des groupes en février 2025 :

- assainissements et eaux pluviales
- milieux aquatiques
- risques
- ressources.



CLE de la Mauldre

Assemblée Générale du 4 octobre 2024

Compte rendu de réunion

INTRODUCTION :

L'objet de la réunion était la proposition d'engager la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Mauldre dans une démarche de diagnostic territorial de vulnérabilité au Changement Climatique. Cette réunion a permis de présenter l'objectif d'une telle démarche et d'expliquer les modalités de sa mise en place.

VULNERABILITE DU BASSIN VERSANT DE LA MAULDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

PISTES STRATEGIQUES POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC COCONSTRUIT A L'ECHELLE DU BASSIN :

Lors de cette première partie de réunion de la CLE il a été présenté aux élus le déroulement futur de la démarche. Un retour d'expérience sur une démarche similaire, réalisée sur le bassin versant de la Mauldre, a été présenté par M. Jean-Bernard HETZEL dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Il en ressort que :

- Malgré la durée de réalisation d'un tel exercice de diagnostic et de classement des différentes actions possibles, celui-ci inscrit l'action territoriale des communes et des intercommunalités sur les 30 prochaines années.
- Une telle démarche permet à chaque élu local de positionner les actions portées sur le territoire dans les différentes thématiques du PCAET. Le PCAET propose alors différents indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions portées.

Ce diagnostic permettra à la CLE de se positionner sur différents sujets thématiques (4) en amont de la révision du SAGE et permettra à l'ensemble des élus à s'accoutumer à la mise en place d'un processus d'échanges entre des groupes de travail thématiques et des sessions de restitution en séance plénière de la CLE, sur un format comparable à ce qui pourra avoir lieu lors de la révision du SAGE.

Ce diagnostic s'appuiera sur la 2^{ème} version de la Stratégie d'adaptation au Changement climatique du bassin Normandie, adoptée en octobre 2023.

Son objectif final est d'évaluer, en fonction des spécificités du bassin versant de la Mauldre, les impacts du Changement climatiques dans la perspective d'un *statu quo* socio-économique pour pousser à la mobilisation des acteurs.

CADRAGE DE LA DEMARCHE :

Le diagnostic du bassin pour un horizon 2050 sur la base des éléments de scénarios de projection de la stratégie d'adaptation du bassin malgré la nécessité de garder à l'esprit un principe d'incertitude liés à la complexité des modèles d'évolution du climat :

- Deux indicateurs principaux seront étudiés :
 - La température (en °C) correspondant aux sorties d'eau du bassin (potentiel d'évaporation).
 - Les précipitations (en mm) correspondant aux entrées d'eau dans le bassin.
- Il s'agira sur la base de ces deux indicateurs et des conséquences de leur évolution en lien avec le Changement climatique d'évaluer les impacts en termes de manque ou d'excès d'eau sur le territoire (cf. exemples ci-dessous):

Trop d'eau	Manque d'Eau
Intensification des épisodes de crues et de ruissèlement	Baisse des débits d'étiage entre 10 et 30 %
Augmentation des phénomènes de forte pluies (saturation des sols, débordement STEP, etc.)	Intensification et allongement des épisodes de sécheresse

Les groupes travail seront au nombre de 4 et organisés selon les thèmes suivants :

- Rivières et zones humides
- Assainissement eaux pluviales
- Protection de la ressource en eau
- Risques (sécheresse et inondation)

Pour chaque groupe de travail, composé des membres de la CLE ainsi que d'intervenants externes (services techniques, universitaires, associations, acteurs de terrain, etc.) le déroulé général de la démarche sera le suivant :

- Réunion en visio préparatoire (échange libre, bref apport théorique, etc.)
- Visite de terrain thématique
- Travail avec pour objectif l'identification des facteurs de vulnérabilité en lien avec l'évolution des paramètres hydro climatiques

Les travaux et les propositions de chaque groupe de travail feront l'objet d'une restitution en séance plénière.

Enfin à l'issue de ce travail, il s'agira d'en assurer un portage politique afin de rendre la CLE plus visible à l'échelle du territoire et en faire un espace de centralisation et de diffusion des connaissances du territoire vers l'ensemble des acteurs de l'eau.

ECHANGES SUITE A LA PRESENTATION :

Ce travail de diagnostic permettra de faire connaître plus largement la CLE auprès des acteurs du territoire, en particulier les intercommunalités. Cependant, en amont de la diffusion de ce travail, il est souhaitable pour la CLE de se faire connaître auprès des intercommunalités lors de réunions des Bureaux des maires et/ou des commissions développement durable/ GEMAPI.

<https://mauldre-cobahma.fr/actualites>

3-29 Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets exploitée par la Société EMTA à Guitrancourt

Réunion du 18 mars 2024 :

L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan d'exploitation de la Société EMTA de 2023
- Bilan de l'inspection concernant le suivi du site (par la DRIEAT)
- Questions diverses.

Les documents ainsi que le rapport d'activité de l'exploitant présentés lors de la dernière réunion, sont consultables sur le site de la DRIEAT à l'adresse suivante :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-ema-guitrancourt-a2512.html>

3-30 Commission de Suivi de Site du Bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville

Réunion du 27 septembre 2023, et compte-rendu établi le 14 mars 2024, consultable en suivant ce lien : https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2023-09-27_cr_css_azalys.pdf

3-31 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE

La dernière CLCS du Site Lafarge Granulats à GUERVILLE date du 20 octobre 2022. Il n'y en a pas eu en 2023.

3-32 Commission de Suivi du Site Lafarge Granulats à SANDRANCOURT

Nous n'avons pas été conviés à cette commission en 2024.

3-33 Commission de Suivi du Site de Seine Aval - SIAAP

Voir Rapport Moral 2023 Yvelines Environnement



Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval

Réunion du 14 juin 2024 :

Sommaire

1. Inspections 2023 / début 2024 : ICPE et police de l'eau
2. Expertise de l'agence de l'eau
3. Analyse conformité 2023 des systèmes d'assainissement et mise en demeure du 23/02/2024
4. Instructions
5. Incidents / Accidents
6. Suivi / Vigilance renforcée

Inspections ICPE du 13-14 février 2023

Objet : Inspections renforcées aux services S1 prétraitement – S2 biofiltration – S2 TDJ au titre du suivi de l'incendie survenu en 2019.

Inspection ICPE du 30 mai 2023

Objet : Action régionale sur tous les sites SIAAP pour évaluer le niveau de maîtrise du risque notamment relatif aux produits dangereux.

Pour le bilan de l'année 2024, la réunion a lieu le 13 juin 2025.

3-34 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIAR-SGL

Présentation du SIAR-SGL :

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIAR-SGL) est chargé du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres. En fonction des secteurs, les réseaux du SIAR-SGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative* ou sous forme unitaire**.

**Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles.*

***Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.*

Le syndicat a choisi de confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), signée le 24 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2024.

La compétence Assainissement est gérée par le syndicat au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) depuis le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les eaux collectées sont rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS) au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

[Voir le SIAR-SGL en chiffres](#)

Communes membres

- Saint-Germain-en-Laye
- L'Etang-la-Ville
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Port-Marly
- Chambourcy
- Louveciennes
- Le Pecq

Accusé de réception en préfecture
078-257301332-20241217-241218-2-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
16 décembre 2024

PUBLIE LE : 17 DEC. 2024

Délibération n°241216-2 : Dissolution de droit du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIAR-SGL) dans le cadre du non-renouvellement de la convention de délégation de compétences entre le SIAR-SGL et la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CA SGBS)

Le rapport d'activités pour l'année 2024 est en cours de rédaction (06/2025), mais le représentant d'YE à cette commission n'a rien à signaler de particulier

<https://unilys.fr/accueil/siarsgl/>

3-35 Commission de Suivi de Site de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)

Le PPRT a été validé par un arrêté préfectoral en 2016. Ce comité s'est réuni en 2024.

Validation des travaux réalisés par les exploitants RM et TRAPIL.

Un point regrettable : les décisions de protection et d'expropriations imposées par le PPRT ne se sont toujours pas effectuées. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la sécurité réclamée en urgence suite à l'explosion AZF 21 septembre 2001 puis Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

3-36 Commission de Suivi de Site (CSS) de bassin industriel de Triel-s/-Seine/Carrières-ss-Poissy Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) VALOSEINE (ex. SIDRU)

Réunion du 30 avril 2024 :

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/drieat_20240419_css_tss_csp_presentation-drieat_v2-2.pdf

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/drieat_20240419_css_tss_csp_presentation-drieat_v2.pdf



<https://www.dechetterie-usine-azalys.fr/valoseine/>

Concernant le syndicat VALOSEINE : Bilan annuel 2022 satisfaisant.

3-37 Commission de Suivi de Site (CSS) de Carrières s/Seine – Usine d'incinération « CRISTAL » Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU

Pour l'usine d'incinération CRISTAL : bilan annuel 2024 satisfaisant.

Pour la CCSPL du SITRU : bilan annuel 2024 satisfaisant.

3-38 Commission de Suivi de Site (CSS) pour le stockage souterrain de gaz naturel de BEYNES – site exploité par la Société STORENGY

La CSS (Commission de Suivi de Site) pour le stockage souterrain de gaz naturel de Beynes (exploitant Storengy) a eu lieu le 28/11/2024 à la mairie de Beynes, sous la présidence du sous-préfet de Rambouillet, M. Nicolas Ventre.

M. le sous-préfet souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSS et rappelle le rôle et les fonctions de cette commission.

Le dernier compte-rendu de la CSS du 05/12/2023 mentionnait la visite du site pour les membres de la CSS. Elle aura lieu le 03/04/2025.

Bilan STORENGY

Une présentation générale de Storengy et du site de Beynes est faite par M. Leprince, responsable du site de Beynes.

Une démarche « HiPo » (événements à haut potentiel) est engagée au niveau de Storengy mais aucun évènement n'a eu lieu en 2024 sur Beynes.

Les travaux de démantèlement de l'usine historique est en cours d'achèvement mais toujours pas terminé !

Il n'y a eu aucun accident majeur au sens « Seveso III » en 2024.

(2 accidents corporels, 1 accident matériel, 3 presque accidents et 70 situations dangereuses, selon la classification officielle).

En 2024, il y a eu 1 exercice sureté avec la gendarmerie, 1 exercice POI avec le SDIS, 2 exercices d'évacuation, 3 exercices d'urgence environnementale et 1 exercice de fonctionnement en mode dégradé.

Une opération « gaz booster » a été réalisée en 2024 pour diminuer les rejets de méthane dans l'atmosphère (réinjection du gaz vidangé dans les canalisations dans les réservoirs souterrains)

M. Lersteau, président de BIE, indique que des nuisances sonores, olfactives et des émissions de poussières ont été à nouveau relevées en septembre et octobre 2024. Il mentionne également des dégâts occasionnés par les passages de camions dans la rue Fleubert et rappelle les dépôts sauvages sur la route d'accès au site Storengy à la ferme de l'Orme.

M. Leprince indique que cette route n'est plus utilisée depuis la fin du démontage de la base de vie provisoire, faute de gardiennage.

M. Lersteau indique avoir noté un projet de stockage de mélange d'hydrogène/méthane par Storengy. M. Leprince répond qu'il n'y a pas de projet immédiat sur Beynes.

M. le sous-préfet indique que dans ce cas, il faudrait revoir les études de danger.

La prochaine révision d'études des dangers est prévue pour 2026.

M. Tirloy s'interroge sur d'éventuelles présences de PFAS dans les colonnes d'injection des puits qui pourraient à terme polluer les nappes d'alimentation en eau potable.

M. Leprince répond que les aquifères de stockages de gaz ne sont pas en lien avec ceux utilisés pour la distribution d'eau potable et M. le Sous-Préfet indique que les captages d'eau potable sont analysés très régulièrement.

M. Chartier rappelle que la nappe de l'Albien a été polluée par des fuites de gaz stocké et est toujours en phase de traitement.

Une réduction de l'éclairage nocturne a été effectuée pour diminuer les impacts écologiques.

M. Leprince rappelle qu'un effort est fait par Storengy pour réduire le nombre de purges, nuisances sonores pour les riverains, et que les riverains sont prévenus de ces mises à l'évent.

M. Chartier souhaite que la possibilité de recevoir ces avis soit indiquée dans un prochain bulletin municipal pour toucher le maximum de personnes. M. le Maire retient cette proposition.

Dans le cadre du PPRT de 2012, des panneaux indicateurs aux entrées de la forêt sont en cours de conception et un groupe de travail devrait être consulté avec l'ONF pour finaliser leur réalisation et leur implantation.

(propositions de panneaux a discuté en réunion du 13/03/2025)

GRT GAZ

Présentation générale par Mme Anna Tores-Mansilla.

M. Lersteau (BIE) constate avec satisfaction que les problèmes de stockages de grumes de bois et la présence de déchets verts, évoqués l'année précédente, sont réglés.

DRIEAT

Site de Storengy

Mme Mathilde Faillard présente les grandes dates du site au plan administratif et ses actions d'inspection.

Les révisions Seveso sont tous les 5 ans. Celle de Storengy Beynes sera en 2026.

L'exercice inopiné de sécurité prévu le 20/11/2023 a bien eu lieu et a permis de relever des bonnes pratiques et des axes d'amélioration et a entraîné une mise en demeure sur un point particulier de défense incendie.

Une visite a eu lieu avec le SDIS le 13/06/2024 et qui a reconduit la mise en demeure précédente.

L'inspection du 04/11/2024 a fait le point des remarques des inspections précédentes et un rapport est en cours de rédaction.

Site de GRT Gaz

Mme Faillard rappelle que le site est soumis à autorisation/contrôle concernant la compression et la combustion, ainsi que les émissions industrielles de gaz à effet des serres.

Une inspection a eu lieu le 14/10/2024 qui a mis en évidence un certain nombre de problèmes de contrôles et de sécurité. Un incident a eu lieu le 19/08/2024 concernant la remise en service d'un brûleur qui a occasionné un incident corporel sur un agent.

M. le Sous-Préfet conclut la réunion en rappelant les différents points important évoqués en réunion.

Pour consulter le CR complet et les présentations DRIEAT, STORENGY et GRTgaz :

<https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-storengy-beynes-a2702.html>

3-39 Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline

Dernière réunion le 9 mars 2023.

Rappel : Décret no 2021-404 du 8 avril 2021 portant création de la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline (Yvelines)

https://reserves-naturelles.org/wp-content/uploads/2024/11/jorf_20210408-decret-rnnery-8-avril-2021-n2021-404.pdf

SMAGER
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles

Accueil | Contactez-nous | Bibliographie | FILM DE PRÉSENTATION | A LA DÉCOUVERTE DU RÉSEAU | Photothèque

LE RÉSEAU
LE SYNDICAT
LA FONCTION HYDRAULIQUE
UN BASSIN DE NATURE
LES USAGES
DÉCOUVERTE VIRTUELLE DU RÉSEAU

FOCUS

- Le dernier bulletin hydrologique n°44 (janv à sept 2023) à télécharger (ou présenté partiellement sur cette page)
- Demandes de tournages de films, de courts métrages, ...

[Lire la suite...](#)

RNN DES ÉTANGS ET RIGOLES D'YVELINE

Réserve Naturelle
ÉTANGS ET RIGOLES D'YVELINE

[Site de la RNN des étangs et rigoles d'Yveline](#)

Rechercher dans le site OK

Marchés publics
Documents à télécharger

CLASSEMENT RNN DES ÉTANGS ET RIGOLES D'YVELINE

Ce classement en réserve naturelle est l'aboutissement de 5 ans de travail conjoint du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles (SMAGER) et du Service nature et paysages de la DRIEAT afin de piloter les études scientifiques, conduire les concertations locales puis la procédure de classement sous l'autorité du ministère de la transition écologique. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées.

[Décret de création de la réserve](#)

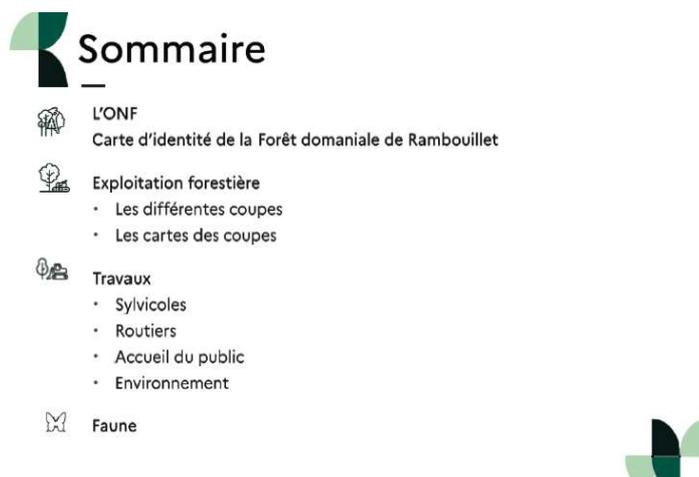
SMAGER, Hôtel du Département, 2 place André Mignot 78012 Versailles Cedex - Plan du site - Mentions légales - Crédits - Site réalisé par ©

3-40 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Rambouillet

Ce comité réunit deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet. Le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2ème plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt irrégulière ».

Réunion du 14 octobre 2024 :



3-41 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Bois d'Arcy

Réunion du 4 octobre 2024.

Au programme :

- La forêt domaniale impactée par la maladie de l'encre du châtaignier et le réchauffement climatique
- Bilan de la gestion durable 2023



3-42 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

Le Comité de la forêt domaniale de Marly s'est réuni sur le terrain le 3 décembre 2024.

L'ONF l'organise annuellement et les Amis de la forêt de St. Germain et de Marly y sont toujours conviés ainsi que d'autres associations et élus du territoire. C'est l'occasion de faire le point sur les travaux en cours et les perspectives, le document de gestion durable pour les 20 prochaines années ayant été approuvé à l'automne.

Tout d'abord, nous sommes allés observer une mare, curée récemment. La forêt de Marly est riche d'une cinquantaine de mares qui offrent des conditions favorables à la présence d'une flore et d'une faune inféodées aux milieux humides. La technicienne de l'ONF a expliqué comment la mise en œuvre du plan de gestion des mares sera poursuivie sur plusieurs

années grâce à une dotation de la CASGBS. Des travaux de curage et de mise en lumière ont été réalisés en 2021-2022 sur une dizaine de mares, ce qui va permettre un suivi écologique (amphibiens et faune) approfondi. Sans ces travaux, la mare se refermerait (feuilles mortes, vase), ce qui serait un frein au développement de la biodiversité.

Ensuite, nous sommes allés constater les travaux de replantation sur une parcelle, à la suite d'une coupe rase nécessitée par la maladie de l'encre du châtaignier. Des chênes sessiles, résistants mieux à la sécheresse, ont été plantés avec des fruitiers (pommiers-poiriers) en mélange.

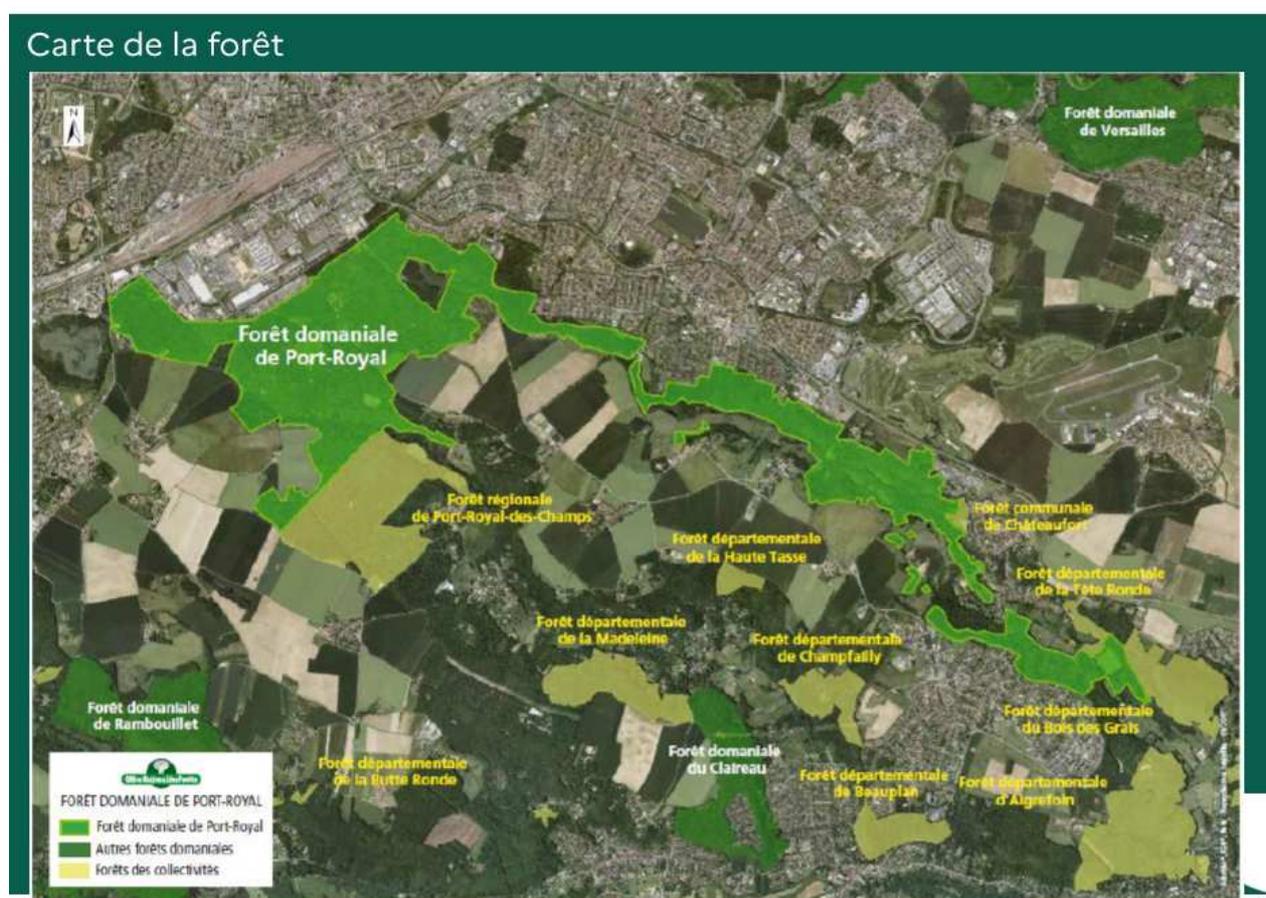
Merci à Monsieur Pierre-Emmanuel Savatte, directeur de l'Agence Île de France Ouest et à ses équipes pour leurs explications très pédagogiques et passionnantes.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

3-43 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la forêt de Port-Royal

Cette forêt de 720 ha est située en zone périurbaine et reçoit ainsi beaucoup de public, randonneurs, sportifs, chasseurs. Son exploitation sylvicole est du type "forêt régulière".

Réunion du 9 septembre 2024 :



3-44 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye

Une réunion ayant pour objet « La révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Saint-Germain 2025-2044 » s'est tenue à l'Hôtel de Ville de St Germain le 13 décembre en présence du Maire de St-Germain, Arnaud Péricard, et du Responsable de l'Agence territoriale de L'ONF pour Ile de France Ouest, M. Savatte. Étaient également présents de nombreux élus, des associations de St Germain, des particuliers.

La présentation d'une très grande qualité a tout d'abord rappelé les trois objectifs de l'ONF, Accueil, la Biodiversité et la Production. Les sujets présentés furent les suivants : analyse des fonctions principales de la forêt, état des lieux de la forêt et les grandes orientations pour 2025-2044.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

3-45 Comité de Gestion Patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

Il n'y a pas eu de comité en 2024. Une réunion est programmée le 17 janvier 2025.

Lien vers notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

3-46 Comité de Pilotage Sites Natura 2000

Site Natura 2000 FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny »

2024-03-21-odj :

- 1-Election du président
 - 2-Point sur le transfert des compétences Etat / Région
 - 3-Le site Natura 2000
 - 4-Bilan de l'animation 2023
 - 5-Perspectives 2024
- Temps d'échange

Site Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

2024-05-22-odj :

- Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »
- Présentation des dernières modifications et validation du nouveau DOCOB
- Projets en cours

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

Site Natura 2000 ZSC « Coteaux et boucles de la Seine ».

2024-10-18- odj :

- _Présentation du dispositif Natura 2000 et du site « Coteaux et Boucles de la Seine »
- _Présentation de deux projets du territoire
- L'acquisition foncière et la politique ENS du département du Val d'Oise
- L'étude sur les chauves-souris forestières menée par le Parc en 2024
- _Présentation de l'ENS de la Butte du Hutrel en salle puis visite du site

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

Site SIC « Chiroptères du Vexin français »

Nous n'avons pas été conviés à cette commission en 2024

<https://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/>

3-47 Comité des Usagers de la Forêt de Rosny-sur-Seine

Source :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/documents-de-gestion-durable/%2B%2Bamgt%2B%2BA026908X::amenagement-de-la-foret-regionale-de-rosny.html>

Aménagement de la forêt régionale de Rosny

Informations

- Forêt concernée : Forêt régionale de Rosny
- Surface aménagée : 1 226,00 ha
- Département : Yvelines
- Communes de situation : Bréval, Jouy-Mauvoisin, Perdreauville, Rosny-sur-Seine
- Date d'approbation : le 19 avril 2017
- Période d'application : du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2035

Fiche de synthèse :

<https://www.onf.fr/++amgt++A026908X/++zfiles++1b67b8>

3-48 Comité Technique Départemental de Suivi des espaces classés Natura 2000

Ce comité se réunit une fois par an et présente les travaux ainsi que le suivi des espaces NATURA 2000.

Par décret du 8 Avril 2021 : la création de la **réserve naturelle nationale des Etangs et rigoles d'Yvelines**

Le réseau hydraulique initié au XVII^{ème} siècle a en effet permis le développement des milieux écologiques remarquables typiques des zones humides. Cette réserve s'étend sur 310 ha.

4 - Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2025

4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2024-2025

Une réunion préparatoire du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2024-2025 a eu lieu fin juin 2024 et le nouveau thème de ce cycle a été défini avec nos partenaires : « [nos amis les amphibiens](#) ».

Une **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes s'est déroulée les 9 et 10 octobre 2025 :



- pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 9 octobre de 9h30 à 12h30, en présence en présence de CF JEANNERET, Présidente d'YE, de Brigitte TEINTURIER, Responsable Marketing et Commercial et Pascale VITOUX, Inspectrice de l'Education Nationale (DSDEN) 78, en charge du groupe Sciences.
- pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs, ainsi que les éducateurs des IME et des foyers d'hébergement, le jeudi 10 octobre de 14h à 17h.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association : <https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-amphibiens/> grâce à un mot de passe dès le 15 octobre, et pour tous à **partir de 7 janvier 2025**, date du lancement du jeu-concours, sur le site de l'association.

Sensibiliser les jeunes à l'environnement telle est l'ambition du jeu concours organisé par Yvelines Environnement avec le parrainage du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, grâce au soutien du Conseil Départemental des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines, de la SEVESC/SEOP, de l'Espace Rambouillet, de la Réserve Naturelle Nationale des étangs et rigoles d'Yveline, de la Ferme du Manet, de la Bergerie Nationale de Rambouillet, du Parc zoologique et Château de Thoiry, de l'ONF, de EBS Le Relais Val de Seine, de l'Etablissement public du Château de Versailles, de l'INRAE et bien d'autres....., et diffusé par nos partenaires, notamment « Toutes les Nouvelles », TV78 et CNews.

Les jeunes yvelinois âgés de 3 à 15 ans, ainsi que les personnes en foyers d'hébergement, ont pour mission :

- de remplir une **grille de mots** qui se trouve sur les bulletins de participation du concours, envoyés par courriel aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs, et aussi téléchargeables sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-amphibiens/>

- et aussi d'**illustrer par des dessins et/ou maquette** le thème : « [nos amis les amphibiens](#) ».

Ce jeu concours est le support d'un travail approfondi dans de nombreuses classes, puisque diffusé dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges, ainsi que dans les accueils de loisirs, les IME et IEM, et dans les foyers d'hébergement des Yvelines. Il est également ouvert aux individuels de 3 à 15 ans, les bulletins étant téléchargeables sur notre site internet.

Pour les jeunes qui rencontraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des **indices** étaient donnés dans les colonnes du journal « Toutes les Nouvelles » chaque mercredi dès la mi-janvier, et relayés sur notre site internet chaque fin de semaine à compter de la 1^{ère} parution.

La fin du concours a été fixée au **2 avril** et les lauréats récompensés le **2 juin** au Palais des Congrès de Versailles, par des sorties pédagogiques mais aussi des livres.

4-2 Exposition à la Bergerie Nationale : été 2025

La Bergerie Nationale de Rambouillet et Yvelines Environnement vont organiser du 5 juillet et au 31 août 2025 une **exposition des œuvres primées** dans le cadre du Cycle d'Éducation à l'Environnement « [nos amis les amphibiens](#) ». L'inauguration est prévue pour le mardi 1^{er} juillet à 17h à la Bergerie.

Nous remercions vivement la ville de Rambouillet et particulièrement Madame le Maire, Véronique MATILLON, de mettre à notre disposition une des salles de la Bergerie Nationale qui permet aux lauréats de notre concours d'exposer leurs travaux dans un cadre exceptionnel.

Tous nos remerciements également à l'équipe de la BN : Elisabeth LESCOAT, Directrice et Frédéric DRIEUX, Responsable de la ferme pédagogique/service animation.

Il sera également possible de participer aux animations organisées par la Bergerie Nationale durant l'été.

4-3 Brèves

Des "Brèves" seront disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions. Elles offrent aussi l'opportunité de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux.

Les associations et les scientifiques membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées par courrier, mais par courriel et sur notre site : <https://www.yvelines-environnement.org/biblio-breves/>

5 - Résolutions et Conclusions

5-1 Résolutions

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral approuvé lors du Conseil d'Administration du 3 juin 2025 y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier approuvé lors du Conseil d'Administration du 3 juin 2025, l'Assemblée Générale approuve, à la majorité des personnes présentes ou représentées, moins une abstention :

- le rapport financier,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 et le budget prévisionnel de l'exercice 2025,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget,
- décide de modifier taux de certains montants sur le bulletin de cotisation pour 2026 :

Les montants sont restés inchangés pendant de nombreuses années. Après discussion en Conseil d'administration le 3 juin dernier, le montant de la cotisation pour les personnes physiques / adhérents directs / membres actifs est passé de 20 à 25 €, et celui des membres bienfaiteurs PME/PMI de 155 à 200 € et de 400 à 500 €, récapitulatif ci-dessous :

- **MEMBRES ACTIFS**
- Associations adhérentes : 50 €
- Personnes physiques adhérents directs : **25 €**

- **MEMBRES BIENFAITEURS**
- Associations adhérentes : 100 € minimum
- Personnes physiques adhérents directs : 50 € minimum
- Entreprises : PME, PMI : **200 € minimum**
- Autre : **500 € minimum**

Résolution n°3

- Au titre des associations adhérentes :
 - Corinne **DUMONT** au titre de l'ASEE,
 - Christine **GAUTIER** au titre de l'APPEJP,
 - Claude **DUCHAROUGE** au titre de SAVE,
 - Patrick **MENON** au titre de l'APEPV et de l'APEBN,
 - Jean-Marc **RABIAN** au titre de DELTA,
 - Dominique **MARIS** au titre des Amis de la Forêt de St Germain et de Marly, ayant précisé que ce renouvellement n'est valable que pour une année.
- Au titre des adhérents directs :
 - Michel **CHARTIER**

Accord à l'unanimité des personnes présentes ou représentées pour les renouvellements des membres du CA.

- Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration :
Christophe **BOURDON**, coopté lors du CA du 30 septembre 2024. Sa cooptation en tant qu'administrateur a été définitivement ratifiée lors du vote de l'Assemblée Générale le 14 juin.

Résolution n°4

Yvelines Environnement est opposée au projet du département des Yvelines de liaison routière entre les RD7 et RD307 et l'autoroute A12 sur le territoire de la commune de Bailly, mitoyen du Domaine de Versailles, en site classé par décret du 7 juillet 2000, et dans le « périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret Malraux du 15 octobre 1964), dit « trou de serrure ». Les membres du Conseil d'Administration d'Yvelines Environnement rappellent leur opposition à tout projet d'échangeur routier dans ce site trois fois classé.

Hormis la destruction de ce site classé, une telle réalisation altérerait fortement la santé des riverains et des usagers par ses nombreuses nuisances.

Yvelines Environnement rappelle que ce projet n'est pas inscrit au SDRIF-E 2040.

Résolution n°5

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demandes depuis plusieurs années pour que le site classé de la Plaine de Versailles soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols, principalement à Saint-Cyr-l'École et à Villepreux, dans les jardins potagers. Ces installations illégales défigurent les paysages et sont sources de pollutions, en particulier du ru de Gally, objet de coûteux travaux.

Résolution n°5 bis

Yvelines Environnement rappelle ses demandes concernant le site de la Plaine de Versailles classé par décret du 7 juillet 2000, contenant une partie du Grand Parc des Chasses de Louis XIV :

- Aucun échangeur ou raccordement ne doit être construit entre les routes et autoroutes.
- Restauration des zones humides du domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux, et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.
- Inscription dans ce site classé de la partie réservée au raccordement d'A86 à l'A12 en 1994 (maintenant exclu du SDRIF).

Résolution n°6

Yvelines Environnement soutient les demandes des riverains d'arrêter la plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly, si BYS ne supprime pas les sources de nuisances (pollution des rus et de l'atmosphère).

Elle rappelle son opposition à l'implantation de cette ICPE en co-visibilité avec la Chapelle Royale du Château de Versailles, sur une zone agricole incluse dans le « Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons » (décret du 15 octobre 1964) et dans un endroit qui devrait être incorporée au site classé (décret du 7 juillet 2000) par suite de l'annulation du raccordement A86/A12.

Résolution n°7

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, des territoires de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé par décret du 7 juillet 2000, dans la zone définie en 1975 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement en Parc Naturel Régional du territoire défini comme Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles en 1975, hélas amputé de la zone agricole de Plaisir transformée en vaste zone commerciale.

Résolution n°8

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes dépôts/enfouissements/exhaussements de déblais de chantiers, en particulier à Villiers-le-Mahieu et Thiverval-Grignon, et d'autres lieux sous couvert de divers projets qui consomment des terres agricoles, les polluent et défigurent les paysages.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage de déblais de chantiers fassent l'objet d'une communication publique sur leur localisation, les contrôles des déchets déposés, l'état des lieux avant et après les dépôts.

Résolution n°8 bis

Concernant les terres excavées du Grand Paris, Yvelines Environnement attache une importance particulière à tout aménagement, et en particulier aux exhaussements de terre qui seraient de nature à porter atteinte à l'environnement tant au niveau de la faune et de la flore comme des paysages ou du fonctionnement hydrique des sols.

Résolution n°9

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à la vente du Domaine de Grignon à des promoteurs immobiliers, et à tout démembrement.

Le Domaine de Grignon est le lieu de Mémoire de 200 ans de vie des ingénieurs agronomes, légué par Charles X en 1827, lieu où se trouvent des richesses patrimoniales paléontologiques de notoriété mondiale, lieu où a été édifié un Patrimoine bâti classé, lieu où a été développé un arboretum, réservoir de biodiversité, lieu de cultures agricoles inséparables de la ferme expérimentale, lieu d'un Patrimoine matériel et immatériel de recherche d'intérêt général.

Yvelines Environnement soutient le projet de Conservatoire International pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, indispensable à la Transition Ecologique, dénommé « Grignon-campus », développé et piloté par l'association Grignon-2000 avec des ingénieurs agronomes anciens élèves de l'AGRO (maintenant AgroParisTech), et demande que tout soit mis en œuvre pour faire aboutir ce projet dans les meilleurs délais.

Résolution n°10

Yvelines Environnement réitère sa demande d'accélération du processus de classement de la forêt de Marly et ses extensions en forêt de protection.

Résolution n°11

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, réitère son opposition à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes, ainsi que des terrains qui l'entourent et de ses communs. Yvelines Environnement demande aussi son entretien.

Résolution n°12

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain en sa totalité, dont le secteur attenant à Maurepas, au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, aboutisse enfin.

Résolution n°13

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de l'ensemble de la Vallée de la Vaucoeurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages.

Résolution n°14

Yvelines Environnement demande que l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage ne s'implante pas aux Essarts le Roi sur les espaces de protection de la rigole royale qui alimente les étangs des Noës sur la commune du Mesnil-Saint-Denis et l'Etang de St Quentin (dont sa Réserve Naturelle Nationale). Ce site a fait l'objet d'une acquisition par l'administration des domaines réalisée en 1966 pour, à l'époque, le Service des Eaux, dans le but de préserver des pollutions le réseau des rigoles qui date de Louis XIV.

Résolution n°15

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande, de ce fait, que la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet soit abrogée, et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement de la forêt.

Résolution n°16

Yvelines Environnement réaffirme son opposition à l'implantation d'éoliennes dans les Yvelines, et nous nous opposerons par tous moyens, en liaison avec les associations et les riverains concernés, à sa réalisation.

Résolution n°17

Concernant les Plans Climat-Air-Energie territoriaux (PCAET), Yvelines Environnement regrette la multiplication d'installations classées photovoltaïques sur le territoire, alors que les installations en toiture, moins impactantes pour la faune et la flore, ne sont pas suffisamment accompagnées, financièrement, politiquement ou médiatiquement.

De même concernant l'implantation d'éoliennes au détriment d'installations de moindres dimensions voire individuelles.

Résolution n°18

Sur le projet OIN-Paris-Saclay, porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande :

- que les plans de déplacements des salariés (établissements privés et publics) soient réalisés puis publiés et que les synthèses de ces plans permettent d'analyser les besoins actuels et futurs. Il faut conduire des synthèses sur les capacités, les fréquentations et les moyens d'amélioration des divers transports en communs actuels et sur les circulations routières. Il est anormal que ces demandes exprimées clairement depuis 2016 par nos associations n'aient pas donné lieu à des réunions de travail et d'échanges entre Transporteurs, Aménageurs, Elus et Associations mobilisés sur ces problématiques ;
- que les dispositions assurant le contrôle et la pérennité des dispositifs de compensations soient indiquées clairement dans les lois du Grand Paris ;
- que la voie express, ligne 18, entre Saclay et Versailles, objet d'un seul projet, tienne compte des exigences de Bon Sens des agriculteurs.

Résolution n° 18 bis

Sur le projet OIN -Paris-Saclay- porté par l'EPAPS, Yvelines Environnement demande que les dispositions de compensations pour les transferts d'espèces protégées, concernant la ZAC de Satory-ouest, indiquées dans l'Enquête Environnementale, soient portées officiellement à la connaissance des habitants des communes d'accueil de ces espèces, ce qui n'a pas été fait lors de l'enquête publique.

Résolution n°19

Jeux Olympiques Paris 2024 : Yvelines Environnement demande que l'ensemble des sites des Yvelines, évoqués pour les JO, ne soient pas modifiés durablement dans leurs environnements ou retrouvent leur état initial.

Résolution n°20

Face au nombre important de litiges concernant l'implantation des antennes de radio téléphonie mobile, Yvelines Environnement demande que les maires soient fortement incités aux concertations avec la population.

Yvelines Environnement s'oppose au projet d'implantation d'une antenne de radiotéléphonie mobile de 30m de hauteur en lisière de la Plaine de Versailles classée par décret du 7 juillet 2000 et à moins de 500 mètres de l'église classée Monument historique à Saint-Nom-la-Bretèche.

Résolution n°21

Yvelines Environnement souhaite une amélioration du déroulement des commissions consultatives, notamment concernant un délai raisonnable de convocation, la communication des documents comme la réception de compte-rendu au moins deux semaines avant la tenue de celles-ci.

Résolution n°22

Yvelines Environnement demande à ses adhérents d'intervenir dès que possible localement lors des modifications du PLU afin d'éviter plus tard des conflits entre classement et PLU.

Résolution n°23

Yvelines Environnement demande que la vitesse des trams-trains soit limitée en traversée de ville pour améliorer la sécurité et diminuer les nuisances de bruits pour les riverains.

Résolution n°24

Concernant la jonction des autoroutes A10 et A11 qui devrait permettre le trafic A10 vers A11 et vice versa, ce qui est impossible aujourd'hui : la création d'un véritable échangeur (demande faite en 2023 lors du débat public sur « le prolongement de l'autoroute A11 ») permettrait les liaisons A10-A11 dans les deux sens, et éviterait ainsi la surdensification de la RN191 reliant Ablis à Allainville.

Résolution n°25

Yvelines Environnement demande à l'Office National des Forêts (ONF) de détailler ses plans de gestion pour les Massifs des forêts des Yvelines afin de pouvoir les suivre.

5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurais oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

Le Conseil départemental des Yvelines (CD 78), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Yvelines (DSDEN 78), le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES 78), SEOP/SEVESC/SUEZ Environnement, Aquavesc-Hydraulys et le Carré de Réunion, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), l'INRAE, l'OPIE, l'ONF et en particulier la Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes et l'Ecole de la Campagne et de la Forêt à Marly, mais aussi la Bergerie nationale de Rambouillet, le Désert de Retz et la municipalité de Chambourcy, le Domaine de Madame Elisabeth, EBS Le Relais Val de Seine, les Écuries de la Panetière à Autouillet, l'Espace Rambouillet, l'Etablissement Public-Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Ferme du Manet, la Ferme pédagogique de l'Île de loisirs de SQY, la Fondation de Coubertin, CNews, l'Imprimerie Inov-Offset Eclair, l'Île de Loisirs Boucles de Seine, le Jardin du Ruchot, le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'Arboretum de Versailles-Chèvreloup, le Parc et Zoo de Thoiry, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Pôle Sciences de Montigny-le-Bretonneux, le Potager du Roi et l'École nationale supérieure de paysage, la Réserve naturelle des Etangs et Rigoles d'Yveline, la Serre aux Papillons, le SIDOMPE, Valoseine & Unilys, Toutes les Nouvelles et TV78...

Sans oublier Gibert, l'Ecole des Loisirs, la Librairie « La Suite » et la SHARY pour les livres qu'ils offrent gracieusement aux lauréats de notre Cycle d'Education à l'Environnement, et bien entendu la menuiserie SEQUOIA à Epône qui réalise les superbes trophées.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2024.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre.

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil Départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

La Secrétaire générale

Laurence DUPRESSOIR

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

6 - Activités 2024 des associations adhérentes d'Yvelines Environnement

6-1	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.64
6-2	Association Avec Richard Mique	p.64
6-3	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement	p.64
6-4	Association De Bange-Houdon	p.65
6-5	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.67
6-6	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
6-7	Association La Ferme des Moulineaux	p.76
6-8	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.77
6-9	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.83
6-10	Comité 21	p.85
6-11	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.86
6-12	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.87
6-13	Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)	p.90
6-14	Sauvons la Tournelle	p.91
6-15	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.96

Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions de l'année écoulée. Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessus.

6-1 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

Origine de l'association

Créée en 1973, l'Association des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly défend la notion d'intégrité de nos deux forêts. À l'origine, elle s'est impliquée dans le dossier de l'autoroute A14 pour que cette dernière ne coupe pas la Terrasse construite par Le Notre et la forêt de Saint-Germain-en-Laye.

L'association est agréée au plan intercommunal au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du code de l'urbanisme et de l'article 40 de la loi du 10.07.76 relative à la protection de la nature.

- 30 sorties organisées pour 15 thèmes différents ayant réuni 266 adhérents
- 165 adhérents en 2024 vs. 157 en 2023
- Participation aux forums des associations de Saint-Germain, Marly-le-Roi, l'Etang-la-Ville, Louveciennes, Saint-Nom-la-Bretèche
- Participation à l'opération « Forêt propre » du 5 octobre 2024
- Première participation au Festival Les Nuits des Forêts (sortie nocturne)
- Cinq réunions du Conseil d'Administration des Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly
- Une AG ordinaire
- Poursuite du partenariat avec l'Office du tourisme de Saint-Germain Boucles de Seine (3 sorties organisées pour 32 personnes) vs. 5 sorties en 2023
- 2 lettres à nos adhérents (janvier et septembre) vs. 3 en 2023
- Initialisation de la première convention avec l'ONF pour la gestion des oratoires de la forêt de Saint-Germain
- Retour de l'oratoire Sainte Geneviève
- Organisation de la journée de plantation participative de février 2025
- Affichage de nos sorties sur les panneaux municipaux
- Recherche de nouveaux administrateurs avec *Passerelles et Compétences*

6-2 Association Avec Richard Mique

*Poursuite de campagnes vers les élus pour tenter d'améliorer les accès vélos de la gare Versailles Rive Droite dont les parkings insuffisants en taille rendent l'usage du vélo dissuasif.

*Poursuite des investigations concernant le foret de cheminées (environ 80) apparue sur le toit d'un laboratoire de l'Université UVSQ (campus de Versailles). Après échanges avec l'Autorité de sureté Nucléaire, des manipulations spéciales ont bien été identifiées dans les laboratoires. Préfecture, Mairie sont impliqués dans nos alertes et recherches. Suite à l'action lancée par les associations devant le TA de Versailles, l'Université vient enfin d'entre ouvrir ses dossiers, mais les investigations sont encore à préciser.

On doit noter que d'autres sites sensibles sur Versailles (Armées, Santé) sont eux aussi soumis à inspections relevant des risques nucléaires et que pour ceux-ci nous disposons des rapports détaillés des inspections.

*Publication des lettres périodiques de l'association, lettres 58, 59.

*Questionnement vers les autorités sur le développement des circulations douces en mariant service et sécurité (vélos cargos, vélos électriques).

6-3 Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)

Au cours de l'année 2024, APACH

*est intervenue auprès du service urbanisme pour faire respecter un permis de construire à Buc

*a fait une présentation à l'Institut Catholique de Paris sur le thème du PLU de Buc et du contre-pouvoir des associations à la demande d'un professeur de licence travaillant sur les indicateurs du développement durable

*a participé à la consultation publique organisée à Buc sur les zones favorables à l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable et dans lesquelles ces implantations pourraient être accélérées (ZAEnR)

*a participé à une manifestation pour le plafonnement du trafic aérien

*a apporté une contribution à l'enquête publique portant sur la modification du PLU de Versailles en ce qu'elle concernait l'OAP du secteur Porte de Buc
*a contribué à l'enquête publique sur le SDRIFe 2040
*a assisté à la présentation du projet des Nouveaux Constructeurs sur le secteur de la zone artisanale de La Geneste
*a participé à la consultation publique sur le projet de décret modifiant les SAGES
*a participé à la consultation sur le projet de réglementation des sites naturels de compensation, renaturation ou restauration (SNCRR)
*a déposé quatre contributions à la consultation portant sur le projet de modification allégée du PLU de Buc
* a participé régulièrement aux réunions des instances dans lesquelles elle siège :
-commission consultative et comité de suivi de la charte de Villacoublay
-commission consultative et comité permanent de l'aérodrome de Toussus-le-Noble
-commission locale d'information du CEA de Saclay
-comité de forêt
*a assisté aux réunions d'information concernant les travaux d'aménagement de la ZAC de Satory ouest ou de la branche ouest de la ligne 18 du métro Grand Paris Express.

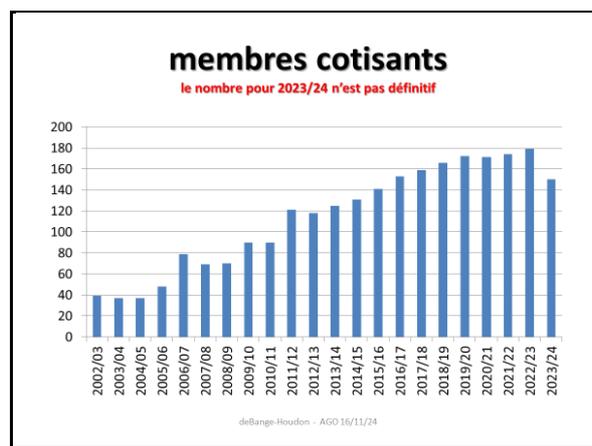
APACH est également intervenue auprès du Maire au sujet de la circulation de convois exceptionnels rue Louis Blériot
Une visite de l'entreprise Agri-Obtentions à Guyancourt a été organisée pour les adhérents le 5 juin.
Un recours gracieux contre le permis de construire accordé par la commune à l'entreprise LAST MHYLE pour l'installation d'une unité de production-distribution d'hydrogène, partiellement sur la ZPNAF, a été déposé en septembre conjointement avec les AVB.
Les adhérents ont été régulièrement informés des actions menées tout au long de l'année.
La remise à jour du site a également commencé.

Et enfin, les relations avec les associations amies, partenaires ou auxquelles nous adhérons ont été entretenues :
Les Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB), Yvelines Environnement, Union pour la Renaissance de la Bièvre (URB), Association pour la Sauvegarde des Etangs de La Minière (ASEM), Les Amis des Forêts de Versailles et de Fausses Reposes (AFVFR), Versailles Environnement Initiative (VEI), Terre et Cité, Ver Luisant.

6-4 Association DE BANGE-HOUDON

L'association deBange-Houdon a vingt trois ans d'existence. Déclarée le 17 juin 2002 à la préfecture des Yvelines sous le titre Association de défense des riverains de la rue du Colonel de Bange avec publication au J.O. le 6 juillet 2002, elle a modifié son appellation en **Association de Bange-Houdon** le 18 novembre 2004 avec publication au J.O. le 26 mars 2005, puis **Association deBange-Houdon** le 18 novembre 2017.

Sa couverture géographique **comprend dans leur totalité les communes de Versailles et du Chesnay-Roquencourt**.
Elle est représentée dans le collège associations de trois conseils de quartier de Versailles qui en compte huit : au conseil de quartier Notre-Dame depuis 2002, au conseil de quartier Clagny-Glatigny depuis 2008, au conseil de quartier Saint-Louis depuis 2020. Elle siégeait au conseil de quartier Bernard de Jussieu – Petits Bois – Picardie de 2014 à 2020. En outre plusieurs de ses membres siègent dans les conseils de quartier au titre de personnalités nommées par le maire.
Elle fait partie du Groupe de Partenariat Opérationnel de la Police Nationale au commissariat de Versailles, qui réunit civils et policiers, sous la direction d'un commandant de police, pour traiter concrètement de questions de sûreté et d'ordre public.
Elle est représentée à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Versailles, qui contrôle les délégations de services publics : parkings, chauffage urbain, piscine, palais des congrès, fourrière, théâtre Montansier, eau et assainissement.
Elle est correspondante de l'Etablissement public d'aménagement du plateau de Saclay (EPAPS) et s'occupe notamment de l'aménagement de Satory.
Elle s'exprime en son nom dans presque toutes les enquêtes publiques, en coordination avec les autres associations de SAVE.
L'association a été l'un des premiers promoteurs, dès 2014, du dispositif Voisins Vigilants dans les communes de Versailles et du Chesnay.
A la clôture de l'exercice précédent, l'association comptait 150 membres à jour de leur cotisation sur un total de 224.



Le président de deBange-Houdon est vice-président de SAVE, association d'une vingtaine d'associations de Versailles, Viroflay, Saint-Cyr-l'École, Le Chesnay-Rocquencourt, regroupant ainsi les 1200 membres de ces associations. SAVE traite de sujets transversaux. Elle bénéficie de l'agrément préfectoral. Voir <https://www.save1.fr/>
Le président de deBange-Houdon est administrateur d'Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique.

Ce dont s'occupe l'association :

L'objet de l'association est le cadre de vie et la qualité de la vie au sens large comprenant notamment la sûreté, les problèmes de la vie quotidienne, les sujets de fond, les sujets des conseils de quartier, les grands sujets transversaux. L'association a pour objectif constant la défense de la culture et de la langue françaises, ainsi que la protection des sites et du patrimoine en général. Elle s'attache aussi à une meilleure connaissance de nos forces de l'ordre, police municipale, police municipale et gendarmerie, par des visites.

Elle assure la diffusion des informations par le biais de [Association deBange-Houdon](#) blog créé en novembre 2006 qui est le vecteur de communication essentiel, dont la fréquentation est de 40 pages lues par jour.

Ce dont ne s'occupe pas l'association, sauf occasionnellement, sauf en relais d'information :

Action humanitaire et bénévolat caritatif, activités culturelles (sauf patrimoine), sport, loisirs, veille des permis de construire, conflits de voisinage, contentieux individuels, etc.

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBANGE-HOUDON

Une assemblée générale a été tenue le 16 novembre 2025 dans l'auditorium du musée Lambinet à Versailles, en présence de 11 élus, l'occasion de laquelle ont été données une courte allocution de Monsieur Charles Rodwell, député de la 1^{ère} circonscription des Yvelines et deux conférences-débats, la première par Monsieur Richard Delepierre, maire du Chesnay-Rocquencourt, la seconde par Monsieur François de Mazières, maire de Versailles et président de Versailles Grand Parc.

ACTIVITE DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE D'YVELINES ENVIRONNEMENT

Le spectre des centres d'intérêt est décrit par la liste des titres des articles publiés sur le blog <https://debangehoudon.blogspot.com/> depuis un an, en partant de l'article le plus récent :

- Dîner du quartier Notre-Dame mardi 27 mai à 20h allée Claude Erignac à Versailles
- Yvelines Environnement - jeu-concours "Nos amis les amphibiens" - remise des prix au Palais des Congrès le 19 mai à 17h30
- Habemus papam
- Cérémonies du 8 mai à Versailles - 80e anniversaire de la fin de la 2e guerre mondiale
- Le Chesnay-Rocquencourt - projet Voluceau/INRIA et projet Le Nôtre - réunion publique du 10 avril
- Police Nationale - visites le 9 avril 2025 du commissariat de Versailles et de la salle de commandement du 17 à Viroflay - compte rendu
- Enquête Publique du 28 février au 31 mars - Plan des Mobilités Île-de-France
- Compte rendu de la séance du 17/03/2025 de l'atelier des mobilités urbaines
- Police Nationale - visites du commissariat de Versailles et de la salle de commandement du 17 de Viroflay le 9 avril 2025 - inscription urgente
- La nef des fous
- Grand Paris Express - actualisation des dates de mise en service
- La nef des fous
- Visite du Groupement Blindé de la Gendarmerie Mobile à Satory le 13 janvier 2025 - compte rendu

- Assemblée Générale de deBange-Houdon samedi 16 novembre à 10h00 au musée Lambinet - invitation/convocation
- Une boîte livres offerte par deBange-Houdon à Versailles
- Solex et Versailles - un partenariat inauguré le 15 octobre au musée Lambinet
- Zeus, le cheval de fer de la cérémonie d'ouverture des JO, exposé au château de Versailles
- Arrêtés préfectoraux relatifs au bruit et aux heures d'ouverture des débits de boisson
- Visite du commissariat de la Police Municipale de Versailles le 12 octobre 2024 – compte rendu
- Mort aux Juifs ? Triste anniversaire du 7 octobre
- Conférence "Energie nucléaire. Quels atouts pour l'environnement ?" le 16 octobre 2024 - Inscription
- Funérailles de Philippine célébrées le 27 septembre à la cathédrale Saint-Louis de Versailles
- Visite du commissariat de la Police Municipale de Versailles le 12 octobre 2024 – inscription
- Le premier ministre démissionnaire Gabriel Attal passe ses pouvoirs à François Barnier, le 5 septembre
- JOP Paris 2024 - les jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre – palmarès
- Anniversaire de la mort de Charles Péguy, tombé au Champ d'Honneur le 5 septembre 1914
- Célébration de la libération de Versailles et de Paris - Evocation du colonel Le Boëtté - Révélation de "La Nueve"
- Claude Mademba-Sy, né à Versailles, seul Noir de la 2e DB à faire son entrée dans Paris le 25 août 1944 avec Leclerc
- Ligne 18 du Grand Paris Express - le point par la Société du Grand Paris
- Superphénix, Astrid, Fessenheim : abandons désastreux par choix politiques idéologiques
- JOP Paris 2024 - la cérémonie de clôture le 11 août et le palmarès
- JOP Paris 2024 - la cérémonie d'ouverture le 26 juillet : une réussite, entre le sublime et l'indécence
- JOP Paris 2024 - la flamme olympique à Versailles, portée par Salma Hayek
- Nouvelle Assemblée Nationale - répartition des sièges et composition du bureau
- Elections législatives anticipées - résultats du 2e tour le 7 juillet 2024 - 1ère, 2e et 3e circonscriptions des Yvelines et France entière
- Elections législatives anticipées - résultats du 1er tour le 30 juin 2024 - 1ère, 2e et 3e circonscriptions des Yvelines
- Compte rendu de la séance du 19/03/2024 de l'atelier des mobilités urbaines
- JOP 2024 - Déplacements dans les Yvelines durant les jeux
- Parlement européen 2024 - 2029 - composition
- Elections européennes du 9 juin 2024 - résultats Versailles / Le Chesnay- Rocquencourt / France
- Ligne 18 du Grand Paris Express - la gare Satory est en construction
- Nous vivons une époque formidable : fille ou garçon ?

SDRIF-E - le Schéma Directeur de la Région IdF a reçu l'avis favorable sans réserves de la commission d'enquête et sera adopté.

6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)

LA VALLEE DU RHODON – SITE CLASSE depuis 1982, en reconnaissance de sa valeur patrimoniale, naturelle et paysagère. L'objectif est de conserver ses caractéristiques naturelles et paysagères.

Tous les travaux en site classé nécessitent une autorisation spéciale délivrée par le préfet de département ou par le ministre de la transition écologique, selon l'ampleur du projet, après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Les élus et les habitants ont un rôle déterminant et culturel dans cette vallée. C'est leur attachement et leurs traditions qui donnent toute sa richesse et son identité à ce site classé. Toute modification d'un site classé sans autorisation spéciale est passible d'amende, plus 6 mois de prison en cas de récidive, les travaux peuvent être stoppés et une remise en état exigée.

[A/ Depuis 2013 nos VEILLES & ACTIONS « Au respect du site et des règles d'urbanisme » :](#)

Le bois de la Vigne à Milon « Espace Boisé Classé » une forêt de plus de 100 ha classé au PLU « espace naturel boisé protégé », dans la vallée du Rhodon, site classé.

- **Malgré les 2 protections de niveau national : Site classé, et Espace Boisé Classé (EBC) qui protège les bois de l'urbanisation, ces 2 protections sont renforcées par le PLU : ces 3 protections ne s'appliquent toujours pas à cette propriété de Milon ? L'objectif d'une vallée classée et d'un bois classé (EBC) est de « conserver les caractéristiques naturelles et paysagères ». Il y a parfois ... un décalage important entre les intentions de protection et les actions menées sur le terrain.**

Petit rappel : **en 2021 l'Inspectrice des Sites a constaté l'état de la parcelle à l'occasion d'une réunion de travail à la Mairie**, elle attend depuis que le Maire se saisisse de l'affaire pour agir. (Depuis la Loi de décentralisation l'inspection des sites ne peut intervenir que si le maire intervient). **Nos moyens d'action sont bénévoles et limités**, en revanche le Maire à la possibilité avec le code de l'urbanisme, **de mettre en demeure le propriétaire responsable d'une infraction d'urbanisme, assortie d'une astreinte d'un montant maximal de 500 € par jour de retard** passé le délai octroyé par la mise en demeure ! Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès du Maire.

« **Notre alerte** » : nous avons déposé une plainte le 5 juin 2013 à la Gendarmerie de Magny-les-Hameaux pour atteinte à l'environnement. **Réponse du Parquet du TGI de Versailles le 2 juillet 2014 :**

L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale, au lieu de faire juger cette affaire, le parquet a rappelé à l'auteur des faits son comportement fautif, lui a expliqué les peines risquées et a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.

Ce hameau de logements précaires (assainissements ?) s'est tranquillement développé en 12 ans, **malgré la demande du parquet en 2014 « ne plus commettre d'infraction ».**

- **Lorsque ces espaces sont respectés et valorisés**, cela renforce le sentiment que nos institutions se soucient du bien commun, de notre patrimoine et de la qualité de vie de tous. **Cela témoigne d'une vision à long terme** et d'une prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, **ce qui n'est malheureusement pas le cas ici. Cette situation persiste en raison des contraintes réglementaires liées à la décentralisation** (l'Inspectrice des Sites ne peut agir qu'avec l'intervention du Maire), **et, cette décision judiciaire de 2014, qui est un constat d'échec.**

B/ Notre veille « au maintien de la qualité de la vie » Milon- la-Chapelle - Route de Romainville :

Fermeture de la voie communale depuis 2020 avec des arrêtés temporaires pris par la commune de Magny-les-Hameaux, à la demande des habitants des hameaux de Buloyer et de Romainville en raison d'une circulation automobile excessive, puis lors de la réalisation de l'enfouissement des réseaux communaux. **Aujourd'hui maintenue par la commune de Milon.**

Nous avons adressé une lettre au maire de Milon en mars 2023 : Pour souligner que **sa réouverture permettra à nouveau de rééquilibrer une partie du trafic avec la RD46** et permettra aux habitants de Milon un accès direct à la RD91 sans passer par Saint-Lambert.

Information fin 2024 de M. le maire : Elle reste fermée en raison de l'état dégradé et instable de la chaussée, qui constitue un danger pour la circulation. L'étude géotechnique est réalisée et les travaux devraient être réalisés fin 2025 début 2026, pour sa réouverture.

C/ Notre veille « à la protection de la nature et des ressources naturelles » :

- **Projet 2023 avec le Parc, la mairie de Milon et l'Union des Amis du Parc. La réhabilitation du fond de la vallée, entre le chemin sous Beauregard et Vertcoeur, et le bief abandonné du Rhodon.**

Objectif : réduire les inondations par débordement du Rhodon dans le cœur de Ville de St-Rémy subi en 2016, 2018, 2021, et 2024, en 8 ans, et rouvrir le paysage fermé de la Vallée du Rhodon.

Création de bassins de rétentions des eaux de ruissellement des plateaux agricoles, en amont des rus qui se déversent dans le Rhodon, comme celui de la Madeleine réalisé en 2012 et qui donne satisfaction.

M. Hardy Chargé de la mission Nature Environnement du Parc, nous a confirmé le 22 novembre, que notre association sera sollicitée comme partie prenante de ce projet, qu'il souhaite participatif et très opérationnel.

La réhabilitation du fond de la vallée, consiste à privilégier des solutions fondées sur la nature en matière de réduction du risque inondation :

- Déboiser pour réaménager d'anciennes prairies, qui étaient des zones inondables lors des débordements du Rhodon, et

- reprofiler le Rhodon avec son état d'origine, une serpentine, pour ralentir son écoulement.

En raison des importantes inondations d'octobre 2024, le projet du Parc avec l'Agence de l'Eau, de renaturation du fond de vallée, est repoussé à l'automne 2025. Le Préfet a demandé au Parc de prendre en charge les études de lutte contre les ruissellements, sur les plateaux et dans les versants, pour de nombreuses communes.

Pour le Parc il est curatif de s'attaquer à l'origine des inondations :

Toute l'eau qui se retrouve en régime de crue dans le Rhodon provient des ruissellements des plateaux agricoles. L'urgence est de réaliser des bassins de rétention sur les plateaux afin de diminuer et ralentir tous les pics de crues qui arrivent en même temps en fond de vallée. **Le Parc confirme que cette réalisation des bassins** vise également à préserver le Rhodon à coups hydrauliques, qui incisent les lits et dégradent les berges et les habitats naturels aquatiques.

Nos veilles et actions « Protection de la nature »

Notre contribution, depuis 2017, avec la mairie de Milon, le Parc et l'UAP à régler la pollution du Rhodon, rivière et bief du Parc Naturel Régional, dans le site classé de la vallée.

Le SIAHVY compétence assainissement, est responsable de la gestion de la station d'épuration du Mesnil-St-Denis et des rivières du Parc avec la mission GEMA mais pas pour le Rhodon ... Laisée au Parc ...



Historique

- Décembre 2015 nous alertons le Parc sur la pollution du Rhodon avec copie mairies.
- 15 janvier 2016 nouvelle alerte de l'aavre des boues d'épuration dans le Rhodon le long de la prairie « la Poufille » à Milon, **date de notre dépôt de plainte à la Gendarmerie pour pollution.**



- En Juin 2017 avec la mairie de Milon et son Avocat Me Y. Le Parc, le Parc et l'Union des Amis du Parc, nous avons engagé un recours en référé au TA pour la désignation d'un Expert avec la mission de déterminer la nature, l'étendue et l'origine de la pollution.
- 12 septembre 2017 le TA ordonne une expertise et nomme Mme A. Norture
- 7 janvier 2021 l'Experte judiciaire dépose son rapport favorable au TA, préconise les travaux à réaliser et indique les responsabilités: SIAHVY 40%, VEOLIA 40%, Le Mesnil 14%, SAUR 3%, CASQY 3%

Et avec l'ONEMA, le Parc, la mairie de Milon, et l'UAP, un recours au tribunal correctionnel démarré en octobre 2017, jugé en 2019 avec la condamnation pour délit de pollution de l'Exploitant OTV (VEOLIA)

Réponse de l'Agence de l'eau le 23 décembre 2016 à notre lettre du 23 novembre 2016
« le fonctionnement de cette station est à ce jour satisfaisant »

➤ **La pollution permanente du Rhodon avec une odeur de produits chimiques en forêt de Port-Royal :**

Extraits des notes du 3 décembre 2024 de notre Avocat Me Y. Le Port rendu au Tribunal Administratif :

Le rapporteur public a écarté les arguments du Siahvy concernant l'absence de pollution du Rhodon et le lien avec la STEP (le rapport constate cette pollution, les éléments transmis concernant tous les incidents sont précis et concordants, l'origine des boues est établie par le rapport ; La cause est l'apport parasite d'eau pluviale).

Le rapporteur public a rappelé ensuite le droit applicable reprenant en grande partie nos arguments sauf sur un point : Pour rester sur ce qu'avait considéré l'Expert, nous avons mis en cause les différents intervenants.

Le rapporteur a considéré qu'à son avis, seul le SIAHVY était responsable puisqu'en sa qualité de Maître d'ouvrage il est responsable, sans faute de sa part, de l'exploitation de tous les ouvrages.

Situation anormale depuis 5 ans, cela remet en question la mission de veille et de protection des rivières du Parc.

D/ Notre veille « au respect des règles de l'urbanisme » :

- **Les conséquences à Saint-Lambert du PLU 2018 sur notre environnement et notre héritage.** L'Eglise de Saint-Lambert et son cimetière sont deux Monuments protégés au titre des monuments historiques depuis 1926. **Notre paysage et notre patrimoine ne sont plus préservés depuis le PLU 2018 !**

Comment la mairie de Saint-Lambert peut-elle accorder des permis aussi contestables ?

Résumé des enjeux que nous soulevons :

- La détérioration de la préservation du paysage et du patrimoine depuis l'instauration du PLU 2018.
- **Malgré ce PLU dévoyé**, constats du non-respect du PLU et d'un PC.
- L'absence d'intervention du ministère compétent pour recadrer un PLU jugé comme « dévoyé ».
- Les conséquences négatives de ce manque de préservation sur le sentiment de confiance envers les institutions, le souci du bien commun, du patrimoine et de la qualité de vie.
- Le manque de vision à long terme et la non-prise en compte des enjeux environnementaux.



- **Dossier zonage assainissement du village de Saint-Lambert :**

Notre veille « au respect des règles de l'urbanisme »

Dossier zonage assainissement du village de Saint-Lambert
La Mairie et le SIAHVV sont en charge depuis 2022
du dossier de mise en conformité de l'assainissement du village,
avec l'actualisation du zonage assainissement.

La Mairie a reçu de la Mission régionale environnementale (MRAe), l'avis délibéré du 29 janvier 2025 sur le projet de zonage d'assainissement, ci-dessous.

Avis qui nous a été transmis par la Présidente de l'UAP.

Contenu de l'avis de la MRAe pour la mise en conformité assainissement des 13 habitations du Clos de Launay et des assainissements du village. La MRAe propose 3 scénarios, qui sont à étudier pour identifier la solution la plus adaptée sur le plan technique, environnemental, et financier:

- **un scénario n°1**, d'assainissement collectif, à la fois pour le bourg et le lotissement du Clos de Launay, impliquant la construction d'une station de traitement des eaux usées dédiée au réseau d'assainissement global ;
- **un scénario n°2**, d'assainissement non collectif pour le bourg et d'assainissement non collectif pour le lotissement du Clos de Launay, impliquant une mise en conformité des installations autonomes existantes ;
- **un scénario n°3**, d'assainissement non collectif pour le bourg et d'assainissement collectif pour le lotissement du Clos de Launay, impliquant la construction d'une station de traitement des eaux usées dédiée au réseau d'assainissement du lotissement du Clos de Launay.

Pour les membres du CA : le scénario retenu est le 2, tout le village en ANC.

E/ Notre lutte « contre les nuisances de toute nature » :

Les inondations récurrentes au hameau de Vaumurier soulignent l'urgence de réaliser une solution durable et classique, avec un bassin de rétention pour la gestion des eaux de ruissellement du plateau agricole de La Brosse, comme celui réalisé en 2012 sur le plateau agricole de la Madeleine, qui donne satisfaction à Milon.

St-Rémy-lès-Chevreuse : notre participation auprès des collectifs et des associations locales.

9 notes d'informations en 2024
Note d'informations n° 36 - Janvier 2024 : - Vivre en site classé, au cœur du Parc Naturel Régional, une richesse du village de Saint-Lambert.
Note d'informations n° 37 - Avril 2024 : - Que se passe t-il à Saint-Lambert-des-Bois depuis le PLU 2018
Note d'informations n° 38 - Juillet 2024 : - Bilan du PLU 2018 Saint-Lambert-des-Bois.
Note d'informations n° 39 - Août 2024 : - Comment préserver la visibilité de l'Eglise de Saint-Lambert, un lieu spirituel, et inscrit !?
Note d'informations n° 40 - Septembre 2024 : - Notre veille au respect de la dignité du Cimetière ancien de Saint-Lambert, un lieu sacré, un devoir de mémoire !
Note d'informations n° 41 - Septembre 2024 : - Comment la mairie de Saint-Lambert peut elle autoriser des permis aussi contestables ?
Note d'informations n° 42 - Octobre 2024 : - Remontée des eaux usées au hameau de La Brosse, suite aux fortes pluies du 9 et 10 octobre.
Note d'informations n° 43 - Novembre 2024 : - Comment la mairie de Saint-Lambert peut-elle accorder deux permis aussi contestables ?
Note d'information n° 44 - Novembre 2024 : - Inondations en Vallée de Chevreuse

6-6 Association des Naturalistes des Yvelines

1- L'activité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, en 2024.

En plus des affaires courantes (comme la préparation des programmes d'activité), les principales questions traitées sont les suivantes :

- 6 février : Élection des membres du bureau et répartition des tâches entre les 12 membres du CA. Organisation du déménagement des collections ANY stockées à l'ENSP prévu le 4 mars. Reprise des actions de Michel Nicolle par d'autres membres (bibliothèque, livre Peuple de l'herbe, inventaires...) hormis le projet de conférence sur les arbres. Amis de la Vallée de la Bièvre, demande de Blandine Klein pour les assister dans la cartographie des corridors écologiques.
- 9 avril : Convention de don aux Associations Les Petits Pédestres et Paléop'Terre des collections. Demande d'intervention pour inventaire et expertise faunistique et floristique vers Guyancourt. Demande de participation à la fête de la Nature à Saclay. Projet de balade ornithologique de lycéens à Mantes la Jolie. Rangement prévu au local en avril.
- 14 juin : Demande de la ville de Chatou d'une conférence autour des insectes. Demande de participation à la fête de la Nature à Houdan. Demande de la ville de Buc pour une sortie champignons.
- 13 septembre : Demandes de sorties mycologiques. Demande de Rueil-Malmaison pour lesalon de la transition écologique et du monde animal. Avenir des quelques meubles des collections encore stockées à l'ENSP.
- 22 novembre : Publication d'une monographie de Jérôme Maffert sur un genre de champignons (*Mutinus*); il donnera lieu à un numéro spécial du bulletin. Besoin de nouveaux linéaires pour la bibliothèque. Fête de la nature en mai 2025, demande de la bibliothèque du Chesnay-Rocquencourt), pour une visite des arbres de l'arboretum de Chèvreloup. Depuis cet été, perte de la ligne internet ; un changement d'opérateur est en cours.



Sortie botanique, carrière de Vigny-Longuesse, le 18 mai 2024

2- Les activités 2024

Durant cette année, 55 activités sont proposées ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique			7		1	8
Bryologie			2			2
Entomologie	2	2	5			9
Herbier					1	1
Lichénologie	1					1
Mammalogie		1				1
Mycologie	2	5	14	1		22
Ornithologie		1	9		1	11
Total	5	9	37	1	3	55

Les sorties naturalistes

37 sorties sont organisées, dont :

- 4 en commun avec la Société Mycologique de France
- 1 en commun avec Environnement Fausses-Reposes
- 2 en commun avec l'OPIE (Office pour les insectes et leur environnement)
- 1 en commun avec la réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline.

Nous remercions Bertrand Mennesson, Camille Anceau, Christian Houba, Daniel Caurant, Étienne Varney, Frédéric Della Giusta, Évelyne Blondel, Jean Prieur, Jean-Marc Audic, Jean-Michel Doremus, Jean-Pierre Thauvin, Jérôme Maffert, Louan Damas, Marie Lou Dussarrat, Patrick Guivarch, Philippe Pepay, Yves Gombert pour l'animation de ces excursions.

Ces sorties se déroulent surtout dans les Yvelines mais aussi dans le Val d'Oise, l'Eure, la Seine-et-Marne, la Seine-Maritime, les Hauts-de-Seine et la Somme.

Les conférences

Neuf conférences sont présentées à Versailles ou au Chesnay-Rocquencourt par des membres de l'ANY :

- Le Parc National du Niokolo-Koba (Sénégal), ses oiseaux et ses lions par John Roseet Dimitri Svinarenko
- Présentation des Eumycètes (les champignons) par Étienne Varney (en 3 parties)
- Les insectes, sources de bio-inspiration par Jean-Marc Audic
- Lactaires délicieux...et voisins par Jérôme Maffert
- Histoire des champignons décomposeurs par Étienne Varney
- Voyage en Estonie. Les zones naturelles, les oiseaux et mammifères par Jean-Pierre Thauvin
- Vous avez dit cicadelle ? par Gilles Carcassès.

L'exposition annuelle de champignons

Elle se déroule les 19 et 20 octobre au Chesnay-Rocquencourt, un moment très convivial, occasion de nous retrouver et de rencontrer divers visiteurs qui peuvent apprécier la diversité fongique présentée. Une manifestation multidisciplinaire préparée par de nombreux bénévoles et dont l'aspect promotion devra être amélioré :

- 206 espèces de champignons récoltés la veille, dans les forêts alentour, sont exposées
- Deux conférences citées ci-dessus

- Présentation de fruits de rosacées par Marie Lou Dussarrat→
- Une exposition de photos : *Amoureux de Nature* par 4 photographes de l'ANY
- Des champignons souterrains de Jean-Baptiste Perez (dont des truffes)
- Des boîtes d'insectes mycophages par Jean-Marc Audic
- Et un atelier microscopie.

La participation aux manifestations municipales

Comme chaque année, l'ANY a un stand aux différentes manifestations de rentrée organisées par deux municipalités dont nous sommes partenaires :

- 25 mai : Fête de la nature au Chesnay-Rocquencourt
- 7 septembre : Forum des associations au Chesnay-Rocquencourt
- 14 septembre : Festival des associations à Versailles.

La restauration de l'herbier Phillipar - de Boucheman

Cet herbier historique, propriété de l'ANY qui comprend 12 000 planches, est en dépôt (avec une convention) au Domaine National de Versailles. Les travaux de restauration continuent dans les locaux du service des archives du Château de Versailles à la Grande Écurie avec 8 bénévoles en 2 ateliers, le lundi et le mercredi ; sept liasses *pro parte* sont restaurées, inventoriées ; puis elles sont contrôlées par Guy Bocquet et photographiées (environ 124 planches). Les photos des planches sont visibles sur le site ANY.

Nous remercions les membres de l'ANY très motivés qui réalisent ces travaux précis et de longue haleine sur cet herbier, Hervé Sainpol qui les coordonne et Karine Mc Grath, Cheffe du service des archives qui nous héberge.

Les collections

Beaucoup de nos collections étaient stockées dans un local de l'École Nationale Supérieure de Paysage avec laquelle nous avons établi une convention. En 2023, l'ENSP nous a fait part de son intention de récupérer ce local. La recherche pour trouver un lieu d'hébergement permettant de valoriser ces collections n'a pas abouti en Île-de-France ; l'Association Paléop'Terre à Pont-en-Royans (Isère), contactée, est intéressée pour les exposer et utiliser ce matériel à des fins pédagogiques. Une convention de don a été effectuée et le déménagement aux frais de cette dernière association a eu lieu le 4 mars 2024.

D'autres collections sont situées dans nos locaux à Chèvreloup ; nous avons commencé à les ranger et inventorier pour celles de minéralogie et paléontologie. J.M. Audic continue la restauration de nombreuses boîtes d'insectes ; il serait intéressé par des volontaires pour l'aider.

La bibliothèque

Les livres et revues de la bibliothèque de l'ANY sont en cours d'inventaire et d'étiquetage dans un logiciel en ligne par Bertrand Mennesson et d'autres membres. Cela permet de mettre en valeur sa richesse et d'accéder à toutes les informations en ligne. Plus des quatre cinquièmes des livres sont inventoriés à ce jour et une bonne partie des revues. Un nouveau rangement permet d'accéder aisément aux ouvrages.

Flore de Bois d'Arcy

Le livre de Gérard Arnal « Suivi de longue durée (1990-2020) de la flore vasculaire sauvage d'une commune francilienne. Applications et réflexions méthodologiques » est édité par l'ANY et disponible au secrétariat de l'ANY (voir modalités sur le site).

Recensement de 568 espèces sur la commune de Bois d'Arcy, évolutions des milieux, actions concrètes et peu coûteuses envisageables pour préserver et accroître la diversité végétale... Cet inventaire est le deuxième en botanique d'une commune française sur une telle durée. Étant donné qu'il se situe en Île-de-France et de par l'intérêt des conclusions apportées, il est un mode d'emploi indispensable à tous les naturalistes désireux de participer à de tels inventaires et il peut intéresser des communes ou autres entités territoriales franciliennes soucieuses d'intégrer dans leur développement les aspects biodiversité.

3- Le site Internet de l'ANY

Grâce à Bertrand Mennesson, notre site Internet www.any78.org est l'outil de communication le plus efficace pour se faire connaître et recruter de nouveaux adhérents. Le site, régulièrement actualisé, en particulier avec les comptes rendus des sorties, est apprécié ; il apporte des informations en termes d'inventaires naturalistes ainsi que des publications en ligne.

4- Les Bulletins

Quatre bulletins sont diffusés avec des articles de qualité.

Il est proposé aux membres d'opter pour un bulletin électronique ; ceci afin de faire des économies de tirage et d'envoi.

5- Les relations extérieures de l'ANY

Avec le Potager du Roi et l'École Nationale Supérieure de Paysage

Inventaire de plantes vasculaires non plantées dans le périmètre du Potager du Roi. Gérard Arnal, Jean Prieur (ANY) et Pauline Frileux (ethnoécologue et enseignante à l'ENSP) ont établi en 2022, des inventaires, selon un protocole très précis. À la suite de ces inventaires, ces derniers ont établi un outil en ligne « **Les sauvages du potager** », développé par le responsable informatique de l'École Nationale Supérieure de Paysage. C'est un catalogue collaboratif qui offre des connaissances botaniques sur près de 314 plantes indigènes et naturalisées, accompagné d'une collection de plus de 1500 photographies commentées et d'un glossaire de 136 termes botaniques.

Aux manifestations « les Saveurs du Potager », les 5 et 6 octobre 2024, J.P. Thauvin anime des visites ornithologiques.

A. Bouvier participe à la « Journée Bénévolat du Potager » le 26 novembre 2024.

Avec la ville de Versailles

L'ANY a signé une convention au sujet d'inventaires multidisciplinaires *Parcs et jardins de Versailles*. L'objectif de ces inventaires, dans le cadre d'une labellisation de certains parcs, est de voir l'évolution par rapport à ceux qui avaient été faits en 2005-2008. Ces travaux sont effectués en 2022, 2024 et 2025, comme suit :

- Ornithologie : 12 parcs par 2 experts
- Mycologie : 4 parcs par 1 expert
- Botanique : 1 parc par 1 expert
- Entomologie : 3 parcs par 1 expert.

Une partie de ces inventaires est suivie par deux stagiaires de l'Institut Supérieur de l'Environnement.

Avec la Réserve Naturelle des Étangs et Rigoles d'Yveline

Cette réserve est une extension depuis avril 2021 de la RNN de St-Quentin-en-Yvelines.

Participation d'experts ANY aux réunions du Comité scientifique de cette réserve. É. Varney fait partie du comité consultatif.

E. Varney répond de façon détaillée aux questions sur l'inventaire champignons en termes de rareté des espèces, de caractérisation des milieux...

Et il continue l'inventaire mycologique.

Demande de données naturalistes : Evelyne Blondel communique des données mousses et lichens.

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

L'ANY représentée par Gérard Arnal et/ou John Rose au Conseil syndical du PNR, participe en 2024 avec voix consultative, aux réunions du Comité syndical du Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse. Ce comité se réunit environ tous les deux mois. L'ANY donne son avis sur les projets à l'ordre du jour, le plus souvent de petits projets locaux d'aménagement, dans les cas où une question concernant la nature se pose.

Comité de pilotage des sites Natura 2000 de la région de Rambouillet, présidé par le PNR et coanimé par l'ONF, le 4 juin 2024 : John Rose y participe ainsi qu'à la visite associée du site du marais de Poigny-la-Forêt, animée par Olivier Marchal (responsable PNR pour les sites Natura 2000). Il s'agit essentiellement de la conservation des espèces des plantes rares ou

en danger au niveau régional. Ces espèces étant très localisées au sein du site, il s'agit donc d'un suivi ciblé des petites stations bien identifiées.

Avec le Parc du Peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy

À la suite de l'inventaire floristique du parc du Peuple de l'herbe fait par M. Nicolle et ML Dussarrat, un livre sur les plantes vasculaires du parc a été réalisé ; il sera publié prochainement.

Avec l'Office de tourisme Intercommunal Saint-Germain Boucles de Seine

É. Varney anime une promenade mycologique en forêt de Marly, le 29 octobre.

Avec l'AVF Versailles (Accueil des Villes Françaises)

É. Varney encadre une sortie mycologique en forêt de Versailles pour l'AVF de Versailles, le 20 septembre.

Avec BiodiverCités78 (Fourqueux)

C. Houba anime une sortie lichens en janvier.

Avec la Ville de Buc

J. Maffert encadre une sortie mycologique à l'étang de Geneste pour les Bucois, le 3 novembre.

Avec la Ville de Houdan

Louan Damas, à l'occasion de la fête de la Nature le 9 juin 2024, présente une collection naturaliste (mousses, lichens, herbier, plumes etc.) et les docs ANY habituels.

Avec l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) à Versailles

É. Varney et C. Houba assurent des formations en mycologie et bryologie pour des étudiants Bachelor 3 écologie, biodiversité et gestion des espaces naturels.

Avec FongiFrance

Participation au réseau mycologique d'Île-de-France. Ses objectifs principaux sont d'œuvrer conjointement et structurellement aux remontées des inventaires mycologiques et à l'utilisation du Système d'Information (SI) FongiBase dont la première sera l'élaboration d'une liste de champignons déterminants ZNIEFF.

Avec l'ONF (Office national des forêts)

Participation aux activités du Comité de suivi des Réserves Biologiques Dirigées (RBD) de Rambouillet, de plusieurs membres de l'ANY (Jérôme Maffert, président, Gérard Arnal et Jean Prieur, membres) : 4 visites sur sites et réunions de travail

Par ailleurs, J.P. Thauvin fait des conférences

- À la maison de la Nature d'Orsay
- Dans une résidence du 3^e âge à Croissy (3 fois).



Sortie mycologique, forêt de Rambouillet, 26 octobre 2024

6-7 Association La Ferme des Moulineaux

Le principal dossier qui a occupé l'Association La Ferme des Moulineaux en 2024 concerne l'aménagement du Chemin des Moulineaux, section de route publique reliant la Route de Fontenay le Fleury aux Fermes des Moulineaux et de Pontaly.



L'origine de ce projet s'inscrit dans les volontés publiques de valorisation que l'on retrouve dans le « GUIDE PATRIMONIAL ET PAYSAGER POUR LA GESTION DU SITE CLASSE DE LA PLAINE DE VERSAILLES » produit par DAT Conseil – Mme Tacquard pour le compte de la DRIEE daté de juillet 2011.

Cette première étude a été l'occasion pour la commune de Bailly, de changer ce secteur autrefois NC en un secteur d'Orientations d'Aménagements Particuliers (OAPn°2) lors de la révision du PLU de 2012. Cela a été suivi d'une étude plus spécifique en 2014 : SCHEMA DIRECTEUR DE REMISE EN VALEUR DU SITE DE LA FERME DES MOULINEAUX établie par l'Agence Laverne Paysagistes pour le compte de Versailles Grand Parc.

Enfin, en avril 2021, la mairie de Bailly présente aux résidents du Hameau des Moulineaux et Pontaly un Projet d'aménagement du Chemin des Moulineaux, intégrant un plan d'enfouissement des réseaux électriques d'ENEDIS.

Au cours de ces différentes étapes L'Association La Ferme des Moulineaux a apporté des avis nuancés s'interrogeant sur divers problèmes d'ordre légaux, fonctionnels et techniques.

Ce projet a été mis en veilleuse depuis 2021 puis, en mai 2024, la mairie de Bailly réinvite les résidents du Hameau des Moulineaux pour la présentation d'un projet annoncé comme amélioré en préparation d'un dépôt de Permis d'Aménager.

L'association La Ferme des Moulineaux constate une forte ressemblance au dossier communiqué en avril 2021. Notre association émet notamment les réserves sur les points suivants :

- Les dispositions de circulation des eaux de surfaces notamment en pieds des façades
- La solution de sols en stabilisé
- La position des barrières sur le chemin des Moulineaux

- La difficulté de stationnement pour certains propriétaires dont les parcelles sont enclavées et n'ont pas d'accès sur le chemin des Moulineaux
- L'inadaptation esthétique des bornes posées par ENEDIS sur le chemin le long des façades
- Les dispositifs de dépôt et de cueillette des déchets
- L'absence d'intégration au réseau de pistes cyclables intercommunales
- L'absence de signalétique et de charte graphique adaptée correspondant à un site classé

La réponse du maire en date du 19 juin 2024 ne rassure pas sur ces points qui sont réitérés.

Du coup, à la vue de la situation, la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNSP) du 17 septembre 2024 a ajournée la demande de la mairie de Bailly d'avis favorable à leur projet de Permis d'Aménager « afin que le pétitionnaire puisse présenter un dossier en adéquation avec l'esprit du site, en lui suggérant de prendre attache avec un paysagiste et en associant l'inspectrice des sites. Le projet devra être revu sur les points suivants :

- Sanctuariser la partie centrale du hameau ;
- Eviter le vocabulaire urbain et routier ;
- Revoir l'écriture du projet pour l'inscrire dans le caractère rural du site ;
- Travailler le volet des circulations douces ;
- Produire des pièces graphiques lisibles ;
- Analyser l'impact des eaux sur le bâtiment ;
- Prévoir un traitement uniforme du sol.

La mairie de Bailly s'est attaché donc le bureau FOLIUS ECOPAYSAGES afin de répondre aux demandes de la Commission. Le nouveau dossier présenté par la mairie de Bailly ne répond que partiellement aux questions que nous avons posées.

Toutefois, la Commission des sites du 10 décembre, a finalement accepté le projet de la mairie avec ses réponses à toutes les questions posées, bien qu'il ne satisfasse pas les riverains.

En conclusion, c'est l'avenir qui dira si les remarques des riverains avaient sens ou pas.

6-8 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)

Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles, Union d'Usagers et d'Associations de la Plaine de Versailles créée en 1972.

- Rappel des participations aux Commissions départementales suivantes, par des membres mandatés par Yvelines Environnement :

- o Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS),
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de suivi de la Charte CSC de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.
- o Comité Local de l'Eau (CLE) et Commission du Bassin Hydraulique de la Mauldre (COBAHMA)
- o Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) Hydreaulys et Aquavesc.
- Participation de l'APEPV, et autres associations riveraines, membres de l'APEPV, aux Commissions départementales suivantes :
- o Gestion du site classé de la Plaine de Versailles :
- Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail « pilotés » par l'Etat, avec « délégation » à l'APPVPA, groupement principalement d'élus et d'agriculteurs.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et Comité de Suivi de la Charte (CSC) l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École.
- o Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Chavenay.
- o Comité de gestion de la forêt de Marly.

Principales actions de l'APEPV

Participation à l'enquête publique sur la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E 2040)

L'enquête publique de la région I-d-F sur son schéma directeur- environnement (SCRIF-E) a eu lieu du 9 février au 16 mars 2024.

L'APEPV a adressé un courrier R/AR du 4 mars 2024 au président de la commission d'enquête (PtCE), ayant pour objet : « Urbanisation excessive des zones naturelles, agricoles et classées. Demande de classement en PNR de la ZNE de la Plaine de Versailles »

Après avoir rappelé l'historique de l'association, ce courrier a énoncé les demandes suivantes :

- o Que les densifications de l'urbanisme sur tout le territoire de la ZNE soient limitées aux besoins de l'économie rurale locale,
- o Que les sites remarquables fassent l'objet d'une protection particulière,
- o Que les règles de constructions soient en accord avec le bâti traditionnel local,
- o L'arrêt de construction de logements sur les terres agricoles et les sites naturels,
- o L'arrêt de construction d'infrastructures routières,
- o Le classement en PNR de la ZNE de la Plaine de Versailles, selon la « Circulaire du Premier Ministre du 24 avril 1975 », et le classement des terres agricoles en ZAP.
- o La restauration des zones humides,
- o L'arrêt de tout stockage de déblais de chantiers en zones agricoles et la communication des contrôles des dépôts effectués,
- o Donner un statut particulier au domaine de Grignon, ne permettant aucune promotion immobilière,
- o L'installation des gens du voyage sur des aires prévues par les collectivités.

Site classé par décret du 7 juillet 2000 :

- o Opposition au raccordement de la RD7 et de la RD307 à l'A12 à Bailly, dédié principalement à l'écoulement de flux de circulation provenant d'importants projets immobiliers à Saint-Cyr-l'Ecole, Noisy-le-Roi et Le Chesnay-Rocquencourt, et apportant localement toutes les nuisances.
- o Vigilance concernant les projets quant à leur conformité aux règles du classement (nuisance de la plate-forme de compostage des déchets verts implantée à Bailly près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, ...),
- o Influence des installations de traitement des eaux usées de Carré de Réunion et de Villepreux/Chavenay, sur la qualité de l'eau du ru de Gally,
- o Surveillance des projets d'aménagements, en particulier dans le quartier des Fermes des Moulineaux et de Pontaly pour éviter toute pollution du ru de Gally, et pour sauvegarder les zones humides et la qualité/biodiversité du milieu naturel,
- o Avis sur les demandes de permis de construire au niveau de la CDNPS à travers Yvelines Environnement
- o Rappel systématique de l'application du document « gestion du site classé » qui s'applique depuis le décret du 7 juillet 2000 à tous les projets dans le site classé,
- o Surveillance de la propreté des chemins ruraux,
- o Accord sur la création d'une zone humide dans le bas de Chavenay, en compensation de la zone humide détruite par le projet de construction de la nouvelle maison des aînés à Saint-Nom-la-Bretèche.

Principales observations et/ou participations de l'APEPV :

Aménagement du ru de Gally, traitement des eaux usées

- Achat par la communauté de commune VGP du domaine de la Faisanderie pour un aménagement de l'amont du ru de Gally,
- Renaturation/reméandrage du ru de Gally, en cours, prévu jusqu'à Maule,
- Le ru de Gally transporte les eaux provenant des effluents traités par la station de Carré de Réunion et la station de Villepreux, gérées par le syndicat Hydreaulys qui représente une trentaine de communes et plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

Secteur de Thiverval-Grignon :

o Stockage de déchets inertes :

- Voir rapport d'activités APEPV 2023
- Quand s'arrêteront les autorisations de stockage de déblais à Thiverval-Grignon ?
- Qu'en est-il de l'activité « Golf » ? et de la gêne pour l'activité voisine de vole-à-voile.

o Domaine de Grignon

Voir rapport d'activités APEPV 2023

Après la mission d'inspection des Ministères de l'agriculture et des finances, Décision de l'Etat de conserver la propriété du Domaine et de piloter le montage d'une société d'exploitation mixte publique/privée.

- En attente d'un « pilote » nommé par l'Etat,

- L'équipe de projet Grignon-campus de l'association Grignon2000 maintient ses propositions, résultat d'un travail de plusieurs années, d'un Centre international pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement dans le cadre de la transition écologique.

- Voir le site web de l'association Grignon 2000.

- Quel avenir pour les logements du personnel à Thiverval-Grignon

Autres projets

- Projet de 60 logements au Liberty Country Club de Thiverval-Grignon : nouvel hameau ... en plus de celui du parc ou hameau de Folleville à Thiverval-Grignon !!

- Aspect discutable pour les constructions en cours au bord de la 307 à Crespières

- Résidence pour séniors à St-Nom la Bretèche.

Gens du voyage :

- Déplacement des gens du voyage installés à Saint-Cyr-l'Ecole vers l'emplacement défini dans la révision du PLU de Saint-Cyr-l'Ecole, proche de la station de traitement des eaux usées de Carré de Réunion.

- Aucune évolution à Villepreux où ont été construits des bâtiments en dur, sur les « jardins potagers » dans le site classé de la Plaine de Versailles.

Antennes relais de radiotéléphonie mobile :

- Implantation d'antennes sur le parking du Golf à Noisy-le-Roi.

- Projet d'implantation à Saint-Nom-la-Bretèche, proche du site classé.

- Faire le bilan de la construction d'antennes dans les villages de la Plaine.

Nuisance des aéronefs :

Aérodrome de Saint-Cyr-l'École : Réunion du 5 avril 2024

- Bilan de l'activité 2023 de l'aérodrome

- Activité 2023 en décroissance : - 13%, qui touche toutes les activités

- Financement (500 KE) pour les atténuateurs de bruit des avions des aéroclubs

- Classement CALIPSO : 50 avions classés sur 74, en majorité catégories A et B

- Bilan des signalements et des actions engagées :

56 signalements concernant principalement Rennemoulin

2 dossiers en Conseil de discipline,

2 dossiers en commission de discipline suivis de sanction

Comité de Suivi de la Charte (CSC) : réunions les 22/09/23 et 26/03/24

- Evolution du PEB

- Réunion tous les six mois ?

- Etudier les cas de survol des lieux habités

- Bilan des survols : Présentation sur une période de 7 mois des chevelus de plusieurs secteurs à proximité du tour de piste

- Bailly et Noisy-le-Roi : survols en dehors des trajectoires,

Divers :

Problème de l'installation du projet Chaponval à Noisy-le-Roi à l'emplacement des serres Moreux, sous la sortie Nord-ouest des aéronefs basés à St-Cyr-l'Ecole. Demande d'une réunion

Rappel : Campagne de mesures de bruits sur 8 communes, avec BruitParif : Voir <http://rumeur.bruitparif.fr/>

Aérodrome de Chavenay : Réunion du 17 octobre 2024

- Bilan de l'activité de l'aérodrome :

- Le trafic de 2023 retrouve son activité de 2019

- Avions 60500 mouvements, en majorité des avions basés, en tours de piste

- ULM 12500 mouvements

- Promotion des avions Elixir silencieux et basse consommation

- Extension de la piste 10/27 prévue pour 2027

- Bilan des plaintes enregistrées par la DGAC

30 Signalements enregistrés entre octobre 2023 et septembre 2024 ; Sanctions et lettres de rappel

- Mise à jour de la carte VAC prévue en mars 2025

- Bilan des contrôles (Brigade de gendarmerie des transports aériens de Toussus-le-Noble) : 146 en 2023

61 jusqu'au 30/09/2024

- L'activité voltige représente moins de 1% de l'activité de la plateforme.

Les préoccupations des associations et des usagers membres de l'APEPV

Urbanisme et aménagements :

o Mobilisation, autant que possible, des associations dans l'établissement et la révision des PLU pour combattre une extension immobilière au détriment de la vocation rurale de la Plaine

o Cette extension de l'urbanisme se fait au détriment des surfaces agricoles qui sont pourtant protégées par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Net).

NOTA BENE : Nous constatons une extension des serres (plastiques ou autres) dans certaines zones, en particulier dans le secteur de Crespières, qui concourent à l'artificialisation des sols.

Cette pratique d'agriculture devrait être réglementée.

o Une attention particulière doit être portée à la conservation des terres agricoles et des forêts, ainsi que toutes les zones humides, sources de biodiversité,

o Dans les zones urbaines qui doivent conserver leur destination rurale, une attention particulière doit être portée aux abords des sites classés et protégés, et de ceux à protéger qui doivent être répertoriés dans chaque commune.

Les infrastructures routières et ferroviaires :

o Bruits et pollutions pour les riverains des autoroutes A13 et A12 et des voies rapides, en particulier la RD307. Les coupes d'arbres par l'ONF au voisinage de l'A13 accentuent les nuisances.

L'APEPV demande des réductions de vitesse et la mise en place de mesures techniques adaptées, tels des écrans.

o Sécurité sur la RD307 après Saint-Nom-la-Bretèche : Limitation de vitesse et aménagement des bas-côtés sans élargissement ni nouvelles déviations qui pourraient transformer la RD307 en autoroute A13 bis, sans exutoire.

o Projet de raccordement de la RD7/RD307 à l'A12 à Bailly, en site classé, en zone agricole, qui ne serait que le prélude à un échangeur pour l'évacuation de milliers de véhicules issus des projets immobiliers de Saint-Cyr-l'École, de Bailly/Noisy-le-Roi et de Le Chesnay-Rocquencourt : Rejet catégorique de l'APEBN et d'Yvelines environnement compte-tenu des importantes nuisances pour l'environnement et la santé publique.

o L'ouverture de nouvelles voies et la transformation de routes existantes en voies rapides à travers la Plaine doivent être proscrites car contraire à la conservation de la ruralité et de la nature, gage de biodiversité, et facteur d'imperméabilisation des terres agricoles.

o La voie Tram13 express (St-Germain / St-Cyr) est un élément du projet de tangentielle Achères / Melun-Sénart : Demande de réduction de la vitesse en traversée urbaine et de mise en place d'écrans pour les riverains les plus proches.

Le développement de l'urbanisme dans les communes rurales, qui consomme et imperméabilise les terres agricoles et les espaces naturels.

Le report dans la Plaine de Versailles d'activités créant des nuisances :

- ex. Plate-forme de compostage de déchets verts à Bailly,, augmentation des capacités de traitements des effluents des stations de traitement des eaux usées en particulier celle de Carré de Réunion, en site classé proche du Domaine de Versailles,
- Les enfouissements de déblais de chantiers, tels à Thiverval sous prétexte de construction d'un golf, mais aussi à Thoiry/Villiers-le-Mahieu, entraînant la perte de dizaines d'hectares de bonnes terres agricoles.
- La qualité de l'eau du ru de Gally, souillée par des installations non contrôlées à ses abords.
- Les implantations des gens du voyage en zones rurales, en sites classés, ou ailleurs – par acquisition de terrains non constructibles – par exemple à Villepreux sur des jardins potagers.
- Les nuisances de bruits des aéronefs, dans l'environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École et de Chavenay.
- Le développement du nombre d'antennes de radiotéléphonie mobile sans information préalable des populations et sans respect de la charte départementale signée entre les élus et les opérateurs de téléphonie mobile.
- La protection des milieux naturels, des sites remarquables et des zones humides.
- Les dépôts sauvages en forêts et sur les chemins ruraux ;
- Les tags, sur les ouvrages publics, les murs des maisons,

Informations sur les activités des associations :

- Bailly / Noisy-le-Roi : APEBN

o Révision du SDRIF-E : participation à l'enquête publique, principalement sur deux points :

▪ Raccordement de RD7/RD307 à l'A12 à Bailly : Après avoir constaté les demandes du Conseil départemental des Yvelines (CDY) et de la communauté Versailles Grand Parc (VGP) d'inscrire dans le SDRIF-E le projet de raccordement de la RD 7 (et RD307) à l'A12 à Bailly, contesté par l'APEBN et Yvelines Environnement (YE), l'APEBN a adressé un courrier R/AR du 24 février au Président de la Commission d'enquête ayant pour objet :

« Plaidoyer pour la protection de la Zone Naturelle d'Equilibre (ZNE) de la Plaine de Versailles. Justificatifs du refus de raccordement de la RD7 à l'A12 à Bailly : c/ réserve n°8 de l'avis du Conseil départemental des Yvelines ». Le Conseil régional n'a pas inscrit ce raccordement dans le SDRIF-E.

NB : Le raccordement de la route de Fontenay-le-Fleury sur la RD307 à Bailly, aussi demandé, n'a pas été jugé suffisamment important au niveau du SDRIF-E. Attention à la révision du PLU.

▪ Aménagement de la zone « Chaponval », enclave dans le site classé de la Plaine de Versailles, à Noisy-le-Roi : Le décret de classement du 7 juillet 2000 a limité le site classé au nord par la déviation de la N307 à Bailly et Noisy-le-Roi, devenue la RD307, sauf des terrains appartenant aux Serres Moreux, ce qui créait de facto un appendice dans le site classé. Une partie de ces terrains, accessibles par « le chemin aux mares », jouxte la Résidence de « la Tuilerie », incluse dans le site classé, est utilisée comme prairie pour y faire paître des chevaux. Cette prairie a été achetée par la commune de Noisy-le-Roi, qui veut depuis quelques années y installer la Gendarmerie. Cette prairie humide ne nous semble pas le meilleur endroit pour ce faire. Lors d'un colloque « Chaponval » le 16 octobre 2021 concernant l'aménagement de cette zone, il avait été dit et écrit que le terrain de l'ancienne société Moreux couvrait 22,5 ha, dont 12,5 ha en zone « AU » (à urbaniser), et 10 ha en zone « N » (naturelle et forestière). Or nous constatons que, dans le projet de SDRIF-E mis à enquête publique, on lit à la page 790 du document consacré aux remarques des PPA, concernant la réunion du 28/11/2023 de VGP, ce qui suit : « Commune de Noisy-le-Roi ; D'allouer une pastille entière (contre une demi-pastille) au secteur d'urbanisation préférentielle de Chaponval étant entendu que :

- Le potentiel aménageable est de 18 ha - Une surface à urbaniser de près de 2 ha est d'ores et déjà « consommée » par le projet de Gendarmerie porté par le Conseil départemental des Yvelines.

-L'aménagement du nouveau centre technique municipal (CTM) de la commune « consommera » quant à lui près de 4000 m2 à proximité (de l'autre côté de la D307 en bordure du golf de Noisy-le-Roi) ».

Nous devons signaler les erreurs suivantes :

- Le secteur Chaponval concerne uniquement les anciens terrains de la société Moreux, situés au sud de la RD307 et entourés par le site classé de la Plaine de Versailles, - Le « potentiel aménageable » de ce secteur est de 12,5ha urbanisables et de 10 ha d'espaces naturels. L'APEBN a adressé un courrier R/AR du 03 mars au Président de la commission d'enquête ayant, pour objet : « Urbanisation excessive des zones naturelles et classées. Manque de protections contre les nuisances de bruits et de pollutions. ». On indique dans ce courrier que le potentiel aménageable de ce secteur est de 12,5 hectares et non de 18 ha comme noté dans le SDRIF-E.

Il faut donc être attentif à la révision du PLU.

o Plans locaux d'urbanisme (PLU)

▪ Modification n°4 du PLU de Bailly : Le projet de modification n°4 du PLU a été approuvé lors de la réunion du Conseil municipal du 26 juin 2024. L'APEBN a déposé un recours gracieux le 25 août 2024 qui a été rejeté par le maire par courrier du 6 septembre posté R/AR le 12 septembre.

L'APEBN a déposé un recours contentieux au TAV le 12 novembre 2024, avec AR du 13 novembre.

▪ Révision du PLU de Noisy-le-Roi : Une Déclaration de projet valant mise en comptabilité du Plan Local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une enquête publique en 2023 à laquelle l'APEBN a participé, en particulier par son courrier au commissaire enquêteur du 27 décembre 2023. Parallèlement, la révision complète du PLU avait été engagée le 13 décembre 2021 par le conseil municipal de Noisy-le-Roi. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu. La réunion des PPA pour la présentation du projet de PADD a eu lieu le 6 décembre 2023. La réunion des PPA pour la présentation du projet de révision du PLU a eu lieu le 23 septembre 2024.

Yvelines Environnement-YE- (PPA) était représentée par P. Menon et Ch. Aubry de l'APEBN.

Par lettre du 5/11/2024, le maire de Noisy-le-Roi a envoyé aux PPA le dossier du projet de révision du PLU pour avis. YE fournie ses remarques (préparée par l'APEBN) par son courrier du 6 février 2025.

L'enquête publique a lieu du 13 mars au 22 avril 2025

▪ Révision du PLU de Bailly : La mise en révision du PLU de Bailly a été votée le 26 juin 2024 par le Conseil municipal de Bailly. Le bureau d'étude chargé de ce travail est le même que celui chargé du dossier de révision du PLU de Noisy-le-Roi.

L'APEBN a été conviée à la réunion du 7 mars 2025 de présentation aux PPA du [Plan d'Aménagement et de Développement Durable \(PADD\)](#), qui donne les orientations du futur PLU, basées sur un diagnostic de l'existant. Malheureusement, la population n'est pas appelée à participer aux travaux de cette révision. Seule une réunion publique d'information a été proposée le 11 mars quelques jours après la réunion des PPA.

▪ L'APEBN a fait part au maire de ses remarques sur les documents Diagnostic et PADD par son courrier R/AR du 24 mars 2025.

o Projets en cours et futurs à Bailly :

▪ Le projet contesté de la halle du marché, objet d'un recours gracieux de l'APEBN, est terminé,

▪ Le projet près de la Halte de Bailly avec résidence seniors, objet d'un permis de construire, n'a pas démarré.

- Le projet rue de Maule d'environ 40 logements sur 2000 m², refusé deux fois par l'ABF, est à la fois l'objet d'une procédure en justice et sous arrêté de permis de construire. Des recours gracieux avaient été engagés par l'APEBN.
- La « Maison Normande », à côté de la mairie : création de logements sociaux dans l'ancienne « demeure » patrimoniale, et construction de deux immeubles dans le parc : une trentaine de logements livrables fin 2025.
- La Résidence des Gondi, sur l'ancien parking du marché : une trentaine de logements, livrables fin 2025/2026.
- Grille de Maintenon/route de Saint-Cyr : permis de construire délivré pour une première tranche de 27 logements sociaux en face du bâtiment historique de l'ancien relais de poste.
- Aménagement « cœur de ville » de modification du carrefour rue de Maule/Grand'rue pour permettre les accès/sorties des constructions de la « Maison normande », seuls les riverains ont été consultés.
- Futur projet de 180 logements, en particulier pour l'accueil de personnes en situation de handicap, sur la zone d'activités du PLU, entre la rue de Chaponval et la RD307 : Ce projet découle de la modification n° 4 du PLU, votée le 26/06/24, qui a fait l'objet d'un recours contentieux au TAV par l'APEBN en novembre 2024.

o Projets en cours et futurs à Noisy-le-Roi :

- Ex ZAC Montgolfier sur 7,8 hectares, entre la gare et la RD307, près de 500 logements.
- Secteur Chaponval, sur les anciens établissements horticoles Moreux, sur environ 25 hectares, dont une dizaine constructible, un projet de plusieurs centaines de logements.

Problèmes de passage de faunes entre la forêt de Marly et la Plaine de Versailles et de préservation de la nature.

- Projet de nouvelle Gendarmerie sur une zone humide limitrophe du domaine de la Tuilerie à Noisy-le-Roi,
- Bruit du Tram13 : l'APEBN demande de réduire la vitesse à 30km/h sur les 3kms de traversée de ville

o Association « La Ferme des Moulineaux » :

- Projet d'aménagement du domaine public comprenant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique, la canalisation des eaux pluviales, la réfection des voiries.
- Ce projet avait fait l'objet d'une première présentation en mairie en avril 2021. Projet inadéquat (bitume, boîtier électrique et éclairage disgracieux, etc.) qui avait impliqué une réponse sévère de l'association "La Ferme des Moulineaux et une intervention de l'inspectrice des sites et de l'ABF.
- Un nouveau projet a été présenté aux habitants propriétaires du Hameau des Moulineaux. Imparfait, il a impliqué une nouvelle réponse écrite de l'Association « La Ferme des Moulineaux ».
- La mairie a lancé des travaux d'aménagement en octobre 2023 sans autorisation administrative, en particulier pas d'avis de la CDNPS (commission des sites), et l'ABF a été informé, ainsi que l'inspectrice des sites qui a ordonné au maire de cesser les travaux.
- Le projet de la mairie de Bailly a été présenté le 17 septembre à la CDNPS. Il a été ajourné à la suite de la présentation aux membres de la Commission d'un Mémoire de l'association « La ferme des Moulineaux ».
- Le second projet, présenté à la CDNPS le 10 décembre, a été accepté avec les réponses de la mairie à toutes les questions posées, bien qu'il ne satisfasse pas les riverains.

o Beynes/Thiverval-Grignon :

- Projet immobilier, d'une trentaine de logements à Beynes, près de la gare.
- Un atlas de la biodiversité qui sera intégré au PLU est en cours d'établissement.
- Mise à jour du PPI (Plan Particulier d'Intervention) en cours d'établissement en vue de son intégration dans le PLU. La moitié du Bourg et une partie de la zone commerciale seraient concernées. Il est à noter que ce PPI est plus contraignant que le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
- En parallèle, la commune est en cours de rédaction du PCS (Plan communal de Sauvegarde).
- Gaz dans la nappe de l'Albien : de nouvelles technologies de contrôles mises en œuvre,
- Déblais sous le « golf » de Thiverval : Nous n'avons jamais su de quoi ils sont composés.

o Crespières : ADSC Crespières village et Environnement

- Association en reconstitution.
- La résidence du Chemin aux bœufs apporte des nuisances visuelles dans le paysage agricole de la Plaine, en particulier depuis la RD307.
- Les constructions qui bordent la RD 307 ne s'intègrent pas dans l'environnement.
- Il faut sauvegarder le caractère rural de Crespières.

o Villepreux : Villepreux Environnement n'est plus membre de l'APEPV, après s'être concentrée sur l'activité des jardins potagers en site classé.

- L'APEPV recherche des correspondants locaux
- Constat d'une importante extension de l'urbanisme sur les terres agricoles vers Plaisir, au sud de l'aérodrome de Chavenay, où est le respect de la loi ZAN ?

- Maintien, malgré nos actions auprès des administrations et des élus, des « gens du voyage » dans les jardins potagers, avec imperméabilisation des sols et rejets dans le ru de Gally.

o Saint-Nom-la-Bretèche

- La densité de trafic sur la déviation est déjà celle prévue pour 2032, et une étude de trafic et de bruit sera prise en charge par la mairie avant la fin de mandature pour argumenter une éventuelle renégociation avec le Département des protections phoniques en place,
- La résidence « sénior » se construit. La destruction partielle d'une zone humide est compensée par la création d'une nouvelle zone humide sur le Ru de Gally avant Chavenay.

RAPPELS :

1) L'APEPV rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000 et la conservation de toutes les terres agricoles - classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles selon la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999.

2) L'APEPV demande le classement de la ZNE de la Plaine de Versailles, amputée de la zone d'activités de Plaisir, en Parc Naturel Régional (PNR), avec redéfinition de ses limites sud après urbanisation de la zone agricole de Plaisir.

3) L'APEPV réaffirme son opposition au démembrement et à la vente du Domaine de Grignon à un promoteur immobilier et son attachement à la création en ce site Patrimonial et Mémoriel d'une fondation pour un Centre international dédié à l'agronomie, l'alimentation et l'environnement, tel qu'il a été défini dans le projet Grignon 2026, devenu Grignon/Campus, porté par l'association Grignon 2000 créée par des anciens élèves de l'école nationale d'Agronomie,

4) L'APEPV demande l'arrêt du morcellement de la Plaine de Versailles par des voies routières.

6-9 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (A.P.P.E.J.P.)

L'association, en 2024, a continué son activité axée sur trois objectifs :

- en premier, la défense du patrimoine et de l'environnement,
- en second, la formation des jeunes générations à la défense de l'environnement et à la connaissance de la richesse de la nature,
- et en 3e, le travail inter associatif avec les associations locales et les collectifs d'association auxquelles nous appartenons.

Cependant force et de constater que l'association, assez florissante au départ, à de moins en moins de membres "cotisants". Deux raisons principales : le vieillissement des membres et le décès de plusieurs chaque année ainsi que le désintérêt progressif pour les actions menées. C'est pourquoi nos activités de rencontre avec nos adhérents ont encore été réduites cette année, comme depuis le début de l'épidémie de Covid 19, cependant de façon bien moindre qu'en 2020, 2021, 2022 et 2023.

En effet, si nos statuts prévoient que tout membre reste membre tant qu'il n'a pas demandé son départ de l'association, seul ont droit de vote aux assemblées les membres ayant payé leur cotisation. Et si nous avons un effectif de 293 membres, il n'y en a que 53 qui sont vraiment participants financiers, donc en droit de voter aux assemblées générales.

Comme tous les ans une très grosse partie de notre activité à porté sur la formation des jeunes et nous avons pu recevoir au jardin du Ruchot (jardin bio et écologique de notre Commune) une quinzaine de classes, essentiellement primaires et maternelles. Mais si 10 étaient prévues et envoyées par Yvelines Environnement après avoir gagné un lot au concours 2023, il n'y en a eu que 5 d'entre elles qui sont venus sur place. La visite du jardin du Ruchot initie les jeunes générations et leurs parents à la connaissance des bienfaits de la nature, en particuliers des bienfaits des plantes considérées comme des "mauvaises herbes" mais dont beaucoup ont des pouvoirs guérissants ou fortifiants et sont, pour certaines, comestibles.

En outre, l'association a continué à participer aux deux événements importants se rapportant à l'environnement, à savoir : les "rendez-vous aux jardins", du ministère de la Culture, du 1er weekend de juin et les "jardins ouverts", du Conseil régional, le dernier weekend de septembre.

Nous continuons aussi nos adhésions croisés avec les autres associations de défense de l'environnement locales et avec la LPO ainsi que notre adhésion et participation active à trois collectifs d'association ; Yvelines Environnement, l'UA PNR et JADE.

Par ailleurs, nous avons continué à multiplier les activités de formation auprès des scolaires ou adultes, en particulier les réceptions de classe au jardin du Ruchot.

Pour faire le point sur nos activités de l'année 2024, nous avons, comme depuis notre création :

1 - Reçu une bonne douzaine de classes pour la "visite du jardin du Ruchot (et plus venant de notre Commune car nous travaillons avec la Professeur de S.V.T du Collège et avec les Centres aérés du secteur). Lors de ces visites, nous faisons toujours une initiation à l'apiculture et à son rôle dans la pollinisation". Comme les années passées, 4 ou 5 de ces classes étaient lauréates du dernier concours d'Yvelines Environnement. Le travail avec les enseignants du Collège St Simon, dont la professeure de SVT, est très gratifiants car il nous semble essentiel, dans notre travail associatif, de sensibiliser les adultes des générations futures à la protection de la Nature et de l'Environnement.

2 - Participé aux Rendez-vous au Jardins du 1er week-end de juin organisés par le Ministère de la Culture et aux "Jardins ouverts" du Conseil régional, du dernier week-end de septembre.

3 - Organisé, pour les adultes, un atelier d'initiation à la greffe des fruitiers, atelier animé par Monsieur René Tronche, Président de l'ADD 21, association dont le siège est à Behoust.

4 - Participé à plusieurs actions en faveur de la défense de l'Environnement ou/et du Patrimoine, seuls ou en union avec d'autres associations ou groupements d'association avec lesquels nous avons une adhésion croisée ou simple, en envoyant et signant des recours gracieux ou juridiques et contentieux sur une petite dizaine de dossiers communaux ou locaux ou sis dans la Communauté de Commune ou les Communes voisines de cette Communauté, selon notre compétence territoriale statutaire. Plusieurs dossiers juridiques sont aussi au TA de Versailles. Ce sont essentiellement des «en cours» sur la Commune et la Communauté de Communes avec les associations locales puisque les négociations amiables ont échoué sur les sujets abordés.

5 - Participé aux Conseils d'administration et/ou Assemblées générales de nombreuses associations ou collectifs avec lesquels nous travaillons : Yvelines Environnement, MPF Yvelines, VMF (78), UA PNR, JADE, ADEE, ACSERB, AC, AME, Maurepas d'hier et d'aujourd'hui, LPO, ARBRES, SFPEM, Sites et Monuments (ex SPPEF), FNE 78, VYT, etc. ...

6 - Agi sur des dossiers de projets de constructions qui défigurent notre Commune et qui, pour nombre d'entre eux, sont illégaux par rapport au PLU de la Commune et la rendent de plus en plus semblables aux cités dortoirs qui nous entourent (Trappes, St Quentin, Plaisir, etc. ...) alors que la majeure partie de nos concitoyens souhaitent rester un village.

7 - Nous avons aussi participé, dans le cadre de la défense du Patrimoine du PNR à plusieurs ateliers de l'UA PNR. Nous travaillons régulièrement avec eux, comme avec les autres collectifs, dans le cadre des activités de l'association.

8 - Continué à travailler avec la Mairie à la défense des riverains dont les jardins avaient été impactés par le feu d'artifice du 14 juillet 2022, tiré en centre ville, ayant occasionné plusieurs départs de feux dans les dits jardins.

9 - Assisté à tous les Conseils Municipaux (dans le public admis à l'écoute des débats, puisque l'association est a-politique et a-confessionnelle) ainsi qu'aux réunions sur les divers dossiers en cours, comme la révision du PLU, afin d'être informés des divers projets de notre Commune et d'y travailler (avec la Mairie ou contre elle selon que les dits projets vont dans le sens ou à contre sens de nos objectifs).

10 - Agi en soutien technique et financier pour des dossiers liés à l'Environnement, auprès des étudiants en BTS au CHEP du Tremblay dont plusieurs étaient en lien avec des étudiants en stage auprès de la Mairie de Jouars-Pontchartrain.

11 - Participé aux réunions inter-associatives mensuelles des associations de la Commune se préoccupant de la défense de l'Environnement.

En 2024, comme en 2023, nous n'avons malheureusement pas pu encore organiser les 4 ateliers annuels avec la LPO et le PNR (2 au printemps et 2 à l'automne) nos animateurs habituels n'étant pas disponibles, ateliers dont les thèmes sont : "savoir reconnaître les oiseaux à leur chant" et "se nourrir et se soigner avec les herbes de son jardin" (Stéphane Lorient, du PNR, notre animateur habituel de cet atelier, s'est vu interdire les animations hors enceinte stricte du Parc à Chevreuse par la nouvelle direction et la présidence du Parc). Nous espérons pourtant les reprendre en 2024 et en avons même organisé en 2024 qui ont été annulés par les responsables du PNR moins de 24 heures avant leur déroulement sans véritables explications alors que ces ateliers étaient programmés dans le journal du Parc.

Nous prévoyons pour 2025 le maintien de toutes nos activités et, particulièrement, celles qui œuvrent en faveur de **l'éveil des jeunes à la sauvegarde de la Nature et de l'Environnement, la protection de la Biodiversité et du Patrimoine** car ils sont les usagers de la Nature et utilisateurs de l'avenir et, souvent, les premiers éducateurs de leurs parents en matière de consommation et de biodiversité.

6-10 Comité 21

Né au lendemain du Sommet de la Terre à Rio (1992), **le Comité 21**, groupe associatif, est le premier réseau français multi acteurs dédié au développement durable.

Le Comité 21 a pour mission de permettre aux organisations publiques et privées d'agir face aux limites planétaires et à l'épuisement des ressources. Son action couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable (adaptation aux changements climatiques, ODD, dialogue parties prenantes, RSE, impacts, biodiversité, citoyenneté écologique, villes et territoires durables, sobriété...).

Sur l'ensemble de ces domaines, les publications, événements et formations de l'association permettent aux acteurs de s'approprier les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Le Comité 21 regroupe des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens. Le réseau compte plus de 450 adhérents.

L'association a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Etre adhérent du Comité 21 permet de :

- Faire partie d'un réseau multi acteurs pour enrichir son analyse, confronter les points de vue et contribuer à une vision collective et transversale ;
- Partager des pratiques, faire connaître ses actions ;
- Bénéficier d'échanges privilégiés entre pairs ;
- Coconstruire des outils ;
- Et bénéficier d'un accès privilégié à certains contenus et formations.

En 2024, le Comité 21 a proposé un programme abordé de façon transversale sur l'ensemble de ses activités :

1/ Formations :

- Adaptation aux changements climatiques
- Les Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature
- Les ODD au service de la transformation des territoires : pourquoi s'approprier l'Agenda 2030 et comment mettre en œuvre une stratégie de développement durable ?

2/ **Parcours d'accompagnement collectif organisés en différentes étapes**

Parcours **Agenda 2030 local** : comment élaborer une stratégie territoriale de développement durable ? (4 étapes en 2023/2024)

→ <http://www.comite21.org/nos-offres/parcours.html#op1161>

Parcours **Transitions écologiques et Coopération territoriale**

→ [http://www.comite21.org/docs/ficheparcours-transitionsecologiques&cooperationterritoriale-2023-\(1\).pdf](http://www.comite21.org/docs/ficheparcours-transitionsecologiques&cooperationterritoriale-2023-(1).pdf)

Parcours **Ecologie et Travail**

→ <http://www.comite21.org/nos-offres/parcours.html#op1659>

Parcours sur les **Nouveaux enjeux de la RSE** (en particulier, les impacts de la CSRD sur les différentes catégories d'entreprises)

3/ Publications :

- « 3ème Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC): Analyses et recommandations du Comité 21 », note d'analyse, décembre 2024

- *Construire une stratégie locale de développement durable. L'Agenda 2030 dans les collectivités*, guide pratique, novembre 2024
- *Adaptation aux changements climatiques du secteur de la santé : enjeux, méthodes et outils pour passer à l'action*, guide pratique, novembre 2024
- « Sommet de l'avenir et Assemblée générale de l'ONU : Eviter le pire et inventer le meilleur pour notre futur ? », note d'analyse, septembre 2024.
- « Ecologie et travail », note de synthèse, septembre 2024
- « Pour une Europe de la sobriété. L'incontournable stratégie pour la transition européenne », note d'analyse, juin 2024
- « Une ardente priorité publique : l'adaptation au changement climatique », note de décryptage du rapport public annuel de la Cour des Comptes, mars 2024
- « Les Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) : un tour d'horizon », note d'analyse, mars 2024
- « La révolution obligée. David Djaïz – Xavier Desjardins », note de lecture, mars 2024

4/ Rencontres et événements :

- 11 décembre 2024 : Atelier « La responsabilité sociétale des organisations : une approche systémique de la transition écologique pour stimuler l'innovation territoriale », aux Rencontres territoriales de Strasbourg
- 25 novembre 2024 : Colloque au Sénat, « L'adaptation aux changements climatiques : l'ardente obligation des acteurs des territoires », à [réécouter en audio](#).
- 25 septembre 2024 : Colloque « A propos du Sommet de l'Avenir de l'ONU, quelles visions du 21ème siècle ? ». Evénement à [revivre en vidéo](#).
- 13 juin 2024 : « Transformer les territoires par la coopération pour une alimentation durable et solidaire ». Atelier dans le cadre des [Rencontres nationales de la transition écologique dans les territoires](#), organisé par COMETE, la COMMunauté Ecologie et Territoires.
- 6 juin 2024 : Webinaire « IA générative (IAG) au service d'un futur durable ». Evénement à [revivre en vidéo](#).
- 26 mars 2024 : Webinaire « La résilience, notre territoire en commun ». Evénement à [revivre en vidéo](#).

5/ Activité d'animation de réseau :

Quatre cycles de rendez-vous réguliers ont été proposés en 2024 aux adhérents sur des thèmes variés :

- Ecologie et Travail
- Agenda 2030 et collectivités
- Nouveaux enjeux de la RSE
- Adaptation aux changements climatiques

Le Comité 21 a par ailleurs animé **deux groupes de travail multi-acteurs** en vue de la production des guides pratiques à paraître en novembre 2024 :

1. *Construire une stratégie locale de développement durable. L'Agenda 2030 dans les collectivités ;*
2. *Adaptation aux changements climatiques du secteur de la santé : enjeux, méthodes et outils pour passer à l'action.*

Les adhérents du réseau Comité 21 bénéficient d'un accès privilégié aux formations et aux ateliers collectifs. Par ailleurs, le Comité 21 réalise de nombreuses missions d'accompagnement, sur demande.

L'ensemble de ces activités est accessible gratuitement à tous les collaborateurs de la collectivité adhérente, pour venir nourrir l'expertise et la pratique des métiers.

6-11 DELTA Commune des Essarts le Roi

La conservation des terres agricoles des communes des Essarts le Roi et de Saint Rémy l'Honoré est capitale pour l'autonomie alimentaire. Aux portes de l'agglomération parisienne, ces communes sont particulièrement ciblées par la pression de l'urbanisation.

L'association sera vigilante sur ces deux communes qui réalisent maintenant leur révision de leur PLU pour se mettre en conformité avec le nouveau SDRIF-E dès 2024.

Au cours de l'année 2024 l'association a fait un travail de fond au travers des différentes commissions auxquelles elle participe au titre d'Yvelines Environnement.

6-12 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)

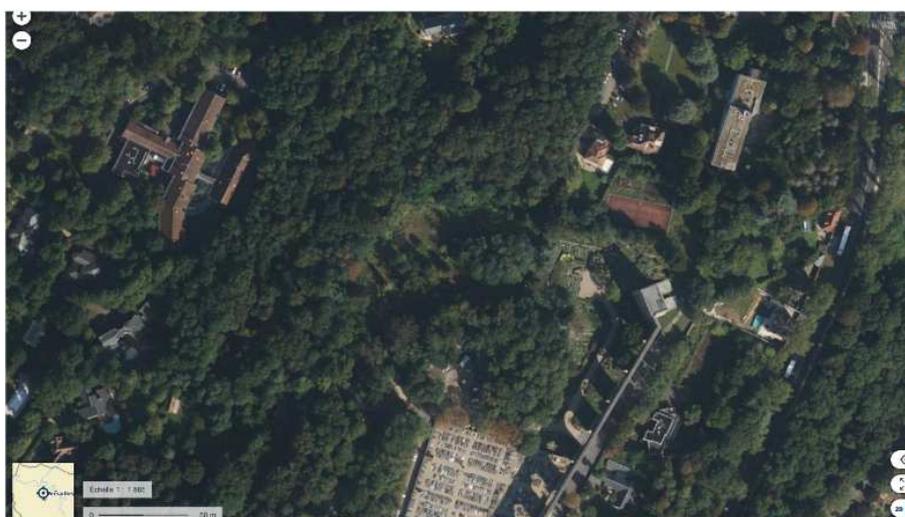
L'association **Réaliser l'Accord Cité Nature Espace** dite **RACINE** a pour objet de promouvoir depuis sa création en 1989 une action en faveur de la conservation de l'habitat traditionnel, de sa réhabilitation, et en faveur de la protection des espaces verts et du cadre de vie qui doit être sauvegardé pour les habitants de Louveciennes. L'inévitable urbanisation de la banlieue parisienne crée une pression à laquelle il est de plus en plus difficile de résister surtout pour le respect de l'environnement.

En 2024 nos actions ont été menées en parfaite continuité avec celles menées dans les années antérieures pour la **défense du hameau du Cœur Volant**, dont des parcelles furent cédées à un promoteur par un vote de la municipalité en 2016, ainsi que la **protection des vergers des Rougemonts**.

La pression immobilière se fait plus que jamais sentir conséquemment aux dispositifs de la loi SRU. Or le déficit de logements sociaux de Louveciennes qui est de 350 logements est parfaitement maîtrisable, si l'on maintient la population de Louveciennes à son niveau de 7 200 habitants, comme cela fût proclamé en 2010 dans les arguments de l'ancien maire pour se faire élire en 2014, ce que nous avons rappelé dans un article intitulé « devoir de mémoire » publié sur le site de l'association en 2021.

Nous sommes convaincus que notre lutte pour la **sauvegarde de l'Aqueduc et de l'espace boisé du Cœur Volant** dépasse le cadre singulier de Louveciennes et possède une **valeur symbolique pour préserver un couloir écologique avec les bois de Louveciennes et de Marly, et les vergers des Rougemonts**, qui sont également menacés par le PLU, adopté en 2017 par la municipalité, PLU qui prévoit une augmentation massive de 1080 habitants de la population de Louveciennes.

Dans le rapport moral de l'an dernier nous avons rappelé l'historique de nos actions qu'il est indispensable de connaître pour pouvoir comprendre la situation dans laquelle se trouve notre commune. Il est impératif de relire les rapports moraux de RACINE pour les années passées **pour pouvoir comprendre le sens constant de nos actions qui ont été clairement exprimées et affichées publiquement**.



L'ESPACE BOISÉ DES PARCELLES AL 55 & 56

Rappelons que le 9 février 2023 la Cour administrative d'appel de Versailles (CAA) déclarait qu'en application de l'article L.600-9 du code de l'urbanisme, il était sursis à statuer sur les conclusions de la requête n°21VE00471 de l'association «Réaliser l'Accord Cité-Nature-Espace» et autres pendant un délai de dix mois à compter de la notification du présent arrêt, afin de permettre à la commune de Louveciennes de procéder à la régularisation de l'illégalité, résultant du vice relevé aux points 12 à 18 des motifs du présent arrêt, qui affecte la délibération du 6 décembre 2017 par laquelle son conseil municipal a approuvé le PLU de la commune de Louveciennes.

Ce jugement faisait suite à l'action que nous avons engagée fin septembre 2022 par l'envoi par notre avocat d'un mémoire juridique en réplique pour le soutien de notre action auprès de la cour d'appel du tribunal de Versailles concernant les décisions antérieures du TA au sujet du PLU de 2017.

Nous avons appris par notre avocat tardivement en date du 2 janvier 2024 qu'une demande de prorogation par la commune de Louveciennes du délai de régularisation avait été formulée auprès de la préfecture. Nous avons alors seulement reçu la production qui l'accompagnait déposée pour le compte de la commune de Louveciennes le 8 décembre 2023 dernier dans

l'affaire visée en référence, qui venaient juste d'être communiquées à notre avocat. C'est ainsi que nous avons appris qu'une évaluation environnementale a été réalisée et la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis le 18 octobre 2023. Une enquête publique a eu lieu du 8 janvier au 8 février 2024.

Nous avons publié cet avis de la MRAe sur le site de l'association pour préparer l'enquête publique en date du 3 février 2024.

Pendant le début de l'année 2024 nous avons travaillé assidument pour déposer un avis de RACINE pour l'enquête publique, avis qui fût déposé à temps juste avant le 8 février 2024. Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 8 mars 2024 uniquement avec des réserves ce qui a permis à la municipalité de ne pas tenir compte dans sa réponse aux injonctions de la CAA de Versailles des recommandations de la MRAe qui nous avaient servies de guide pour nos avis.

Juste après l'enquête publique du PLU a eu lieu l'enquête publique concernant le **SDRIF-E** de la région Ile de France. RACINE a participé à des réunions de travail avec le CADEB pour préparer un avis tant en coopération avec le CADEB qu'en son nom propre. C'est ainsi que le 15 mars 2024 nous avons émis un avis : [AVIS de RACINE concernant l'enquête publique pour le SDRIF-E](https://racinelouveciennes.fr) (1er février au 16 mars 2024). (<https://racinelouveciennes.fr>)

Nous avons, pour rédiger cet avis, suivi les **cinq priorités** de ce schéma directeur pour aménager l'Île-de-France de 2040 le long de sept paragraphes qui illustrent ces priorités :

- 1. Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens**
- 2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité**
- 3. Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités**
- 4. Conforter une économie compétitive et souveraine engagée dans les grandes transitions**
- 5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transport robustes, dé-carbonés, et de proximité**

Notre conclusion pour cette enquête publique fût la suivante :

« En conclusion si nous reconnaissons les aspects fort positifs de ce SDRIF-E pour favoriser l'application des dernières lois en faveur de la protection de l'environnement, nous recommandons de prévoir et de vérifier la cohérence entre les différentes mailles de planification et d'aménagement. Cette cohérence risque fort de s'évanouir, avant même la mise en œuvre de ce schéma directeur si l'on ne tient pas compte de ce qui se passe au niveau communal et intercommunal pour l'ensemble des cinq priorités du SDRIF-E. »

Nous avons suivi le conseil municipal en date du 26 mars 2024 où le PLU a été révisé en sa version numéro 2.

Un évènement d'importance capitale fût le jugement prononcé après l'audience houleuse du 4 juillet de la Cour Administrative d'Appel (CAA) où l'avocat de la commune n'a pas su justifier proprement pourquoi la commune avait répondu de façon aussi légère à la demande d'étude environnementale de la cour d'appel dans sa révision n°2 du PLU. En effet la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Versailles dans un jugement en date du 12 juillet 2024 a annulé la délibération du 6 décembre 2017 approuvant le PLU (et sa régularisation) après avoir relevé divers vices de procédures. La CAA de Versailles dans son jugement a mis également à la charge de la commune l'obligation de verser à RACINE (et autres) la somme de 3.000 € au titre des frais d'instance. Cet arrêt de la cour d'appel de Versailles dans l'affaire du PLU fût un évènement d'une importance majeure. En effet la cour a considéré, dégageant une jurisprudence nouvelle pour la seconde fois dans cette affaire, que la procédure de régularisation était illégale. La commune de Louveciennes pouvait former dans les deux mois de la notification de l'arrêt un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, mais ce pourvoi ne sera pas suspensif. Elle vient de le faire en date du 12 août 2024 ! Le recours en cassation n'est pas destiné à faire rejurer l'affaire. Le Conseil d'Etat en tant que juge de cassation vérifie les règles de procédure et veille à la bonne application des règles de droit par les tribunaux administratifs, qui sont les juges de fond. Non seulement la commune doit réviser son PLU pour être conforme au SDRIF-E mais elle doit aussi le faire pour satisfaire au jugement du 12 juillet dernier de la CAA de Versailles.

Division parcellaire des parcelles AL 33&35 et permis d'aménager

Nous avons appris par une voisine de l'espace boisé du Cœur-Volant l'affichage le 29 avril 2024 d'une demande de permis d'aménager déposée le 15 juin 2023, par la commune de Louveciennes pour la réalisation d'une opération de division foncière sans travaux qui est de facto un permis d'aménager de l'espace boisé du Cœur-Volant. Nous avons eu communication de ce permis le 15 mai 2024 par la mairie et nous avons immédiatement déposé un recours gracieux.

Suite au refus de ce recours gracieux par la mairie nous avons déposé un recours contentieux qui s'est concrétisé par un projet de requête en date du 26 août 2024 qui court toujours.

Le 11 octobre 2024 nous avons appris de notre avocat que la commune déposait auprès du Conseil d'État une requête contre le jugement de la CAA de Versailles en date du 12 juillet 2024 annulant le PLU de Louveciennes de 2017.

Le 28 octobre 2024 nous avons pu fixer le choix du cabinet d'avocat agréé auprès du Conseil d'État pour défendre notre cause.

Le 26 novembre 2024 nous avons assisté à la réunion publique concernant la révisions du PLU.

Le 10 décembre 2024 RACINE a publié ses remarques concernant le PADD tel qu'il fût présenté aux Louveciennois : (<https://racinelouveciennes.fr/2024/12/10/remarques-de-racine-sur-le-padd-presente-en-reunion-publique-le-26-novembre-2024/>)

Site Patrimonial Remarquable (SPR) :

Le 12 septembre 2023 nous avons reçu de madame le maire de Louveciennes une invitation à participer au comité de pilotage pour la réalisation du Site Patrimonial Remarquable (SPR), invitation à laquelle nous avons répondu favorablement en date du 2 octobre 2023.

Malheureusement des problèmes de santé ne nous ont pas permis d'assister à la première réunion qui s'est tenue le 8 novembre 2023. Nous avons reçu cependant le compte-rendu de cette première réunion. La deuxième réunion de ce COPIL a eu lieu le 23 avril 2024 où nous avons pu participer.

Le 7 novembre 2024 nous avons participé aux 24èmes journées juridiques du patrimoine dont le thème était « LE PATRIMOINE SURVIVRA-T-IL AUX NORMES ? » d'une grande richesse d'information pour nos actions en cours où à venir. (<https://journeesjuridiquespatrioine.org/programme/>)

Actions de communication de RACINE :

Le 9 septembre 2024 pour le forum des associations de Louveciennes nous avons édité et fait imprimer deux mille exemplaires de notre bulletin n°24. Celui-ci fût mis en ligne sur le site de RACINE : une fois de plus nous avons fait appel à la générosité de nos adhérents, RACINE ne recevant aucune subvention et ne vivant que des cotisations et des dons de ses adhérents. Cette publication fût suivie par une tribune incendiaire de la mairie dans « Les Echos de Louveciennes » publication officielle de la mairie. Il aura donc fallu que la CCA décide l'annulation du PLU de 2017 pour que madame le maire demande enfin le 29 août 2024 à rencontrer RACINE. Cette rencontre a pu avoir lieu le 24 septembre à la mairie en présence de madame M-D Parisot le maire et monsieur C. Persiaux adjoint à l'urbanisme et de François Arlabosse assisté de François Mengé pour RACINE. Cette rencontre où madame Parisot a reproché à RACINE la décision du CAA. RACINE a alors démontré la constance de ses positions depuis la lettre ouverte aux conseillers municipaux le 27 novembre 2016 élus de Louveciennes (https://racinelouveciennes.fr/wp-content/uploads/2017/12/lettre_ouverte_27112017.pdf)

Devant les accusations de la mairie nous avons demandé un droit de réponse qui n'a obtenu à son tour pour réponse qu'une lettre de madame le maire nous soupçonnant de propos diffamatoire et exigeant de RACINE de publier à ses frais les accusations de la mairie à son encontre. RACINE fût donc obligé de consulter un juriste qui a pu assurer que le président de l'association RACINE en tant que directeur de la publication du bulletin n° 24 n'avait tenu aucun propos relevant d'un quelconque caractère diffamatoire envers les élus.

En décembre 2024 nous avons invité un journaliste de 78actu pour faire part de notre inquiétude concernant le déboisement massif des parcelles AL 33&35.

L'article est paru début janvier 2025 et a été mis en ligne sur notre site (<https://racinelouveciennes.fr/2025/02/28/article-de-78actu-du-1er-janvier-2025-sur-le-deboisement-du-coeur-volant/>)

Un nombre important de documents ont continué en 2024 comme par le passé à être mis en ligne sur notre site qui constitue de facto une base documentaire mise à la portée de tous les Louveciennois adhérents ou non à notre association. Nous avons même appris que d'autres associations du CADEB, se servait de cette source d'information pour aider à leurs activités de protection de l'environnement.

Nous avons également continué d'annoncer nos publications sur une page Facebook de RACINE.

Nous avons alimenté le compte « Twitter » de l'association, qui a permis à l'association de relayer des informations importantes pour la vie de notre commune et de faire connaître par ce réseau social l'ensemble des publications de notre site web.

Grâce à notre participation au CADEB, nous avons pu faire entendre la voix de RACINE sur différents sujets concernant le développement durable, notamment par la publication régulière de brèves consultables sur le site du collectif (<https://cadeb.org>). Nous avons également rédigé le compte-rendu de la réunion du CADEB avec le président de la CASGBS en date du 26 novembre 2024, également lisible sur le site du CADEB, dont nous avons animé le compte Twitter.

En conclusion :

Toutes nos actions visent à maintenir la qualité de vie des Louveciennois, mais également à préserver le cadre historique unique de Louveciennes.

Les objectifs de RACINE sont clairs en prônant avec constance une modulation de la politique du logement en fonction de la géographie et du passé culturel exceptionnel de Louveciennes. Nous sommes pour un urbanisme qui réconcilie la ville et la vie et contre l'extension indéfinie des villes au sein d'une nature qu'elle massacre en voulant en bénéficier.

Comme chaque année, RACINE été présente en septembre 2024 au forum des associations. Cette présence au forum et la distribution de notre bulletin n°24 nous a permis de maintenir un nombre respectable d'adhérents en 2024 et de continuer à recueillir des dons pour pouvoir faire face à toutes nos actions en justice, seul moyen que nous avons de faire entendre une voix que nous pensons être celle de la raison.

Nous pourrons faire entendre cette voix si l'association se renforce toujours et encore tant par ses propres forces internes que par l'entretien actif des liens et des partenariats avec les diverses associations ayant des objectifs identiques aux nôtres, comme les Amis de l'abreuvoir de Marly-le-Roi au niveau communal, au niveau départemental Yvelines Environnement, au niveau intercommunal le CADEB et au niveau national « Patrimoine et Environnement ».

6-13 Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE)

Le lancement de **la ZAC de SATORY** dans le cadre de l'OIN Paris Saclay est engagé suite aux transferts partiels de certaines parcelles propriété de l'Etat vers l'aménageur.

Un sujet sensible pour les quartiers limitrophes, l'aménagement indispensable de l'échangeur RD91 RN12. Les échanges avec l'aménageur départemental n'ont pas progressé en 2024 il semble qu'une évolution soit envisagée courant 2025.

Sur les adductions d'eau et les assainissements dans le secteur, l'association poursuit le suivi des activités des deux structures intercommunales en charge des dossiers d'exploitation et d'investissements.

Nous participons à la CCSPL annuelle sur les eaux de juin.

*Dépenses toujours importantes et hors du budget initial pour la station d'épuration, incidences durables sur le montant des redevances imputées aux consommateurs.

* D'importants travaux sont engagés depuis fin 2024 sur les canalisations d'eaux usées parfois très anciennes. De même des améliorations dans le réseau d'alimentation en eaux ont été engagées fin 2024 et se poursuivront en 2025.

Un changement dans les plans de transports des eaux usées est intervenu en 2023, avec abandon du projet de dérivation des eaux usées de Satory et de SQY vers la station du Carré de Réunion. Ouvre une question sur la rentabilité de la dite station du Carré de Réunion....

SAVE, après les échanges avec MobIdf pour les préparatifs de modifications des **réseaux de transports urbains dans VGP**, avait travaillé directement avec les acteurs VGP sur les finalisations des modifications pour la mise en place intervenue fin aout 2019. Les échanges avec le nouvel exploitant des lignes n'ont pas vraiment repris en 2024. L'appel d'offre de 2020 n'a finalement été finalisé qu'en mars 2023 avec choix d'un nouveau délégataire. Les échanges avec ce nouveau délégataire suite à l'appel d'offre de mars 2023 n'ont pas encore repris. Aurons-nous des progrès en 2025 ?

Dans le cadre des études sur les déplacements en région SAVE n'a toujours pas pu accéder aux **plans de déplacement des entreprises et organismes publics**. Ce sujet majeur est en effet important pour étudier les besoins en transports des différentes zones géographiques. Un dispositif d'échanges et de publication des divers plans devait être mis en place. Malheureusement on doit constater comme depuis 2018 ! que si les documents ont été demandés aux différents acteurs, maintenant il n'y a plus de mise en commun vers tous les acteurs. Comme si les autorités conservaient à leur seul usage interne des documents pourtant utiles à tous pour identifier les besoins exprimés par les entreprises et organismes. Il faut que cette situation change.

Les préparatifs du budget IDFM 2025 en novembre 2024 ont permis de clarifier le dispositif de financement sur les dix années à venir. Nous restons interrogatifs sur les dispositions prises pour intégrer dans les budgets à venir la prise en cpte des extensions des lignes du métro du grand Paris simultanément avec les évolutions indispensables des équipements ferroviaires et routiers de la région parisienne.

L'action engagée par l'association à la demande de riverains devant le Tribunal administratif de Versailles en 2023 concernant **les émanations des 80 cheminées d'un laboratoire de l'UVSQ sur le campus de Versailles** est restée en attente de jugement. Celui-ci est intervenu fin janvier 2025. Une étape, mais d'autres à venir pour découvrir les analyses des émanations toujours secrètes à ce jour.

Le CDT Yvelines signé en 2016 entre les élus et le préfet avait prévu des dispositifs de mise en place puis de suivi entre préfecture, élus et acteurs locaux. A l'évidence ces bonnes intentions sont restées lettre morte. Aucune initiative n'est venue pour mettre en place le dispositif alors confirmé lors de la signature finale, situation identique en 2019 à celle de 2018. Aucune évolution à fin 2024.

La consultation sur la préparation du SDRIF-E 2040 a donné lieu à qlq échanges mais manifestement le dispositif mis en place ne permettait pas des préparations concertées entre les acteurs associatifs et les préparateurs institutionnels.....

SAVE a contribué aux études de certains dossiers locaux sur les communes représentées dans son CA : Versailles, Le Chesnay, Viroflay et St Cyr.

Une lettre annuelle dense a été diffusée à tous les membres des associations (1500 adhérents). Lettre présente sur le **site internet save1.fr**.

6-14 Sauvons la Tournelle



L'association Sauvons la Tournelle veille à la protection et sauvegarde des sites naturels, du patrimoine architectural, du cadre de vie dans les communes de Courgent et Septeuil. Elle veille à ce que les décisions d'urbanisme soient prises en concertation avec la population et respectent le cadre de la législation en vigueur.

1. Point sur les dossiers juridiques / Septeuil

1.1 Dossier de construction des Logements Sociaux Résidence Yvelines Essonne



De janvier 2021 à février 2023 l'Association a porté son soutien à un collectif de riverains opposé au choix architectural, à l'absence de concertation, au manque de prise en compte de la sécurité routière et des accès au projet de construction de 46 logements sociaux et 23 places de parking. <https://www.sauvons-la-tournelle.org/les-dossiers-juridiques-1/dossier-logements-sociaux/>

« L'Opération Saint Corentin », enquête menée par le Collectif, soulève des interrogations quant à l'attribution à la société ENP, maître d'ouvrage, de la construction d'un immeuble en milieu rural, suite à des révélations dans la presse et à un signalement d'Anticor. Nous dénonçons également que ces logements soient réalisés, comme à Septeuil, village de fond de vallée, sans réelle prise en compte des besoins des futurs habitants, sans concertation ni participation des riverains, sans insertion paysagère en milieu rural, sans actualisation des normes (RT2012 au lieu de 2020), sans énergie renouvelable (chauffage au gaz), au mépris des problèmes de sécurité, sans accessibilité au PMR (route dangereuse dépourvue de trottoir sur une majeure partie), avec une vision court termiste, opportuniste, électoraliste, pour des intérêts parfois trop éloignés de ce qui nous rassemblent ici aujourd'hui : La protection de l'environnement, du cadre de vie, une meilleure gestion de nos ressources et du bien commun. C'est pourquoi l'Association a signé le Manifeste pour une frugalité heureuse en architecture et en urbanisme qui correspond à nos valeurs et celles des 17 034 signataires à ce jour : <https://frugalite.org/manifeste/>

Réhabiliter - ne plus construire
Ménager - ne plus aménager
Contenter - ne plus administrer
Faire mieux, avec moins

A ce stade de construction de l'immeuble, nous poursuivons notre démarche pour solliciter les élus et habitants, acteurs du Pcaet autour d'un nouveau projet : Saint Corentin : jardins potagers partagés en Pays Houdanais pour une meilleure inclusion d'un projet d'habitat collectif. Ce projet répond à l'objectif A2-5 du Plan Climat : « Mettre à disposition des terrains publics pour créer des jardins partagés. »

1.2 Dossier Citations directes Crèveœur et dossier Frileuses à Septeuil : toujours en attente d'une audience à la Cour d'Appel du Tribunal de Versailles

Après une première plainte classée sans suite en 2019, l'association a fait citer à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Versailles des propriétaires privés, les sociétés LMTPT et EPTP pour des délits de défrichage non autorisé d'espaces protégés, des délits de travaux sans autorisation, des délits de travaux en méconnaissance du code de l'urbanisme ainsi que le Maire de la commune de Septeuil pour complicité. Après quatre années de procédure, le 12 juin 2023, le Tribunal Correctionnel de Versailles a condamné les propriétaires mais a prononcé la relaxe pour le Maire et les sociétés. Pour chacun des dossiers, un appel incident du parquet a été interjeté pour chacun des prévenus. Les prévenus et les associations parties civiles ont également interjeté appel. Le Tribunal ayant omis d'envoyer certaines convocations aux prévenus, dont celle du Maire et des sociétés LMTPT et EPTP, toujours poursuivis au civil, l'audience du 9 avril 2025 a dû être renvoyée au 15 octobre. Pendant ce temps, aucune astreinte ni remise en état des terrains n'a été effectuée et la société LMTPT et EPTP est en liquidation judiciaire.

Nous avons saisi le préfet des Yvelines qui a pris un arrêté le 30 janvier 2025 prononçant une amende administrative à l'encontre de la société EPTP pour des activités exercées sur les communes de Tremblay-sur-Mauldre et de Saint-Rémy-l'Honoré en application de l'article L.171-8 du Code de l'Environnement. Nous interrogeons le Préfet pour comprendre pourquoi, malgré toutes nos alertes, ces sociétés n'ont pas fait l'objet de mesures similaires de la part des services de l'État.

1.3 Dossier diffamation Monsigny : victoire au Conseil d'Etat pour les associations

Par un jugement en date du 24 juin 2022, le Tribunal correctionnel de Versailles a reconnu Monsieur René Monsigny coupable de diffamation à l'encontre des associations, de Monsieur Philippe Ozilou, Conseiller Municipal à Septeuil, et de Monsieur Philippe Heurtevent, Président de l'association Sauvons les Yvelines. Cette condamnation a été confirmée par l'arrêt rendu le 17 mai 2023 par la 8e chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Versailles.

Monsieur Monsigny s'est pourvu en cassation. Les associations ont obtenu l'aide juridictionnelle totale. En janvier 2024, la Cour de Cassation a déclaré irrecevable le pourvoi de Monsieur Monsigny par application de l'article 590-1 du code de procédure pénale. Il a été condamné à verser la somme de 2075 euros à chacune des parties civiles en réparation de leur préjudice moral, soit un total de 16 600 euros, et 6000 euros ont été mis à sa charge au titre des frais d'avocats.

1.4 Requête en excès de pouvoir : victoire des associations au Conseil d'Etat

Une requête adressée au Tribunal Administratif contre le refus du Maire de Septeuil de communiquer un certain nombre de documents (étude Géotechnique, documents se rapportant à la mission d'assistance à la révision du PLU de la Commune confiée à un bureau d'étude) ayant été rejeté le 05 janvier 2023, nous formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat et notre demande d'aide juridictionnelle a été accordée. Le Conseil d'Etat, par une décision du 09 avril 2024 a annulé deux articles du jugement du Tribunal Administratif, a condamné la commune à 3000 euros au titre de l'article L761-1 et a renvoyer l'affaire au TA. Nous sommes dans l'attente d'une date d'audience.

1.5 Requête en annulation de la délibération accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil : victoire des associations mais Appel de la commune... on attend la suite !

Par décision du Tribunal Administratif de Versailles du 09 mars 2023, les délibérations 2020-51 et 2020-52 accordant la protection fonctionnelle au Maire de Septeuil (prise en charge totale des frais d'avocat dans les dossiers Crèveœur et Frileuses) ont été annulées :

« La constance avec laquelle le maire a toujours déclaré sans jamais l'établir, que les travaux réalisés par les consorts Maronne et Monsigny avaient fait l'objet d'autorisations d'urbanisme et ne portaient pas atteinte à l'environnement ainsi que son refus de constater les manquements portés à sa connaissance, en dépit de leur ampleur et de leurs conséquences, constituent des fautes d'une gravité telles qu'elles doivent être regardées comme détachables de l'exercice des fonctions ».

Le Maire a interjeté appel de cette décision. Notre avocat, Maître Marc Pitti Ferrandi a déposé un nouveau mémoire en défense accablant aux regards des faits et des preuves apportées. Suite à la clôture de l'instruction nous sommes dans l'attente d'une date d'audience.

Une requête en excès de pouvoir a été adressée au tribunal administratif de Versailles en date du 02 novembre 2023 suite au refus du Maire de nous adresser les mandats de paiements émis par la commune pour prendre en charge le règlement des frais de justice du Maire au titre des protections fonctionnelles dans les dossiers Frileuses et Crèveœur et des frais de justice ayant abouti au jugement annulant la protection fonctionnelle, malgré l'Avis de la Commission d'Accès aux

Documents Administratifs. La Commune nous a adressé ses documents quelques jours après notre requête auprès du Tribunal.

1.6 Révision du PLU de Septeuil : imbroglio entre une décision de la cour d'Appel et le Conseil d'Etat

Référé suspension

- 19/04/2022 Référé suspension contre la délibération du 17/02/2022 approuvant la révision du PLU
- 16/05/2022 Rejet de la requête par le Tribunal Administratif de Versailles
- 12/07/2023 Décision du Conseil d'Etat
 - d'annuler l'ordonnance du juge des référés
 - de suspendre la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU

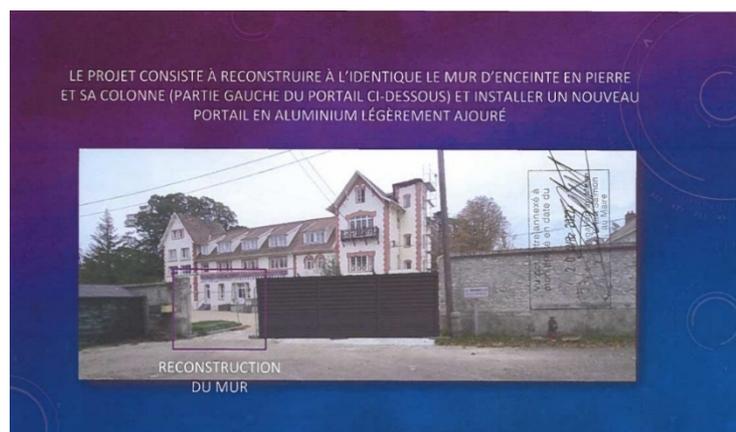
Requête contre la délibération approuvant le PLU

- 19/04/2022 Requête contre la délibération du 17/02/2022 approuvant la révision du PLU
- 31/03/2023 Rejet de la requête
- 13/04/2023 Requête en appel des associations
- 27/02/2023 Mémoire en défense de la commune.

Selon la commune, le Conseil d'Etat, statuant par la voie des référés, a seulement annulé l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de Versailles le 16 mai 2022 sans remettre en cause le jugement rendu le 31 mars 2023 et délivre toutes les autorisations d'urbanisme sur la base du PLU « suspendu »

Nous avons saisi le défenseur des droits en novembre sans aucun retour à ce stade.

1.7 L'Ecole de la Tournelle : Audience le 16 juin



Nous avons déposé un recours gracieux, puis une requête auprès du Tribunal Administratif de Versailles le 18 octobre 2022 contre un projet de portail et destruction du mur d'enceinte de l'Ecole de la Tournelle, non conforme à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Entre temps, l'Ecole de la Tournelle a fermé et semble à l'abandon. Sport Etude Academy a vendu les murs mais reste locataire des lieux, à la recherche d'un nouveau projet éducatif.

Il nous apparaît tout à fait surprenant que ce projet ait fait l'objet de trois mémoires en défense de la Commune : pourquoi défendre un projet privé, non conforme à l'avis de l'ABF, dénaturant le site inscrit ?

1.8 Le massacre des espaces boisés classés de Septeuil : une condamnation insuffisante

Plus de 250 chênes ont été illégalement abattus en espace boisé classé à Septeuil malgré tous nos efforts pour stopper le « Massacre à la Tronçonneuse ». Le Maire et ses adjoints ont refusé de prendre un A.I.T. Après plusieurs mois d'enquête des associations et une plainte déposée, la Gendarmerie a découvert que les chênes volés étaient exportés en Chine par containers maritimes et a procédé à l'arrestation du gérant qui a été condamné en mai 2024 à des amendes et à l'interdiction d'exercer pendant 3 ans. Deux biens immobiliers d'une valeur de près de 150 000 euros ont été saisis, ainsi que 27 000 euros en liquide et 14 000 euros sur le compte d'Euro Bois. Il devra également verser plus de 44 000 euros de dommages et intérêts aux huit parties civiles. Il a fait appel de la décision. Le montant du préjudice a été évalué à 160 000 euros par l'Office national des forêts (ONF). La Société a fait appel de ce jugement et continue d'exercer. Nous avons pu ouvrir d'autres dossiers suite à des alertes et déposé de nouvelles plainte. En réaction, la société a déposé plainte contre la présidente de l'association pour « harcèlement moral ».

Depuis 2022, nous travaillons avec les associations Yvelinoises à l'analyse de l'ampleur et les raisons du phénomène. Nous avons alerté le Ministre de la Transition Ecologique, l'Assemblée et le Sénat, le Préfet, les services de l'Etat, les élus, les communautés de communes et la filière bois sur des disfonctionnements majeurs dans la gestion et la protection de espaces boisés. Force est de constater des blocages importants pour l'évolution de la gestion de nos bois et forêts.

Actuellement, notre association apporte son soutien à des propriétaires privés, à des collectifs (Adainville, Forêt des 4 Piliers Orgerus Béhoust) et lanceurs d'alertes délaissés par une justice et des services de l'État totalement dépassés, ainsi

que par une filière qui consacre davantage de temps à la communication et aux effets d'annonce qu'à une présence effective sur le terrain et une remise en question de pratiques inacceptables (Arnouville, Montchauvet, Chaignes, Caillouet, Orgeville, Douains, Adainville).

Pour ces raisons, nous avons participé au rassemblement le samedi 29 mars 2025 devant le Château de Versailles pour alerter sur les politiques de gestion forestière inadaptées en Ile-de-France organisé par la Fédération de l'Appel des Forêts d'Ile de France et signé le Plaidoyer pour la Sauvegarde des Forêts d'Ile de France.

A la demande du Lycée Agricole de Saint Germain en Laye, nous avons fait une conférence en mars 2025 sur ce sujet.

30.05.2025 TF1 : <https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/c-est-un-vrai-carnage-dans-l-eure-une-parcelle-de-chenes-centenaires-pillee-et-devastee-2374014.html>

31.05.2025 LA DEPECHE D'EVREUX

https://actu.fr/normandie/evreux_27229/destruction-dun-espace-boise-classe-le-maire-de-chaignes-eure-a-depose-plainte_62708282.html

23.05.2025 ACTU78 : https://actu.fr/ile-de-france/septeuil_78591/yvelines-une-lanceuse-dalerte-visee-par-une-plainte-pour-harcelement-moral_62676377.html

14.05.2025 CANOPEE : <https://www.facebook.com/share/v/15ArbTCvDm/>

04.04.2025 REPORTAGE FRANCE 2 : https://www.franceinfo.fr/replay-magazine/france-2/13h15/13h15-le-samedi-pillages-dans-les-bois_7138488.html

16.04.2025 FRANCE INTER : <https://www.youtube.com/watch?v=L2dM9Hz5Nq0>

16.03.2025 FRANCE 2 : <https://www.facebook.com/le20hfrancetelevisions/videos/fraude-les-arbres-des-for%C3%AAts-fran%C3%A7aises-nouvelles-victimes-des-pilleurs/1335160584433709>

01.03.2025 FRANCE INFO :

https://www.franceinfo.fr/replay-radio/le-choix-franceinfo/reportage-ils-s-attaquent-a-des-beaux-chenes-qui-peuvent-valoir-entre-500-et-1-000-euros-comment-lutter-face-au-fleau-des-vols-d-arbres-en-forets_7208274.html

15.01.2025 REPORTAGE TF1 : <https://www.youtube.com/watch?v=08UWPUbSABk>

1.9 Dossier Hall Multisport à Septeuil : demande d'annulation d'un projet opaque, rétrograde mais peut-être subventionné !

Notre association soutient la nouvelle association septeuillaise citoyenne Cœur de Campagne, opposé au projet d'une salle multisports à Septeuil. Un premier recours gracieux adressé à la commune en février 2025 a été rejeté. Un nouveau courrier vient d'être adressé au Préfet car le projet a fait l'objet d'une demande de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), qui auraient été refusées pour l'exercice 2024.

Ce projet de salle multisports, par son implantation et sa conception, se caractérise par :

- Une absence de consultation de la population et du conseil municipal ;
- Une absence d'étude sur les besoins de la population de la commune et de la communauté de communes, dans un souci d'optimisation de la dépense publique (investissement et fonctionnement) ;
- Un manquement au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Pays Houdanais, signé fin décembre 2021 entre le Pays Houdanais et l'État, pour répondre à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale ;
- Des incohérences avec le Plan Climat récemment adopté, notamment ses actions de sobriété énergétique dans le bâti public (H4-10) ;
- Des défauts de conception avérés : accessibilité PMR, stationnement insuffisant, relevés par les services de l'État compétents, et une « tromperie sur la destination réelle (...) Il n'est pas prévu de vestiaires, ni de sanitaires, ni de chaufferie – autant d'équipements indispensables à un usage régulier et annuel » ;
- L'identification de travaux supplémentaires coûteux, absents du permis de construire, non chiffrés et non votés.

1.10 Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) : une « vaste enfumade » d'après le Président du Pays Houdanais

La loi relative à l'Accélération et à la Protection des Énergies Renouvelables (APER) stipule que les communes se doivent d'identifier les Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAENR), et ce, « après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement ». Ainsi, dans le cadre de cette identification, la concertation des citoyens s'avère être une obligation légale incontournable.

Notre association, considérant ce sujet comme une priorité absolue et constatant que les habitants étaient insuffisamment informés, s'est activement mobilisée. Nous avons œuvré à la diffusion d'informations et encouragé les habitants à participer à la concertation publique. Dans cette optique, nous avons déposé des observations en mairie le 11 juin 2024.

Cependant, nous avons été profondément déçus lors du vote en conseil municipal validant les ZAEnR. En effet, aucun exposé n'a été présenté à l'ensemble du Conseil, et aucune mention n'a été faite de la concertation, des observations du public, ni d'un bilan de cette concertation.

Notre recours gracieux, déposé le 27 août 2024 et demandant le retrait de la délibération n°2024-22 du Conseil Municipal du 27 juin 2024 relative à l'identification des ZAEnR de la commune de Septeuil, a été rejeté.

Par la suite, nous avons adressé un courrier au Préfet et saisi le Défenseur des droits en novembre 2024, sans obtenir de réponse à ce jour. La seule explication qui nous a été fournie émane du Président de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, qualifiant l'identification des ZAEnR par les communes de « vaste enfumade ».

Face à de telles situations, il est légitime de s'interroger sur les moyens dont disposent les associations pour parvenir à motiver la population à participer aux concertations et enquêtes publiques et à se poser la question de leur utilité.

2. Dossiers contentieux Courgent

2.1 La parcelle des 7 aviateurs : nouvelle victoire pour l'association mais refus de la commune d'exécuter le jugement du tribunal

Le 4 mars 2022, nous avons soumis une requête au Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté autorisant un permis de construire en zone protégée, ainsi que l'abrogation des dispositions illégales du règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En 2023 le Tribunal administratif a ordonné un non-lieu à statuer, le Maire de Courgent ayant retiré la demande du permis de construire et a demandé le versement à la commune et au pétitionnaire de verser chacun la somme de 750 euros aux associations.

Par un jugement en date du 22 juin 2024, le tribunal a enjoint au Maire de convoquer le conseil municipal dans un délai de six mois, afin d'inscrire à l'ordre du jour l'évolution du PLU concernant le classement d'une partie de la parcelle en zone UR3, la délimitation sur cette parcelle d'un site urbain constitué, et l'exclusion d'une partie de celle-ci du périmètre d'un espace paysager remarquable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, a émis un avis défavorable à la demande de modification du PLU et a indiqué que celui-ci pourrait être révisé en 2028, à l'occasion de la révision nationale. Le 18 décembre 2024, nous avons formé un nouveau recours auprès du Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation de cette délibération.

2.2 Dossier Le Gros Murger : une nouvelle affaire saisissante et la démission du Maire de Courgent

En février 2024, nous avons attiré l'attention de la commune de Courgent sur des activités inhabituelles de terrassement, l'ouverture de clôtures pour le passage de camions, la pose d'un portail, ainsi que le défrichement du Bois Monique, le tout réalisé sans autorisation d'urbanisme, au lieu-dit « Le Gros Murger », sur des parcelles appartenant, entre autres, au Maire de la commune. Après plusieurs courriers électroniques et postaux, ainsi que deux constats d'huissiers, et face à l'absence de réponse du Maire ainsi qu'à la poursuite des travaux illicites, nous avons saisi les adjoints de la commune. Ces derniers ont dressé un procès-verbal de constat d'infraction et émis un arrêté interruptif de travaux.

Le 16 décembre 2024, nous avons adressé une plainte pénale au Tribunal Correctionnel de Versailles pour les travaux réalisés depuis février 2024, incluant la coupe d'arbres et les aménagements effectués Chemin du Gros Murger sans autorisation en site inscrit et en méconnaissance du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le 18 janvier 2025, le Maire a annoncé sa démission et serait, selon nos informations, vendeur des parcelles concernées. Au mois de mai 2025, nous avons une nouvelle fois alerté le nouveau maire, anciennement premier adjoint, sur la reprise des travaux. Suite à un nouveau constat, un arrêté a dû être pris en urgence et la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) a été une nouvelle fois saisie. Nous souhaitons obtenir, dans les meilleurs délais, une expertise sur la nature des déchets enfouis dans le sol.

Ce nouveau dossier a été l'occasion de saisir le Préfet sur de très nombreuses autorisations d'urbanisme délivrées dans la zone inscrite à l'Atlas du Patrimoine de la Commune de Courgent sans consultation de l'Architecte des Bâtiments de France.

3. Classement de la Vaucouleurs

Les multiples signalements d'infractions au Site inscrit de la Vallée de la Vaucouleurs nous ont, de surcroît, motivés à relancer la procédure de Classement, initiée en 2008 par Yvelines Environnement et rappelée à chaque rapport moral :

« *Yvelines Environnement demande que le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages aboutisse.* »

À travers un plaidoyer signé par vingt-deux associations, nous avons sollicité un classement en urgence auprès du Ministre de la Transition Écologique. Yvelines Environnement a adressé un courrier au Préfet afin de lui demander l'instruction de ce dossier et l'aboutissement du classement sans plus tarder. En mai 2025, une première rencontre avec l'Inspectrice des Sites et une excursion dans la Vallée nous permettent de reprendre espoir quant à un classement effectif. Nous suivrons ce dossier avec la plus grande attention.

4. Enquêtes publiques

Notre association a participé activement aux enquêtes publiques portant sur la révision du SDRIF-e et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial. Sur une population de presque 30 000 habitants, seulement 3 contributions pour le Plan Climat du Pays Houdanais !

6-15 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)

Les Bulletins : deux numéros ont été publiés en 2024 le 153, expédié en mai 2024 et le 154 expédié début mars, le numéro 152 expédié en février 2024 était en réalité un numéro de l'année 2023.

En 2024, 10 numéros des « **Chroniques de la Shary** » qui ont vu le jour en novembre 2023, ont été publiés et envoyés à nos adhérents par messagerie électronique. Ces 10 numéros représentent un total de 45 pages soit l'équivalent d'un bulletin. Un bulletin ne contenant que des pages consacrées à l'histoire de notre région est envoyé de manière fractionnée ce qui nous permet de maintenir avec vous un lien beaucoup plus régulier. Tous les articles publiés sont issus de recherches personnelles menées par leurs auteurs dans les archives. Ce sont des études originales qui n'ont jamais été publiées auparavant.

Deux numéros de « **La lettre de la Shary** », lettre d'information pour nos adhérents mentionnant les dates de nos principales activités ont été expédiées en 2024, les numéros 17 et 18 expédiées respectivement en janvier et juin 2024. Dans le même ordre d'idée nous envoyons également régulièrement par messagerie de courtes informations concernant des conférences ou toute autre activité auxquelles nos adhérents sont conviés.

Après les publications sont évoquées les sorties et conférences, c'est-à-dire les activités qui permettent de réunir nos sociétaires.

Deux sorties étaient au programme 2024 :

- La première, le **8 juin au Louvre** où nous avons eu l'occasion de retracer à travers 8 siècles, l'histoire d'une forteresse devenue Palais royal puis l'un des musées les plus visités du monde. Une visite exceptionnelle que nous devons à M. Vivien Richard, sociétaire de la Shary mais surtout conservateur au musée du Louvre, chef du service de l'Histoire du Louvre. Qu'il en soit ici vivement remercié.
- La deuxième, à **Etampes le 28 septembre** : petit bourg gallo-romain, qui prendra son essor au XI siècle. Elle entra dans l'histoire grâce aux favorites royales, Anne de Pisseleu, favorite de François 1^{er} et Diane de Poitiers, favorite de Henri II, fils de François 1^{er}.

La **conférence** de fin d'année, qui s'est tenue le 23 novembre dans les salons du Relays du Château à Rambouillet, était animée par notre ami Jacques Marec, président d'honneur et ancien président des amis du château de Maison Lafitte. Le sujet de cette conférence était « La duchesse d'Uzès, entre modernité et tradition ».

Deux conférences de grand intérêt pour notre histoire locale ont été animées par Mme Muriel Vigié, membre de notre bureau :

- Le **4 mai** à Montfort l'Amaury où il fut question de Montfort l'Amaury durant la période révolutionnaire, un sujet rarement abordé.
- Le **24 novembre** à Lévis-Saint-Nom avec pour thème « Les barons de Lévis à la croisade contre les albigeois avec Simon de Montfort ».

2025 sera également une année d'intense préparation de l'année 2026, qui marquera les 190 ans de la Shary, un anniversaire que nous voulons marquer de manière significative en multipliant les activités telles que colloques, conférences, visites, expositions et édition d'un livre. Un groupe de travail a commencé à travailler sur le programme de cet évènement. Un énorme travail est devant nous mais l'enthousiasme est là. En guise de mise en bouche, nous avons commencé à publier dans notre dernier bulletin deux articles concernant l'histoire de la Shary : le premiers « les sorties de la Shary de 1887 à 1946 » par Dominique Maisonneuve et le second, « La bannière de la Shary » par Philippe-Jean Vallot. Une mise en valeur de notre histoire qui se poursuivra cette année.